

2014

RAPPORT D'ACTIVITÉS

EAU ET ASSAINISSEMENT



ÉDITO



Les exigences sociales et environnementales ainsi que les tensions autour de l'usage partagé de l'eau se renforcent. Les agents des régies de l'eau et de l'assainissement veillent à garantir l'accès de chacune et chacun à une eau potable de qualité et à maîtriser l'impact environnemental des activités domestiques et industrielles dans des conditions économiques soutenables. L'amélioration de l'accessibilité du service aux abonnés, l'exploitation experte d'équipements industriels complexes et la conduite d'un programme d'investissements destiné à garantir la disponibilité et la performance de nos ouvrages auront été au cœur de notre action tout au long de l'année 2014.

JEAN-MAURICE VENTURINI

**vice-président en charge de l'eau,
de l'assainissement et du droit des sols**

SOMMAIRE

01.

PRÉSENTATION DES SERVICES

COMPÉTENCES EAU ASSAINISSEMENT	P. 4
MODE DE GESTION	P. 4
ORGANISATION DES SERVICES	P. 5
CHIFFRES CLÉS ET FAITS MARQUANTS	P. 8

02.

QUALITÉ DE SERVICE

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES ÉQUIPES D'ASTREINTES	P. 14
DES SERVICES DÉMATÉRIALISÉS	P. 14
CERTIFICATION QUALITÉ ISO 9001	P. 16
LE PLAFONNEMENT ET L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU	P. 16
ENQUÊTES DE SATISFACTION	P. 16
UNE CARTOGRAPHIE DYNAMIQUE	P. 16

03.

EAU POTABLE - INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE	P. 21
LA PRODUCTION D'EAU POTABLE	P. 26
LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DES ÉQUIPES TECHNIQUES MOBILISÉES AU SERVICE DES USAGERS	P. 28
	P. 32

04.

ASSAINISSEMENT - INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE

LA COLLECTE DES EAUX USÉES	P. 34
LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES	P. 46
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	P. 49

05.

LES INDICATEURS FINANCIERS

PRIX DE L'EAU	P. 51
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	P. 52
LIGNES DE TRÉSORERIE	P. 53

01.

PRÉSENTATION DES SERVICES



PRÉSENTATION DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT ET FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

DES COMPÉTENCES AU SERVICE DE TOUS LES HABITANTS DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE

Les services de la communauté d'agglomération Chambéry métropole chargés de l'eau (production et distribution de l'eau potable) et de l'assainissement (collecte et dépollution des eaux usées) assurent leur mission d'exploitant pour le compte de tous les habitants des communes de Chambéry métropole.

Les missions suivantes sont également assurées :

CONTRÔLE ASSAINISSEMENT AUTONOME

La création d'un service spécialisé est effective depuis décembre 2005. Les charges et les produits de ce service sont identifiés dans le budget de l'assainissement, par une antenne budgétaire spécifique.

ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DES POTEAUX INCENDIE

Issue de la création de la communauté d'agglomération, cette fonction est prise en charge financièrement par le budget général de Chambéry métropole.

EAUX PLUVIALES

Egalement consécutive à la transformation en communauté d'agglomération, la compétence partielle en matière d'eaux pluviales relève financièrement du budget général de Chambéry métropole qui bénéficie du transfert de charge financière par les communes.

LES COMMUNES EXTÉRIEURES

Par convention avec Chambéry métropole, deux communes extérieures ont également confié l'exploitation de leurs équipements et réseaux : Le Bourget-du-Lac et Voglans.

Chambéry métropole vend également de l'eau aux communes suivantes, extérieures à son périmètre : Montmélian, Saint-Jean-de-la-Porte, Chignin, Myans, Les Marches, Francin, Le-Bourget-du-Lac et Voglans.

MODE DE GESTION

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le service des eaux fonctionne sous forme de régies avec autonomie financière : une régie pour l'eau potable et une régie pour l'assainissement.

Le président de Chambéry métropole est l'ordonnateur de ces régies qui ont un patrimoine individualisé, affecté par la communauté d'agglomération ou les communes de la communauté d'agglomération.

Un Conseil d'exploitation commun à ces deux régies, composé des représentants de chacune des communes membres et de trois membres extérieurs, émet des avis et propositions sur des orientations et objectifs suivis pour l'activité de l'eau et de l'assainissement : programme travaux, point budgétaire, projets des décisions importantes avant délibération du Bureau ou du Conseil communautaire. Ce Conseil d'exploitation est présidé

par le Vice-président de Chambéry métropole chargé de l'eau et de l'assainissement et de l'application du droit des sols. **Au cours de l'année 2014, le Conseil d'exploitation s'est réuni 8 fois.**

La Commission Consultative des Services Publics Locaux thématique eaux (CCSPL) s'est réunie le 10 décembre 2014 pour émettre un avis sur le rapport d'activités et les tarifs 2015.

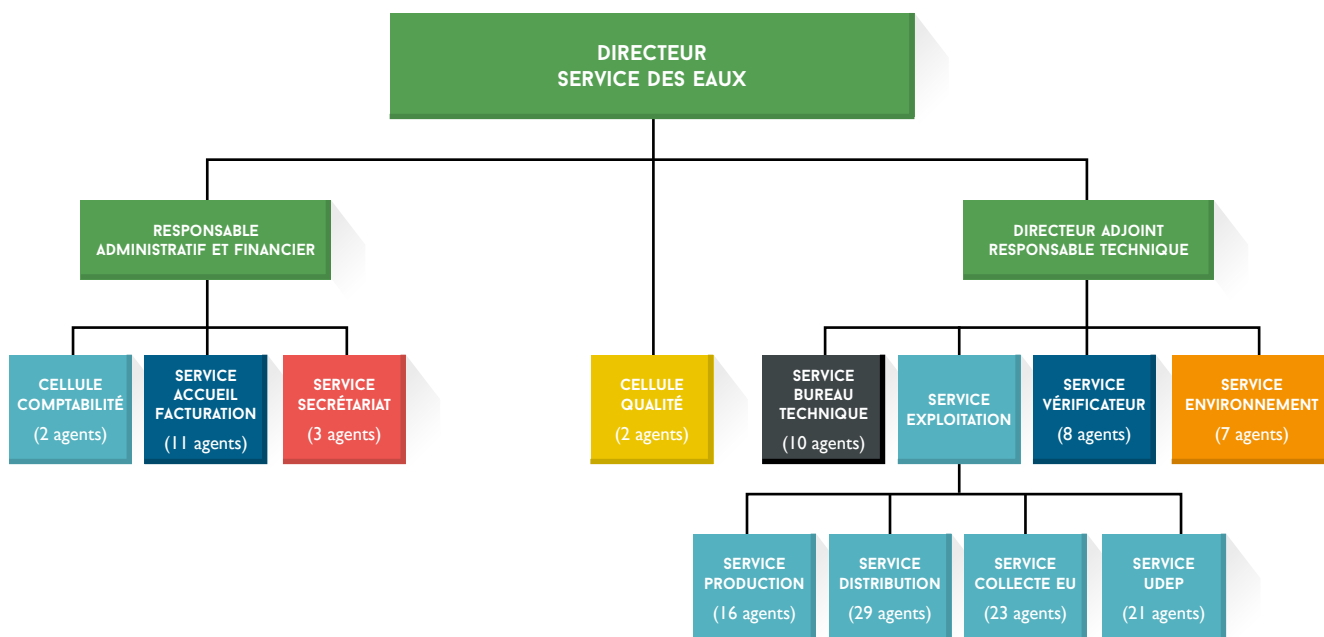
ORGANISATION DES SERVICES

LE FONCTIONNEMENT INTERNE

La structure des services de l'eau et de l'assainissement est adaptée au cycle de l'eau dans le bassin chambérien (voir organigramme ci-après).

Nous distinguons :

- la direction,
- les services fonctionnels à vocation administrative ou technique mutualisés à l'ensemble de la direction,
- les services opérationnels propres à l'eau potable ou l'eau usée.



Le service des eaux de Chambéry métropole s'appuie par ailleurs sur les directions fonctionnelles suivantes avec lesquelles il établit des conventions précisant le rôle et les missions de chacun et s'appuyant sur des dossiers ou projets identifiés :

Direction des Ressources Humaines

- l'organisation des recrutements, de l'accueil et des formations des agents ainsi que la gestion des carrières,
- la prévention des risques professionnels et la gestion des accidents du travail.

Direction des systèmes d'information

- la gestion du parc informatique bureautique et l'administration des applications utilisées,
- la protection et la sauvegarde des données.

Direction de la commande publique et des assurances

- l'organisation et l'exécution des marchés publics,
- la gestion des sinistres.

Direction de la communication

- la mise en œuvre des actions programmées au travers de différents outils (site internet, intranet, organisation d'événements particuliers).

Direction de l'administration générale et de la démocratie participative

- la gestion du courrier et des moyens généraux,
- l'accueil et la relation avec les usagers,
- l'organisation des assemblées et la gestion des actes administratifs,
- la gestion des archives.

Direction des finances

- la préparation et le suivi du budget,
- le suivi de la comptabilité et l'exécution financière des marchés,
- l'expertise financière, le conseil et le contrôle de gestion en lien avec la TPM. (Trésorerie Principale Municipale).

Direction des bâtiments communautaires

- l'entretien des bâtiments,
- l'organisation des contrôles périodiques et les mises en conformité.

01.

PRÉSENTATION DES SERVICES

LES IMPLANTATIONS

Les locaux du service des eaux sont implantés sur différents lieux géographiques :

La direction et les services fonctionnels

Depuis le 30 mars 2015, ils sont localisés dans la zone industrielle de Bissy, 298 rue de Chantabord, à proximité immédiate de l'usine de dépollution.

Le service production eau potable

Il est situé au puits des Iles, lieu où est implanté le poste central de télésurveillance des équipements d'eau potable. Rue de la Petite Eau à La Motte-Servolex.

Le service distribution eau potable

Il est situé au Centre Technique Municipal G. Perrotton, 305 avenue des Follaz à Chambéry, regroupé dans des locaux de la ville de Chambéry avec les services parcs et ateliers, espaces verts et voirie.

Le service collecte eaux usées

Il est situé au Centre Technique Municipal G. Perrotton, 305 avenue des Follaz à Chambéry, regroupé dans des locaux de la ville de Chambéry avec les services parcs et ateliers, espaces verts et voirie.

Le service dépollution des eaux

Il est situé au cœur de la nouvelle station de dépollution, 300 rue de Chantabord à Chambéry.

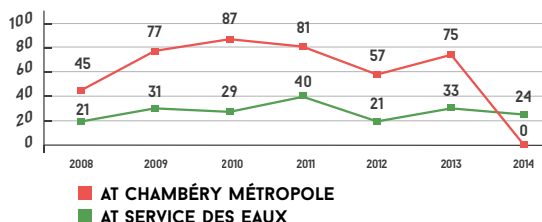
DÉMARCHE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET ARRÊTS MALADIE

En 2014, le service santé sécurité a recensé 24 accidents du travail (33 en 2013). Les accidents avec arrêt de travail sont au nombre de 11, ayant occasionné 683 jours d'arrêt pour l'année 2014.

Les accidents des années précédentes avaient, quant à eux, occasionné 347 jours d'arrêt. A noter que 3 accidents de travail ont entraînés à eux seuls 530 jours d'arrêt.

Le graphique suivant illustre l'évolution des accidents du travail pour l'ensemble de la collectivité et pour le service des eaux.



A la suite de chaque accident du travail, la victime rencontre le préventeur et son responsable de service pour déterminer les causes de l'accident et mettre en place un plan d'actions.

L'augmentation du nombre de déclarations s'explique en partie par la volonté du service santé sécurité de déclarer tous les accidents de travail (avec ou sans arrêt). Certains accidents sont déclarés à titre conservatoire. Ces déclarations sont importantes afin d'analyser les accidents même légers et qui n'occasionnent pas de lésions.

UNE FORMATION ADAPTÉE

Le plan de formation permet une gestion active de la formation tout en optimisant les délais d'élaboration du plan et de proposer un calendrier des formations moins condensé sur la fin d'année. Ce plan est établi pour les années 2013 et 2014 en prenant en compte les obligations réglementaires et les besoins de compétences techniques auprès des responsables de chaque service.

Le plan de formation montre la volonté de maintenir et de développer les compétences des agents, nécessaires à la réalisation des projets de la collectivité, ainsi qu'à la qualité du service rendu aux usagers.

Les différentes formations suivies par les agents, tous services confondus sont les suivantes :

- Sauveteur secouriste au travail,
- Conduite chariot de manutention,
- CACES grue,
- Permis EB,
- FCO,
- CACES nacelle,
- Formation ATEX,
- Conduite en tout terrain,
- Habilitation électrique,
- Gestion des tensions et des conflits.

En complément, le service collecte des eaux usées réalise, de manière spécifique, des formations internes sur la descente en grande profondeur, la manipulation d'obturateur et l'intervention en réseaux visitables.

LES ACTIONS SANTÉ SÉCURITÉ DANS LES DIFFÉRENTS SERVICES

A la suite de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques réalisée courant 2013 dans les différents services, plusieurs actions repérées ont été engagées pour améliorer les conditions de travail et limiter les risques pour les agents.

Il s'agit essentiellement d'actions de formation, de travaux de sécurisation et de modification de méthodes de travail, parmi les plus significatives, nous pouvons citer :

Production

- des travaux de sécurisation de certains sites de travail,
- le renouvellement de certains équipements de protection (harnais, longe).

Environnement

- sensibilisation sur les aspects sécurité.

Distribution

- mise en place d'1/4 heure sécurité sur des thématiques spécifiques,
- formation FNCCR d'un encadrant sur les exigences liées à la réglementation DT/DICT et la maîtrise d'ouvrage,
- acquisition d'une table élévatrice utilisée à l'atelier pour manipuler en sécurité des charges lourdes,
- lancement d'une étude spécifique sur les pratiques de travail, menée par un ergonome au sein du service Distribution qui a accompagné sur le terrain des agents sur des activités représentatives des métiers exercés.

Le but de l'étude est d'établir, dans un premier temps, un diagnostic sur les postures au travail et les conditions d'exercice des missions et avant de proposer, dans un second temps, des pistes d'amélioration.

Collecte EU

- réflexion sur l'aménagement des locaux du service au CTM (Centre Technique Municipal) afin d'améliorer les conditions de travail en identifiant des zones de pré-vestiaires,
 - mise en place, en partenariat avec la direction des ressources humaines, d'un réveil musculaire de 10 minutes chaque matin à l'embauche avec des exercices (étirements, flexions, stretching) élaborés par des personnes spécialisés.
- Après des premiers retours très positifs, un bilan plus complet sera dressé après plusieurs mois sur les bienfaits de ce réveil musculaire,
- révision du règlement d'intervention dans les réseaux.

Vérificateurs

- Face aux risques professionnels liés à l'activité spécifique des agents du service Vérificateurs, une étude a été engagée avec notre préventeur ; elle porte sur 2 points particuliers :
 - la définition de nouveaux EPI, avec dans un premier temps, une phase de test de blousons haute visibilité (agrés moto) et des chaussures de sécurité avant d'arrêter, dans un second temps, un équipement standard.
 - l'identification des points noirs prioritaires de relève (fosses Bourget-du-Lac et Voglans) et la programmation des aménagements nécessaires (installation de têtes émettrices, têtes déportées, ventilation, etc.) financés par le Service des eaux.



Bureau d'études

- formation SPS et gestion des entreprises extérieures (gestion de la co-activité) programmée sur 2 jours par la direction des ressources humaines à destination des techniciens du bureau d'études,
- formation FNCCR d'un agent sur les exigences liées à la réglementation DT/DICT et la maîtrise d'ouvrage.

UDEP

- sensibilisation sur des aspects sécurité,
- mise en place d'un contrôle spécifique et systématique lors des opérations de dépotage de réactifs.

D'autres actions sont également menées de manière plus globale sur l'ensemble des services :

- Depuis novembre 2014, les stages d'habilitation électrique (formation initiale, recyclage) des agents de Chambéry métropole sont dispensés sur le site de l'UDEP où l'équipe Maintenance a spécialement aménagé un local Haute Tension à des fins pédagogiques.

Ce local est en effet équipé d'un transformateur et de cellules haute tension, non raccordées au réseau EDF, permettant la manipulation des composants en toute sécurité.

Ce partenariat conclu avec le service Formation a permis de faciliter l'organisation des sessions de formation des agents de l'agglomération.

- Des essais de nouveaux vêtements de travail ont été organisés au cours du second semestre 2014 afin d'anticiper la fin du contrat de location avec notre prestataire et définir les modèles de vêtements plus adaptés. Le mode d'entretien est analysé avec un comparatif.
- Un recensement des équipements de protection individuels est engagé au niveau des différents services afin, d'une part, de suivre les dotations et d'anticiper le renouvellement et, d'autre part, d'assurer un contrôle de certains d'entre eux (harnais, longe notamment).

01.

PRÉSENTATION DES SERVICES

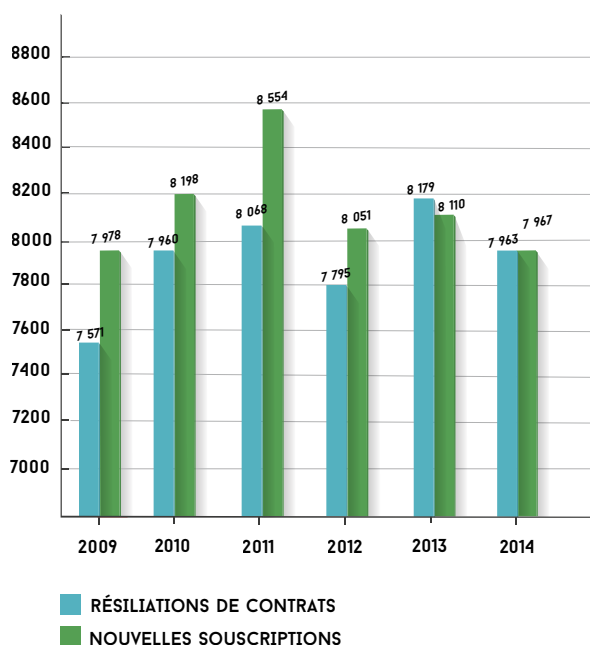
CHIFFRES CLÉS ET FAITS MARQUANTS 2014

RELATION ABONNÉS

LES MOUVEMENTS D'ABONNÉS

7 963 résiliations d'abonnements et 7 967 nouvelles souscriptions d'abonnements d'eau ont été enregistrées..

MOUVEMENTS DES USAGERS



Les mouvements d'abonnés sont globalement stables pour atteindre plus de 15 900 mouvements en 2014.

LE RELEVÉ DES COMPTEURS

Effectuée par **8 agents vérificateurs**, dont un agent de maîtrise qui s'occupe du planning des tournées et de la vérification de l'index des compteurs lors des déménagements, les tournées annuelles des relevés de compteurs ont lieu quotidiennement du lundi au samedi.



Depuis juin 2010, le moyen de paiement par acompte mensuel a été proposé aux usagers. Cette modalité de paiement fait l'objet d'une information à chaque usager lors de la réception de sa facture annuelle. A fin 2014, 5 665 usagers sur les 64 463 ont retenu ce mode de paiement.

Le service comptabilité a émis durant l'exercice 2014 :

		MANDATS		TITRES	
		paiement	annulation	recette	annulation
2009	Eau	2 824	47	894	633
	Assainissement	2 215	60	832	551
2010	Eau	3 355	81	365	87
	Assainissement	2 915	53	457	90
2011	Eau	2 977	7	409	76
	Assainissement	2 428	5	445	77
2012	Eau	2 732	50	344	77
	Assainissement	2 213	74	383	48
2013	Eau	2 692	17	297	200
	Assainissement	2 102	6	355	61
2014	Eau	2 938	61	484	1 081
	Assainissement	2 488	50	365	201



LA GESTION DU COURRIER

Durant l'année 2014, 8 394 courriers, y compris les demandes d'abonnement et résiliations, ont été enregistrés à l'arrivée au service des eaux, contre 9 454 en 2013, 489 mails d'usagers transitent via la boîte eau.assainissement@chambery-metropole.fr

contre 253 en 2013 et 2 371 courriers ont été enregistrés au départ, contre 3 428 en 2013.

Le bilan des courriers administratifs et techniques envoyés aux abonnés est le suivant :

COURRIER ADMINISTRATIF	2013	2014	ÉVOLUTION (%)
Relations extérieures (entreprise, mairie, Trésorerie)	3	1	-66,67
Réclamations abonnés (surconsommation, contestation facture, fuite, demande dégrèvement, jaugage, dossier de surendettement)	519	327	-36,99
Relance abonné	15	55	266,67
Information (changement compteur, problème technique, modalités de paiement, facture erronée ou erreur facturation, coupure d'eau, divers)	259	190	-26,64
Notes et comptes-rendus internes	31	30	-3,23
Divers	120	15	-87,50
Comptabilité	153	181	18,30
TOTAL	1 100	799	-27,36
COURRIER TECHNIQUE	2013	2014	ÉVOLUTION (%)
Urbanisme (PC, CU, ...)	725	110	-84,83
Assainissement non collectif	331	190	-42,60
Demande état assainissement	103	75	-27,18
Branchements plomb	28	24	-14,29
Travaux AEP (note d'information riverains, collectivité, entreprises)	71	78	9,86
Travaux EU (note d'information riverains, collectivité, entreprises)	21	11	-47,62
Travaux AEP et EU (note d'information riverains, collectivité, entreprises)	6	16	166,67
Réclamation abonné suite travaux	19	6	-68,42
Etudes (foncier, maîtrise d'œuvre, topographie, réponse consultation, diverses)	25	35	40,00
Relation entreprises, mairies	38	16	-57,89
Qualité de l'eau	44	69	56,82
Qualité du service	9	59	555,56
Contentieux	26	32	23,08
Subvention	13	11	-15,38
Pollution	13	7	-46,15
Industriels	40	76	90,00
Fuite	24	26	8,33
UDEP	43	64	48,84
Véhicule	22	23	4,55
Compte rendu (chantier, divers)	384	335	-12,76
Marchés	160	192	20,00
Convention	15	14	-6,67
Divers	165	87	-47,27
TOTAL	2 328	1 556	-33,16

01.

PRÉSENTATION DES SERVICES

De plus, 2 315 courriers partent du service facturation par l'intermédiaire du logiciel Eau 2 sans passer par l'enregistrement du courrier départ pour la gestion des dossiers : surconsommation, compteurs arrêtés/déplombés/anciens/renouvelés, et pour des informations de facturation, contre 7 475 en 2013.

A noter que l'instruction de certains courriers, en particulier les demandes nécessitant une intervention de terrain (vérification d'une consommation par deux relevés mensuels, vérification d'une installation) peut durer plusieurs semaines. Afin d'améliorer le délai de réponse aux usagers pour ce type de demande spécifique, le Service des eaux a instauré un courrier d'attente adressé immédiatement à l'usager lui précisant que sa demande est en cours de traitement et qu'une réponse définitive interviendra dans un délai de deux mois.

39 courriers d'attente ont été envoyés en 2014 pour répondre provisoirement aux réclamations diverses, faites par courrier, de certains abonnés.

Ce courrier d'attente constitue un nouvel élément mis en place dans le cadre de notre système Qualité visant à améliorer et à renforcer les relations avec nos usagers.

LES AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE

Les équipements et réseaux d'eau potable et eaux usées évoluent en permanence en fonction des aménagements programmés dans les communes à partir d'initiatives publiques ou privées. Les services de Chambéry métropole et des communes doivent travailler en étroite collaboration sur les bases des plans d'occupation des sols ou des plans locaux d'urbanisme approuvés.

Au cours de cette instruction, les participations financières pour le raccordement aux réseaux d'eaux usées ont été estimées à **1 396 518,79 euros** en 2014. La facturation est établie après raccordement aux réseaux.

COMMUNE	CERTIFICAT D'URBANISME	DÉCLARATION PRÉALABLE	PERMIS D'AMÉNAGER	PERMIS DE CONSTRUIRE	PERMIS DE DÉMOLIR	TRAVAUX NON SOUMIS À PERMIS	TOTAL	PARTICIPATION CALCULÉE (PRE OU PFAC)
Barberaz	6	7	1	15	0	0	29	84 077,64 €
Barby	0	0	2	5	0	0	7	102 842,12 €
Bassens	3	6	2	11	0	0	22	142 646,40 €
Challes-les-Eaux	4	0	0	15	0	0	19	16 883,20 €
Chambéry	18	12	7	48	13	1	99	265 987,29 €
Cognin	4	3	2	15	0	0	24	148 134,89 €
Curienne	0	0	0	2	0	0	2	2 335,30 €
Jacob-Bellecombette	1	5	0	10	0	0	16	55 695,80 €
La Motte-Servolex	3	20	4	52	2	0	81	65 663,92 €
La Ravoire	11	7	0	20	0	0	38	22 217,02 €
La Thuile	0	0	0	3	0	0	3	3 868,74 €
Le Bourget-du-Lac	20	29	1	41	2	0	93	0,00 €
Les Déserts	1	0	0	5	0	0	6	2 242,40 €
Montagnole	3	2	0	4	0	0	9	22 470,00 €
Puygros	0	1	1	4	0	0	6	45 067,20 €
Saint-Alban-Leyse	6	14	0	42	0	0	62	259 451,64 €
Saint-Baldoph	7	10	0	19	0	0	36	7 116,22 €
Saint-Cassin	2	3	0	9	0	0	14	45 067,20 €
Saint-Jean-d'Arvey	3	1	0	6	0	0	10	10 225,80 €
Saint-Jeoire-Prieuré	1	0	1	11	0	0	13	12 374,30 €
Saint-Sulpice	1	1	0	2	0	0	4	1 993,07 €
Sonnaz	4	7	0	22	0	0	33	41 532,32 €
Thoiry	3	0	0	1	0	0	4	0,00 €
Vérel-Pragondran	2	0	0	4	0	0	6	8 546,20 €
Vimines	6	41	0	28	1	0	76	30 080,12 €
Voglans	4	0	1	6	0	0	11	0,00 €
Total	113	169	22	400	18	1	723	1 396 518,79 €

EAU POTABLE

L'eau produite par les ouvrages de Chambéry métropole provient de différentes origines souterraines selon deux types de réservoirs aquifères : poreux ou fissurés.

■ Réservoirs aquifères poreux

6 ouvrages prélèvent l'eau dans ce milieu constitué de différentes nappes phréatiques, dont 4 principaux (Joppet, Pasteur, Les Îles, Saint-Jean-de-la-Porte) et 2 secondaires (Barberaz et Saint-Jeoire-Prieuré). Les caractéristiques sont précisées dans le chapitre "Indicateurs Techniques".

■ Réservoirs aquifères fissurés

41 captages exploités, répartis sur l'ensemble du territoire de Chambéry métropole, situés pour la plupart en point haut, complètent la production en eau nécessaire à l'agglomération. Ces ouvrages captent l'eau issue de différents massifs : 27 pour le massif des Bauges, 9 pour le massif de l'Épine et 5 pour le massif de la Chartreuse.

Il est à noter que les quatre ouvrages principaux (Pasteur, Joppet, les Îles, Saint-Jean-de-la-Porte) auront prélevé en 2014 près de 83% du volume annuel nécessaire à l'agglomération, d'une eau de très bonne qualité naturellement potable.

En 2014, le volume total prélevé s'élève à **9 091 840 m³**, alors que la quantité totale d'eau comptabilisée est **6 347 054 m³** pour Chambéry métropole et **252 580 m³** pour les communes extérieures.

De nombreux ouvrages participent ensuite à la production et au stockage, afin d'optimiser la desserte de tous les habitants de Chambéry métropole : 123 au total peuvent être répartis en deux grandes catégories :

- les ouvrages à vocation communautaire,
- les ouvrages à vocation locale.



Les ouvrages à vocation communautaire constituent les éléments principaux des chaînes de production. Chaque chaîne dessert une zone de l'agglomération et peut être secourue par interconnexion avec la zone contiguë.

Tous les autres ouvrages à vocation locale ont produit, en 2014, 17% de la production totale : eau nécessitant un traitement (chlore, U.V., U.F.) soit **1 537 820 m³**.

Les autres ouvrages sont à vocation locale. Ils sont au nombre de 136 au total et se répartissent en :

- 93 réservoirs,
- 34 stations de pompage,
- 9 surpresseurs.

Le réseau de canalisations, d'une longueur totale d'environ 908 km, assure la liaison entre les différents ouvrages précédemment cités et la desserte des abonnés. Il comprend des conduites d'adduction, de transport, de distribution et de refoulement en domaine public majoritairement.

Les 128 922 habitants de Chambéry métropole, représentant 64 463 points de comptage, sont desservis par ce réseau de distribution, à partir de branchements de diamètre et nature très variables (diamètre de 15 mm à 300 mm). Évalués à 25 878, ces branchements font l'objet, depuis 1999, d'un inventaire précis afin de diagnostiquer les matériaux utilisés et programmer leur renouvellement.

PUITS	M ³ EXTRAITS	SECTEUR	RESERVOIRS	STATION DE POMPAGE
JOPPET	2 292 514 m ³	Centre Est de l'agglomération	2 réservoirs (stockage total 18 600 m ³)	3 stations de pompage
			permettent de desservir deux niveaux de distribution.	
PASTEUR	2 429 466 m ³	Centre Ouest de l'agglomération	2 réservoirs (stockage total 14 000 m ³)	3 stations de pompage
			permettent de desservir deux niveaux de distribution.	
LES ÎLES	1 264 707 m ³	Nord de l'agglomération	3 réservoirs (stockage total 14 500 m ³)	3 stations de pompage
			permettent de desservir trois niveaux de distribution.	
SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE	1 567 333 m ³	Sud de l'agglomération	2 réservoirs (stockage total 18 000 m ³)	1 station de pompage
			permettent de desservir les communes extérieures raccordées et un niveau de distribution	

01.

PRÉSENTATION DES SERVICES

ASSAINISSEMENT

Le territoire de Chambéry métropole est situé dans le bassin versant du lac du Bourget. La protection de la qualité de ses eaux a nécessité des travaux importants : la construction d'un assainissement collectif performant avec un rejet des eaux épurées hors du bassin versant du lac dans le Rhône, via une galerie sous le massif de l'Épine. Elle impose également le contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC) et l'accompagnement des propriétaires concernés.

LA COLLECTE DES EAUX

Les réseaux

Environ 120 000 habitants auxquels s'ajoutent les industriels sont raccordés aux réseaux publics d'assainissement. En 2014, le nombre d'abonnés au réseau d'eaux usées est de **59 558** (+1% par rapport à 2013), pour un volume comptabilisé total de **6 364 272 m³** (contre 6 537 489 m³ en 2013).

594 km de réseaux dont 83 km unitaires recueillant les eaux de ruissellement et 511 km séparatifs sillonnent l'agglomération, principalement en domaine public et sont constitués :

- du réseau du centre de Chambéry (unitaire), par lequel transite la plus grande partie des effluents de toute l'agglomération. Longueur : 15 km d'ouvrages semi-visitables à visitable,
- des émissaires principaux qui constituent la structure du réseau autour de Chambéry (unitaire ou séparatif). Longueur : 25 km de collecteurs circulaires non visitables,
- des réseaux de collecte secondaire destinés à réceptionner les effluents en provenance des habitations (majoritairement séparatifs). Longueur : 556 km de collecteurs circulaires non visitables.

7 déversoirs d'orages dont 3 principaux situés juste en amont de l'usine de dépollution, et 32 postes de relèvement complètent le dispositif de collecte. Ceux-ci ont déversé au milieu naturel 339 336 m³, soit environ 2,6% du volume traité à l'UDEP dont 305 024 m³ pour les 3 principaux (DO n°2, 5 et 6).

Les postes de relèvement

Par leur situation topographique ou à l'aval de l'UDEP, plusieurs branches de réseaux d'assainissement nécessitent un refoulement par pompage. Le débit maximum horaire des postes de relèvement s'échelonne de 20 à 550 m³/heure pour un total de 2 400 m³/heure.

VISITES DES SITES DE CHAMBÉRY MÉTROPOLÉ PAR LES SCOLAIRES (CISALB)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'élèves sensibilisés sur le thème de l'eau (animations confiées au CISALB, Comité InterSyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget)	1 629	1 384	1 178	1 599	1 454	2 340



Les postes sont intégrés à l'autosurveillance du réseau d'assainissement et équipés de mesures de débits. La maintenance et les astreintes sont assurées par le personnel de l'UDEP où se trouve le poste central de supervision.

LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Le traitement des eaux usées collectées est assuré par l'usine de dépollution de capacité. 260 000 équivalents habitants. Constituée d'une unité primaire physico-chimique, d'une capacité de 8 000 m³/h, permettant d'encaisser les à-coups de débit par temps de pluie, le traitement secondaire est assuré depuis début mars 2011 sur une filtration biologique.

Le volume traité à la station d'épuration en 2014, y compris les eaux de pluie issues du réseau unitaire, s'élève à 13 151 843 m³.

A noter également que 151 855 m³ ont été rejetés à la Leysse en temps de pluie après prétraitement et traitement primaire physico-chimique.

LE REJET AU RHÔNE DES EAUX ÉPURÉES

Le rejet au Rhône des eaux épurées de la station de traitement est réalisé par une conduite gravitaire d'un diamètre de 1 200 mm et d'une longueur de 8,2 km entre Chambéry et Le Bourget-du-Lac. Cette galerie collecte également les eaux épurées en provenance des stations d'épuration d'Aix-les-Bains et du Bourget-du-Lac.

L'ÉLIMINATION DES BOUES D'ÉPURATION

La poursuite des travaux en 2014 a concerné la modernisation de la filière boues, de la filière désodorisation et du bâtiment de réception des matières extérieures (graisses, boues, matières de vidanges, produits de curage des réseaux). En 2014, 104 767 m³ de boues (primaires et biologiques) ont été produites. En sortie de filière boues après traitement, il restait 6 093 m³, soit 1 238 tonnes de matières sèches, qui ont été transférées vers l'UVETD pour être éliminées par incinération.

ACTIONS PÉDAGOGIQUES

Tout au long de l'année 2014, le service des eaux de Chambéry métropole en partenariat avec le CISALB, a réalisé des opérations visant à maintenir le dialogue avec les usagers et le public en fournissant des informations sur le thème de l'eau et de l'assainissement.



JOURNÉES DU PATRIMOINE

Les 20 et 21 septembre 2014, près de 400 résidents de l'agglomération chambérienne ont pu visiter différents équipements, en particulier du Service production et du Service collecte des eaux usées.

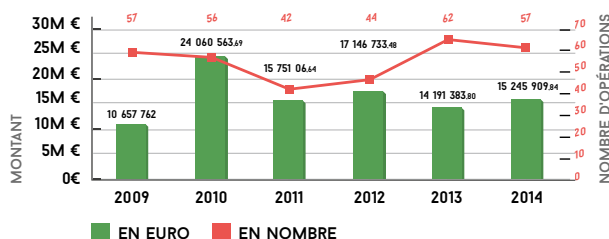
Côté service production d'eau potable, le puits Pasteur et la bucolique source de Saint-Saturnin situés en centre-ville de Chambéry ont été proposés à la visite.

Concernant le patrimoine assainissement, le service collecte des eaux usées a proposé la visite du collecteur unitaire du centre-ville de Chambéry, partiellement réhabilité, ainsi qu'une présentation de matériels d'exploitation des réseaux.

TRAVAUX IMPORTANTS RÉALISÉS EN 2014

Nous observons une légère baisse du nombre total des opérations engagées par rapport à 2013 avec un total financier réalisé en hausse. Les montants investis pour l'UDEP depuis 2009 impactent fortement ce bilan.

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS RÉALISÉES



	NOMBRE D'OPÉRATIONS	MONTANT
EAU POTABLE	47	5 423 315,28 € HT
EAUX USÉES	10	9 822 594,56 € HT
EAUX PLUVIALES	5	753 140,10 € HT

Les principales opérations ont consisté en :

PRODUCTION EAU POTABLE

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Saint-Baldoph	Travaux neufs	314 045,48 € HT
Puygros / Thoiry	Travaux neufs	698 150,45 € HT
Pasteur / Saint-Jean-de-la-Porte	Travaux neufs	693 877,31 € HT

DISTRIBUTION EAU POTABLE

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Saint-Alban-Leyse / rue de l'Eglise	Travaux de rénovation	192 657,82 € HT
Chambéry / avenue de la Grande Chartreuse	Travaux de rénovation	166 100,16 € HT
Saint-Alban-Leyse / secteur La Trousse	Travaux de rénovation	115 236,91 € HT
Ouvrages intercommunaux	Travaux de rénovation	158 551,76 € HT

COLLECTE EAUX USÉES

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Saint-Jean-d'Arvey / hameau Lovettaz	Travaux neufs	284 845,60 € HT
Bassens	Travaux neufs	89 702,85 € HT
Ouvrages intercommunaux	Rénovation collecteur unitaire	209 567,14 € HT
Ouvrages intercommunaux	Travaux de rénovation	284 353,44 € HT

TRAITEMENT

COMMUNE	TRAVAUX	MONTANT
Saint-Jean-d'Arvey / hameau Lovettaz	Travaux neufs	284 845,60 € HT
Bassens	Travaux neufs	89 702,85 € HT
Ouvrages intercommunaux	Rénovation collecteur unitaire	209 567,14 € HT
Ouvrages intercommunaux	Travaux de rénovation	284 353,44 € HT

OPÉRATION DE MODERNISATION ET DE MISE AUX NORMES DE L'UDEP

La nécessité de maintenir le traitement des eaux durant toute la durée des travaux et de construire sur les équipements existants, dans un espace contraint, fait de cette modernisation un chantier très complexe : réaliser les travaux en maintenant autant que faire se peut la continuité du service.

Les résultats enregistrés sur le rejet au Rhône depuis la mise en service de la biofiltration présentent de très bons niveaux de performance quelle que soit la période de l'année.

Les travaux se sont poursuivis pour construire les nouvelles filières de traitement des boues (y compris la partie cogénération), matières extérieures (vidanges, fosses, graisses, sables de curage des réseaux) et de l'air extrait des bâtiments. Le chantier de modernisation et de mise aux normes de l'usine de dépollution a marqué début 2014, une nouvelle étape importante avec la mise en service industrielle de l'ensemble des filières techniques, dont le traitement des boues, des odeurs, des matières extérieures et sous-produits de l'épuration. L'achèvement complet du chantier est prévu début 2015, après la construction du bâtiment d'accueil, la mise en service du parcours de visite pédagogique et l'installation du service des eaux dans ces nouveaux locaux.

02.



QUALITÉ DE SERVICE

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 introduit les indicateurs de performance dans le rapport annuel du maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Ces indicateurs et leur application ont été précisés dans l'arrêté du 2 mai 2007 et par la circulaire ministérielle du 28 avril 2008.

La définition de ces indicateurs fait suite au rapport de la Cour des comptes de décembre 2003 sur la gestion des services publics d'eau et d'assainissement et a résulté de nombreux travaux.

Au-delà de la parution des indicateurs de performance dans le rapport annuel, 2009 a vu la parution d'une base de données nationale (observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement) sur laquelle les indicateurs obligatoires doivent être renseignés.

INDICATEURS DE PERFORMANCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

(Cf. Tableau ci-contre)

DES ÉQUIPES D'ASTREINTE 24/24H

En dehors des heures d'ouverture, en cas d'urgence, les abonnés peuvent appeler le service (04 79 96 86 70). Un répondeur renvoie les abonnés sur les portables des agents d'astreinte des services chargés de l'exploitation des réseaux eau potable ou assainissement. De plus, en cas d'appel direct par un usager, les services d'incendie et de secours peuvent, en cas d'urgence, alerter les mêmes équipes d'astreinte du service des eaux.

Votre civisme, donc le recours à ce service, est le garant de sa qualité et de sa réactivité.

DES SERVICES DÉMATÉRIALISÉS POUR FACILITER LES DÉMARCHES DES ABONNÉS

LES SERVICES ACCESSIBLES PAR TÉLÉPHONE

Toutes les résiliations et les demandes d'abonnement, pour des personnes déjà connues sous le logiciel de gestion et de facturation des abonnés EAU 2, sont réalisables par téléphone, évitant tout déplacement dans nos locaux. Pour toutes vos démarches un numéro d'appel unique : **04 79 96 86 70**

	HORAIRES D'OUVERTURE	
	ACCUEIL PHYSIQUE	ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE
ACCUEIL ABONNÉS <i>(informations, abonnements, résiliations)</i>	du lundi au vendredi : 8h /12h - 13h30 /17h	du lundi au vendredi : 8h/12h - 13h 30/17h30 samedi : 8h/12h

SECTEUR	UNITÉ	CATÉGORIE	OBJECTIFS	2010	2011	2012	2013	2014	PERFORMANCE	
SERVICE À L'USAGER										
Nombre d'habitants desservis (population DGF)	AEP	nombre	sans	127 566	127 676	128 579	134 995	135 374		
	ASSAINIS.		sans	120 327	121 980	122 225	124 050	124 160		
Délai maximal d'ouverture des branchements pour nouveaux abonnés	AEP			3 jours ouvrables						
Abonnements - Respect des délais d'ouverture des branchements	AEP	%	92%	89,08%	87,70%	92,60%	91,90%	90,60%	⊖	
Continuité du service - taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	AEP	pour mille abonnés	sans	2,87	3,78	2,48	3,42	2,92	⊕	
Qualité du service - Taux de réclamations écrites pour 1000 abonnés	AEP	pour mille abonnés	sans	4,89	5,02	1,16	1,84	1,67	⊕	
	ASSAINIS.			0,71		0,42	0,32	0,32	⊕	
BUREAU D'ÉTUDES										
Cartographie - indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	AEP	point / 120*	100	90	90	90	120*	120	⊕	
	ASSAINIS.			90	90	99*	104	⊕		
Travaux taux moyen de renouvellement du réseau	AEP	%	1%	1,38	1,17	1,11	1,45	0,97	⊕	
	ASSAINIS.		1%	0,12	0,09	0,15	0,56	0,12	⊖	
QUALITÉ EAU										
Protection ressources en eau / volume produit	AEP	%	100%	67,3%	67,3%	66,7%	73,0%	79,2%	⊖	
Taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées	AEP	%	microbiologie	100%	99,8%	97,7%	98,9%	96,3%	97,6%	⊖
			physico-chimiques	100%	99,5%	99,3%	100,0%	100,0%	99,8%	⊕
DISTRIBUTION AEP										
Indice linéaire de perte en réseau	AEP	m³/km/jour	sans	6,98	8,6	9,02	7,1	7,8	⊕	
Indice linéaire des volumes non comptés	AEP	m³/km/jour	sans	7,33	8,9	9,1	8,8	8	⊕	
Rendement net du réseau	AEP	%	69,2	74,29%	72,50%	71,2%	75,6%	73,4%	⊕	
COLLECTE EAUX USÉES										
Taux de points noirs	ASSAINIS.	nombre / 100 kms	sans	8,89	12,4	14,1	14,1	14,1	⊕	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	ASSAINIS.	point / 120	120	110	110	110	110	110	⊕	
Taux de desserte par le réseau de collecte	ASSAINIS.	%	sans	98,88%	99,19%	99,34%	99,36%	99,40%	⊕	
Réseaux EU / EP - taux de débordement des effluents (1000 hab)	ASSAINIS.	pour mille habitants	0,017	0,025	0,024	0,024	0,016	0,008	⊕	
Conformité de la Collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration	ASSAINIS.		conforme	non	oui	non	oui	calcul DDT		
Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels	ASSAINIS.	nombre	10/an	51	43	53	61	82	⊕	
ANC										
Evaluation nombre d'habitants desservis par sce ANC	ASSAINIS.			5545	5082	4895	4872	4810	⊕	
Indice de mise en œuvre de l'ANC	ASSAINIS.	Barème / 140	140	140	140	140	140	140	⊕	
Taux de conformité des dispositifs d'ANC	ASSAINIS.	%	neuves	sans	74	78	80	82	83	
			existantes	sans	9	9	11	11	11	
			globales	23%	19	20	22	23	22	⊖
UDEP										
Conformité des rejets	ASSAINIS.	%	DBO	87	58,5	80	98	100	100	⊕
			DCO	92	53,5	77	98	99,6	98,5	⊕
			MEST	92	23,1	63	96	100	93,8	⊕
Quantité de sous produits évacués et / ou valorisés selon filières conformes	ASSAINIS.	%	Boues évacuées	100	100	100	100	100	100	⊕
			Sables valorisés	0	0	0	0	0	0	⊖
			Refus de dégrillage	100	100	100	100	100	100	⊕
			Sables évacués	100	100	100	100	100	100	⊕
			Graisses évacuées	100	100	100	100	100	100	⊕
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	ASSAINIS.	Tonnes MS	Matières sèches	sans	3 032	3 481	3 661	1 918	1 238	⊕
FINANCES										
Durée d'extinction de la dette SDE	AEP	Année	sans	10,29	10,85	7,7	8	8,3		
	ASSAINIS.		sans	10,32	11,5	10,6	7,7	8,6		
Prix TTC du service au m³ / 120 m³	AEP	Euro/m³	sans	1,811	1,834	1,916	1,962	2,010		
	ASSAINIS.		sans	1,488	1,598	1,643	1,712	1,758		
	GLOBAL		sans	3,30	3,43	3,56	3,67	3,768		

* changement de méthode de calcul des indicateurs P 103.2B et P 202.2B | Fiabilité : A très fiable, B fiable, C peu fiable

02.

QUALITÉ DE SERVICE

LES SERVICES EN LIGNE

Souscrire votre abonnement sans vous déplacer est possible : en joignant les pièces demandées à la demande d'abonnement via le formulaire à saisir sur le site internet de Chambéry métropole. Au cours de l'année 2014, les demandes d'abonnement en ligne représentent en moyenne 20% du nombre total des abonnements, soit 1 654 demandes.

LE SITE INTERNET

La création du site Internet de Chambéry métropole a permis d'intégrer un volet sur l'eau afin de donner progressivement de nouvelles informations et fonctions en direction des usagers et permettre la souscription d'abonnement. En 2014, la cartographie dynamique de la qualité de l'eau potable a été mise en ligne, permettant à chacun d'accéder aux résultats des analyses sur l'ensemble du territoire.

CERTIFICATION QUALITÉ ISO 9001 DU SERVICE

Le système de management de la qualité du service des eaux qui englobe les activités suivantes :

- production et distribution de l'eau potable,
- collecte et traitement des eaux usées,
- gestion de l'assainissement non collectif,
- réalisation et réhabilitation des infrastructures,
- accueil et services à l'usager.

a été certifié en mars 2013 au terme de 3 jours d'audit initial.

Les 24 et 25 février 2014, le service des eaux a de nouveau bénéficié de 2 jours d'audit dans le cadre du suivi de notre système Qualité.

L'auditeur a pu mesurer pleinement la démarche de progrès qui anime le service des eaux et constater le travail effectué par chacune et chacun pour traiter certains points d'amélioration relevés lors des différents audits.

Sur la base des conclusions de son rapport d'audit, l'AFNOR a décidé de maintenir notre certification ISO 9001 sur l'ensemble de nos activités.

Le maintien de cette certification témoigne avant tout du professionnalisme, de la volonté partagée de transparence et d'amélioration dans les actions et les pratiques du service des eaux. Notre système qualité sera renforcé avec le déploiement de nouveaux outils courant 2015, permettant ainsi d'anticiper de nouvelles exigences techniques ou réglementaires et de renforcer la démarche d'amélioration continue sous toutes ses formes pour garantir un service public toujours plus performant.



LE PLAFONNEMENT ET L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU

DÉCRET DU 24/09/2012 RELATIF À LA FACTURATION DES SURCONSOMMATIONS EN CAS DE FUITE

Le décret fixe les modalités de facturation de l'eau et de l'assainissement **pour des locaux d'habitation principale** en cas de fuite d'eau après compteur. Le décret ne s'applique pas aux locaux des entreprises, des professions libérales et des associations. Il est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

Les factures établies à compter du lendemain de sa publication, à partir du relevé du compteur permettant de mesurer la consommation effectuée, peuvent donner lieu de la part des abonnés des services d'eau et d'assainissement, sur justificatifs, à une demande de plafonnement **en cas de fuite de canalisation après compteur**.

Principes du décret

Une information de l'abonné est obligatoire en cas d'augmentation anormale de la consommation au vu du relevé de compteur enregistrant la consommation d'eau effective de l'abonné, par tout moyen et **au plus tard lors de l'envoi de la facture d'eau** établie d'après ce relevé.

Une augmentation du volume d'eau consommé est anormale si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume moyen consommé par l'abonné ou par un ou plusieurs abonnés ayant occupé le local d'habitation pendant une période équivalente au cours des 3 années précédentes ou à défaut le volume moyen consommé dans la zone géographique de l'abonné dans des locaux de taille et de caractéristiques comparables.

Si fuite de canalisation :

L'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne (moyenne des 3 dernières années ou moyenne mensuelle) s'il présente au service des eaux, dans **le délai d'un mois** à compter de l'information, une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur canalisation.

L'information est faite soit par un courrier du service des eaux soit par l'envoi de la facture.

L'attestation de l'entreprise de plomberie doit contenir la localisation de la fuite et la date de la réparation.

Le volume d'eau imputable à la fuite n'entrera pas dans le calcul de la redevance assainissement.

Seules les fuites d'eau après compteur indétectables sont prises en compte. Les fuites dues aux appareils ménagers (lave-vaisselle, lave-linge), équipements sanitaires ou de chauffage sont exclues.

Avec l'application du décret

Fuite sur canalisations :

Le service des eaux est amené à facturer en cas de doublement de la consommation dû à une fuite,

- si l'abonné a répondu à notre information dans le mois :
 - en eau seulement le double de la consommation "habituelle" de l'abonné,
 - en assainissement la consommation habituelle,
 - le volume supérieur au double de la consommation est conservé en mémoire et totalisé sur un fichier spécifique pour le calcul du rendement hydraulique de la commune et de l'agglomération,
- si l'abonné n'a pas répondu à l'information du service des eaux dans le mois, toute la consommation est facturée.

Modalités d'envoi des courriers d'information aux abonnés :

- courrier de surconsommation pour information en cas d'une augmentation de consommation comprise entre 50 et 75% de la consommation moyenne annuelle,
- courrier de surconsommation avec consommation bloquée pendant 1 mois dans le cas d'une consommation comprise entre 75 et 100% de la consommation moyenne annuelle,
- courrier de surconsommation systématique et consommation bloquée dans le cas où la consommation est supérieure à 100% de la consommation moyenne annuelle.

En cas de doublement de la consommation par rapport à la consommation moyenne annuelle, information systématique et application du décret pour les fuites sur canalisations.

Tout abonné a la possibilité de contester sa facture dans un délai de deux mois à compter de sa date d'émission, conformément à l'article L1617-5 du Code général des Collectivités Territoriales.

SIGNATURE CONVENTION FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT ET IDENTIFICATION DES ABONNÉS EN DIFFICULTÉ

Le 26 avril 2012 a été signée la convention de partenariat pour la gestion du dispositif eau entre le Département et Chambéry métropole, qui s'inscrit dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Porté par le Département, délégation cohésion sociale, ce dispositif permet aux personnes en difficulté de bénéficier d'une aide financière partielle aux paiements des factures d'eau en restant due. Plafonnée à 250 €/an en 2014, cette aide financière ne peut pas dépasser 90% de la dette.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse exonère les abonnés du paiement des redevances ("lutte contre la pollution" et "modernisation des réseaux de collecte") des factures incluses dans l'aide FSL.

Réunie mensuellement, la commission FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) a attribué 612 aides sur les 657 dossiers examinés, pour un montant total de 104 616 €.



RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT - LOI BROTTES

Cette loi permet notamment aux collectivités qui le souhaitent **d'engager une expérimentation** en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau. Cette expérimentation est un "appel à projets" pour identifier les modalités administratives et financières les plus efficaces pour assurer pleinement le droit à l'eau "dans des conditions économiquement acceptables par tous".

Le champ d'expérimentation concerne à la fois **l'accès à l'eau** et le **tarification sociale de l'eau**, en assurant aux personnes dont les revenus sont les plus faibles un accès à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables tant par les bénéficiaires que par l'ensemble des autres usagers du service.

L'expérimentation peut inclure la définition de tarifs tenant compte de la composition ou des revenus du foyer, l'attribution d'une aide au paiement des factures d'eau ou d'une aide à l'accès à l'eau, pendant une période de cinq années à compter de la date de promulgation de la loi, c'est-à-dire jusqu'au 14 avril 2018.

Cette possibilité législative s'inscrit dans la continuité de la réflexion déjà menée au cours de l'année 2010 par un groupe d'élus. En effet, suite aux différents constats de baisse des volumes vendus depuis 2005, de l'importance des ventes d'eau dans les recettes d'exploitation notamment, un travail de redéfinition de la structure tarifaire avait abouti à la mise en place d'un tarif binôme avec deux tranches de consommation. Désormais, depuis 2011, dans la facture d'eau des usagers sont comprises une part fixe pour chaque budget, dénommée abonnement eau potable et abonnement eaux usées, et une part proportionnelle assise sur le volume d'eau relevé au compteur.

Pour modérer l'incidence de la part fixe sur la facture des petits consommateurs, le tarif de première tranche de consommation applicable sur les 15 premiers mètres cubes facturés sur l'année civile est défini à un niveau plus bas que le tarif d'équilibre. Le tarif de seconde tranche se calcule sur la consommation annuelle au-delà de 15 m³.

02.

QUALITÉ DE SERVICE



Seules deux catégories d'abonnés sont identifiées : les exploitants agricoles conventionnés avec Chambéry métropole dans le cadre d'une charte de "bonnes pratiques agricoles", et les autres consommateurs.

Il est à noter que depuis 2010 et la mise en œuvre de ce nouveau mode de tarification, le volume global des ventes d'eau est stabilisé autour de 6 400 000 m³, auxquels s'ajoutent les volumes vendus aux communes extérieures à l'agglomération.

Les dispositions de la loi Brottes autorisent à aller plus loin en développant une politique tarifaire à caractère social, en tenant compte de critères liés au nombre de personnes ou aux revenus.

La volonté des élus communautaires pour participer à cette expérimentation, et donc pour que Chambéry métropole se porte candidate avait déjà été annoncée lors de la séance du Conseil communautaire du 28 mars 2013, séance préalable à la parution de la loi, afin de saisir les opportunités éventuelles en matière de tarification sociale de l'eau.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 2012, l'offre des abonnements annuels du réseau de transports en commun (STAC) intègre, comme critère de définition des tarifs, le quotient familial (QF) du foyer, sous réserve que les bénéficiaires fassent expressément la démarche au moment de la demande d'abonnement. Compte tenu de cette configuration, **c'est le mode déclaratif qui a donc été retenu.**

Considérant les critères pouvant être pris en compte pour la définition des tarifs, la loi Brottes autorise à déroger à certaines dispositions législatives afin d'expérimenter, de définir, de mettre en œuvre et d'évaluer les solutions qui apparaissent localement les mieux adaptées pour répondre aux difficultés rencontrées et renforcer la mise en œuvre du droit à l'eau des personnes physiques.

Dès début 2014, l'agglomération a souhaité engager une réflexion afin d'explorer la faisabilité d'une tarification sociale de l'eau. Un groupe de travail constitué d'élus issus du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année.

Le choix a été fait de n'écarter aucune piste de réflexion, sans privilégier de dispositif spécifique, et non exclusif les uns des autres : tarification selon la catégorie d'usagers, modulation de la part fixe pour les ménages ciblés, tarification progressive de la part variable, aide aux paiements des factures d'eau avec la mise en place d'un chèque-eau ou le recours au FSL.

Le travail a été conduit en cherchant à apprécier prioritairement l'efficacité sociale et la soutenabilité économique de tout dispositif.

Au terme de ce travail, le scénario retenu est de conforter le travail collaboratif avec le Département dans l'animation et le soutien du dispositif FSL.

Ce dispositif a montré sa pertinence et son efficacité, s'appuyant sur les compétences du Département, et permettant une aide significative et ciblée pour les foyers les plus fragiles. Le règlement d'attribution du FSL évolue afin de devenir plus souple pour les demandeurs qui pourront à compter du 1^{er} janvier 2015 solliciter l'aide non plus une fois mais deux fois par an. La réponse aux différentes situations est également améliorée en prenant en compte la composition des foyers.

L'objectif est de mieux faire connaître le dispositif auprès des abonnés, dès réception de leur facture et donc sans attendre une situation d'impayé. Chambéry métropole s'est engagé à accompagner financièrement l'augmentation des bénéficiaires en renforçant sa participation financière. Il est également de porter à la connaissance des services sociaux des situations de difficulté afin de leur permettre de relayer l'action sur d'autres dispositifs d'aide.

ENQUÊTES DE SATISFACTION

Au cours de l'année 2014, le service des eaux a procédé à plusieurs enquêtes de satisfaction auprès des usagers afin d'analyser le niveau d'appréciation de nos pratiques et dégager des pistes de progrès. Quatre enquêtes ont été réalisées à la suite de chantiers de restructuration et de renforcement du réseau d'eau potable dans des secteurs urbains (rue du Carré à Chambéry, rue Frédéric Chopin à Chambéry, route de la Fruitière à Sonnaz, chemin des Grands Prés à Saint-Baldoph).

Au total, près d'une centaine de riverains de ces chantiers ont été destinataires d'un questionnaire portant sur des aspects préalables au chantier (information, organisation) et sur le déroulement même des travaux (communication avec les entreprises, coordination, gêne occasionnée, circulation d'engins, bruit, respect des délais).

Les résultats montrent **un bon niveau global de satisfaction sur l'ensemble des chantiers (près de 80% d'avis positifs sur les différents thèmes).**

Nous observons notamment que l'information avant et durant les travaux a été jugée satisfaisante pour 73% des riverains, ce qui constitue un progrès par rapport au résultat précédent (64%).

Quelques remarques ont été faites sur des aspects directement liés aux travaux (bruit, poussières) et le délai de réalisation, en particulier pour le chantier de la rue du Carré.

Programmé en toute fin d'année, ce chantier a été interrompu en raison des intempéries puis de la période des fêtes de Noël, prolongeant ainsi la gêne (accès, circulation) pour les riverains.

Afin d'améliorer le taux de réponses (40%), ces questionnaires seront transmis plus rapidement à l'issue des travaux (15 jours maximum).

Quant à l'enquête de satisfaction concernant les nouveaux usagers, la méthode d'échantillonnage a été revisitée cette année pour toucher davantage de personnes.

Désormais, le questionnaire portant sur les différents services proposés aux nouveaux abonnés (accueil, informations, prise d'abonnement, prise de rendez-vous, pose de compteur) est transmis systématiquement avec la facture liée aux frais de dossier.

Un premier bilan effectué après 180 retours analysés, permet de constater que le niveau de satisfaction générale est bon à très bon selon les thèmes, puisqu'il ressort entre 75% et 95 % des avis exprimés avec en particulier une bonne qualité relationnelle et une efficacité reconnue des agents.

Le détail des réponses permet notamment les constats suivants :



■ la qualité de l'accueil au bureau est très appréciée à 97% des avis exprimés, même si certains abonnés (29%) apprécieraient une amplitude horaire élargie entre 12h et 14h, après 17h, voire le samedi matin,

■ 9,6% des abonnés sont mécontents de l'accueil téléphonique, en raison principalement des difficultés à joindre un agent. A l'occasion du déménagement du service des eaux, un centre d'appel sera déployé et permettra de fluidifier la prise en compte des appels téléphoniques.

Les délais de traitement apportent satisfaction dans 82,6% des cas et les abonnés mécontents (10%) témoignent pour leur part, d'un temps d'attente à l'accueil ou de délais de réponse par courrier ou courriel trop longs.

Le taux d'utilisation de l'abonnement en ligne progresse à chaque enquête et approche 25% sur cette analyse.

UNE CARTOGRAPHIE DYNAMIQUE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

L'informatisation de la gestion des plans (fonds de plans et réseaux) par numérisation et le développement de bases de données constituent donc un objectif majeur depuis 1998.

La numérisation des réseaux principaux de toutes les communes est terminée. Le travail se poursuit par l'enrichissement des données suite aux différents travaux exécutés : entretien, rénovation des réseaux.

La tenue à jour des plans est primordiale pour la maintenance des réseaux d'eau potable et d'assainissement, notamment pour l'information obligatoire aux entreprises, administrations et gestionnaires avant travaux. Nous présentons ci-dessous l'évolution des dossiers D.T. et D.I.C.T. en forte augmentation et certainement en corrélation avec la mise en place de la base de données nationale.

02.

QUALITÉ DE SERVICE

COMMUNES	2009		2010		2011		2012			2013			2014		
	D.R.	D.I.C.T.	D.R.	D.I.C.T.	D.R.	D.I.C.T.	A.T.U.	D.T.	D.I.C.T.	ATU	DT	DICT	ATU	DT	DICT
Barberaz	9	35	11	40	8	54		19	59	1	41	57	1	33	42
Barby	11	26	6	34	3	30	1	4	39	1	22	22	5	20	44
Bassens	13	36	4	37	7	38	3	15	68	1	55	63	3	44	51
Challes-les-Eaux	15	68	8	43	11	57	4	17	82	2	54	74	3	55	84
Chambéry	103	534	124	491	120	668	17	203	708	39	427	710	72	553	720
Cognin	20	41	8	47	11	53		17	62	1	55	80	1	50	80
Curienne	2	3	0	3	1	11		0	15		13	13		3	2
Jacob-Bellecombette	3	15	7	25	4	15		3	20		32	37	1	38	35
La Motte-Servolex	25	101	21	101	30	127	2	59	223	6	169	281	3	194	293
La Ravoire	19	120	19	60	29	142	2	36	106	5	87	132	3	121	160
La Thuile	2	7	0	15	2	15		0	13		9			16	15
Les Déserts	1	10	0	19	1	17		5	9			8		2	1
Montagnole		12	1	12	4	29		1	21	1	19	16		21	23
Puygros		8	3	7	2	8	1	1	14		13	10		6	11
Saint-Alban-Leyse	12	62	18	77	18	96	1	21	77	4	105	132	17	109	164
Saint-Baldoph	7	17	3	31	7	43	1	6	39		32	42		23	36
Saint-Cassin	2	14	0	7	4	27		4	32		25	30	1	18	14
Saint-Jean-d'Arvey	1	16	2	17	3	19		8	27	2	5	11	5	17	25
Saint-Jeoire-Prieuré	11	25	3	23	7	17		16	34		26	33		33	33
Saint-Sulpice	1	10	3	7	4	19		3	27		18	20		5	6
Sonnaz	8	24	9	23	6	34	1	28	51	1	28	29		37	44
Thoiry	1	5	0	1	1	9		2	8		7	5		9	12
Vérel-Pragondran	1	2	1	11		6		0	0		8	7		6	6
Vimines	12	15	3	27	16	51		11	37		56	58		35	44
Le Bourget-du-Lac	13	31	26	35	9	63	1	35	80	1	116	106	2	79	97
Voglans	4	12	10	24	7	33		23	53	1	73	65	1	41	52
DIVERS	26	25	19	54	36	170	3	40	125	5	113	142	6	98	108
TOTAL	322	1 274	309	1 271	351	1 851	37	577	2 029	71	1 608	2 192	124	1 666	2 202
TOTAL D.R + D.I.C.T.		1 596		1 580		2 202			2 606			3 871			3 992

DT : Demande de Travaux | DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux | ATU : Avis de Travaux Urgents

Le passage sous Aquastar des données d'eau potable a été réalisé en 2005. Cette application, via le logiciel PORTEAU, permet de rendre dynamique le SIG et donc de mettre en valeur les réseaux touchés par des ouvertures ou fermetures de vannes ainsi que de montrer les faiblesses et les points forts de l'ensemble du réseau. Cela constitue donc une aide supplémentaire pour les projets de restructuration des réseaux et d'urbanisation futurs.

L'inventaire des fuites sur réseau a été intégré en 2012 en remontant jusqu'à 1999 : cet état des lieux est un des paramètres indispensables pour affiner l'analyse multicritères des défaillances et aider à construire le programme pluriannuel d'investissement.

03.



EAU POTABLE INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Produire et distribuer une eau de qualité font partie des objectifs prioritaires du service des eaux, impliquant la mise en œuvre de moyens en terme de contrôle, de mesures de protection et d'exploitation :

- mise en place des périmètres réglementaires de protection de captages,
- mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'équipement des ressources en dispositif de traitement adapté,
- équipement des captages en système de mesures de débits,
- surveillance de la qualité de l'eau brute et distribuée : réalisation de prélèvements et d'analyses, mise en place d'appareillage (sonde, turbidimètre...),
- exploitation et maintenance rigoureuses des ouvrages.

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES

La mise en place des périmètres est obligatoire pour tous les captages, puits ou sources. L'état d'avancement de la procédure par captage est évalué en cinq phases :

PHASE 1

Le rapport hydrogéologique : qui contient l'avis complet de l'hydrogéologue agréé concernant la ressource à protéger (origine et caractéristiques de l'eau, mesures de protection à mettre en œuvre, délimitation des périmètres de protection...). Ce rapport sert de base scientifique à l'élaboration de l'arrêté préfectoral.

PHASE 2

L'enquête publique : au cours de laquelle le projet global est soumis au public pour avis. L'enquête publique se tient généralement au sein des mairies concernées, sous l'autorité

du commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif. L'enquête fait l'objet d'un rapport final reprenant l'intégralité des remarques relevées.

PHASE 3

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP), est matérialisée par un arrêté préfectoral reprenant l'ensemble des mesures retenues pour assurer la protection et la pérennité de la ressource concernée. Cet arrêté établit les règles à appliquer au sein des différents périmètres et impose également la liste des travaux de protection à réaliser.

PHASE 4

Réalisation des travaux : mise en œuvre par la collectivité exploitant la ressource, des travaux de protection imposés par arrêté préfectoral (pose d'une clôture ceinturant le périmètre immédiat, déboisement, remise en état des ouvrages de captage, création de piste d'accès, élimination des cuves à fuel enterrées situées au sein du périmètre rapproché...)

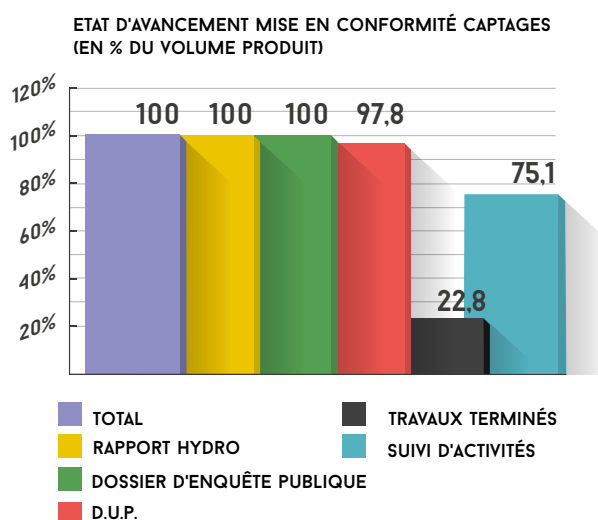
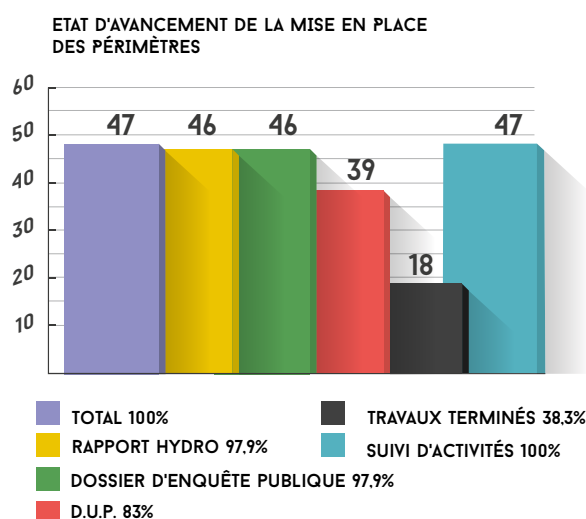
PHASE 5

Suivi des activités au sein des périmètres de protection par le biais d'une démarche prédéfinie et spécifique à chaque ressource, et notamment :

- visites régulières des périmètres,
- contrôle des activités : agricoles (épandage, engrais...), forestières (coupes...),
- contrôle de conception (avis sur les permis de construire) et de réalisation (avis sur DT et DICT, visites de chantier) des travaux réglementés dans les périmètres : profondeur de fouilles, types de fondation, puits, ouvrages enterrés contenant des matières dangereuses (cuves à fuel, séparateurs hydrocarbures...).

03.

EAU POTABLE



Indicateur global de protection : **79,15%**, en progression de **6 points** par rapport à 2013.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2014

- **Rapport hydrogéologique (phase 1)** : l'ensemble des captages exploités dispose d'un rapport hydrogéologique, à l'exception du captage de Montgelas sur la commune de Curienne. Pour ce dernier, le dossier préalable à l'intervention de l'hydrogéologue est en cours de rédaction par le bureau d'études retenu.
- **Enquête publique (phase 2)** : lancement des enquêtes publiques pour les captages de Ravenets, Pré Dollin et la Fougère sur la commune de Thoiry, ainsi que pour les captages de Combe noire, La Rongère et Le Mont sur la commune de La Thuile. DUP programmées en 2015 sur ces captages. Reprise de la démarche pour le captage de Fontaine noire à Saint-Jean-d'Arvey : intégration de nouveaux éléments techniques, prise d'un nouvel arrêté permettant l'acquisition des périmètres immédiats.
- **Acquisition foncière (phase 3)** : les périmètres immédiats des captages de Ravenets et Pré-Dollin (Thoiry), de Fontaine noire (Saint-Jean-d'Arvey), de La Labbiaz (Les Déserts) et de Montgelas (Curienne) restent à acquérir. Les démarches administratives permettant ces acquisitions (arrêtés préfectoraux à finaliser ou à reprendre) sont en cours.
- **Travaux périmètres immédiats (phase 4)** : lancement de la réflexion sur la priorisation des actions suite à la phase d'étude des captages (depuis 2011 sur 3 ans) qui a défini précisément les travaux à réaliser sur chaque captage exploité (protection, accès, mesure de débits, reprise des ouvrages...).

■ **Suivi des activités (phase 5)** : mise en œuvre du programme de suivi des activités au sein des périmètres de protection : avis sur les PC et DICT, suivi travaux (Iveco-Camiva notamment), visites de contrôles inopinées au sein des périmètres immédiats et rapprochés. Suivi et interprétation de l'étude relative aux pratiques agricoles sur les terrains des périmètres de protection rapprochée du Puits de Saint-Jean-de-la-Porte. Cette étude est réalisée annuellement par le bureau SEM Environnement, qui compile et analyse les données communiquées par les exploitants agricoles des terrains concernés.

SUIVI QUALITATIF DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Le suivi qualitatif des eaux destinées à la consommation humaine est réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui établit chaque année le programme du contrôle sanitaire réalisé sur eau brute (avant traitement) et eau distribuée.

En complément de ce contrôle sanitaire, le service des eaux procède à des analyses dans le cadre d'un autocontrôle défini annuellement.

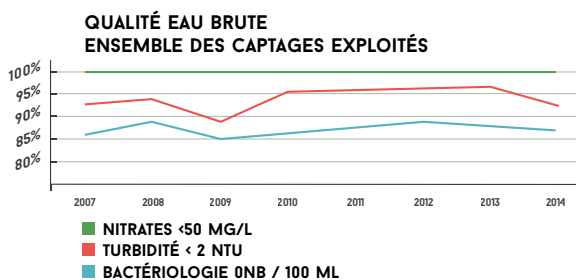
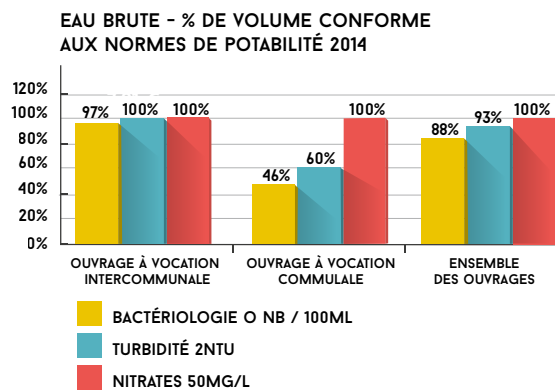
Cet autocontrôle est mis en œuvre par le service environnement (réalisation des prélèvements et exploitation des résultats) et par le laboratoire d'analyses eau potable basé à l'UDEP (réalisation des analyses).

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU BRUTE :

Contrôle sanitaire eau brute (avant traitement et distribution)

La fréquence de contrôle des différentes ressources d'eau potable est définie réglementairement par l'ARS.

Les analyses sont ensuite effectuées par un laboratoire agréé (SAVOIE LABO).



Commentaire : la dégradation de la qualité de l'eau brute pour le paramètre turbidité peut s'expliquer par les précipitations importantes de 2014.

Autocontrôle eau brute

Puits principaux : l'agglomération chambérienne est alimentée essentiellement (85%) par deux nappes phréatiques :

- la nappe Leysse/Albanne sur Chambéry pour les puits Pasteur, Joppet, et Les Iles,
- la nappe de l'Isère pour les puits de Saint-Jean-de-la-Porte.

L'eau issue de ces nappes phréatiques est d'excellente qualité et naturellement potable.

Ces quatre puits sont équipés de dispositifs de chloration pour garantir la qualité de l'eau distribuée par mesure de précaution, en cas de contamination. Le puits Pasteur fait depuis 2008 l'objet d'un traitement par ultra-violet de manière à prévenir d'éventuelle pollution bactériologique passagère.

En complément des périmètres de protection, des **piézomètres de surveillance** sont installés en amont des puits pour contrôler la qualité de l'eau, avec un délai de transfert de trente jours avant pénétration dans l'ouvrage. Un prélèvement pour analyse bactériologique et physico-chimique est donc pratiqué **toutes les deux semaines** afin d'alerter en cas de pollution. A ce dispositif, un contrôle de la qualité chimique a été ajouté au travers d'un dispositif spécifique "**Truitel**".

Autres captages : tous les autres captages à vocation communale font également l'objet de procédures de protection et de contrôle de la qualité des eaux brutes. Un programme d'analyse annuel est mis en œuvre pour contrôle de l'eau brute de certains captages cibles, à raison d'une analyse mensuelle. L'ensemble des captages fait l'objet à minima d'une analyse eau brute par an. Les sources exploitées au sein des massifs calcaires fissurés des Bauges, de la Chartreuse et l'Épine font l'objet d'un traitement avant distribution : ultra-filtration, ultra-violet (éventuellement associé à un filtre à sable) ou chloration.

Prélèvements spécifiques réalisés en 2014 :

- un prélèvement annuel (en été) dans les ruisseaux de Saint-Jean-de-la-Porte et dans l'Isère (recherche de nitrates), dans le cadre de l'étude de suivi des pratiques agricoles dans les périmètres de protection du puits de Saint-Jean-de-la-Porte,
- des prélèvements de contrôle de l'évolution du chlorure de sodium (sel) ont été réalisés tous les 15 jours au puits de Saint-Jean-de-la-Porte et sur deux piézomètres de surveillance du secteur ; ceci dans le but de déterminer l'influence sur la nappe phréatique du stock de sel de voirie situé sur le site de la gare de Saint-Pierre-d'Albigny jusqu'à fin 2007. Résultats : pas d'aggravation de la situation et respect des normes de qualité eau potable au Puits Saint-Jean-de-la-Porte,
- des analyses de transmittance UV pour aide à l'exploitation sont ponctuellement réalisées sur l'eau brute des ressources traitées par UV,
- les ressources gravitaires suivantes ont fait l'objet d'analyses mensuelles sur eau brute (bactériologie + physico-chimie + nitrates + transmittance UV) :
 - Le Prévent (Saint-Jean-d'Arvey),
 - Les Huires (Saint-Cassin),
 - Pierre Rouge et Saint Martin (Vimines),
 - La Dhuy (Saint-Sulpice),
 - Les Fées, Les Creux, les 3 Murgiers (La Motte-Servolex).

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Contrôle sanitaire eau distribuée

La surveillance de la qualité de l'eau est organisée sur le réseau de distribution selon les mêmes principes que pour l'eau brute.

Des **unités de distribution** ont été définies, conformément à l'arrêté du 11 janvier 2007, et en accord avec l'ARS. Elles tiennent compte de l'origine de l'eau et de la structure du réseau de distribution. La fréquence des prélèvements et le type d'analyse dépendent du nombre d'habitants raccordés et des volumes produits.

La méthode ainsi définie, que ce soit pour les captages ou le réseau de distribution, permet un suivi rigoureux dans lequel l'exploitation et le contrôle sont bien séparés.

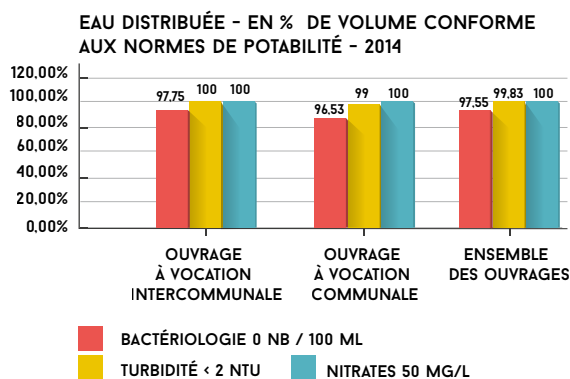
Tout résultat non conforme fait l'objet d'un nouveau prélèvement pour confirmation et d'une intervention si nécessaire conformément au guide "alerte qualité AEP" appliquée en interne. Ce document permet de définir précisément les actions à engager en cas de non-conformité de l'eau produite ou distribuée.

03.

EAU POTABLE



CARACTÉRISTIQUES QUALITATIVES DE L'EAU DISTRIBUÉE



Commentaire : La dégradation de la qualité bactériologique est essentiellement liée à la baisse des taux de conformité sur les eaux distribuées depuis les puits des Iles.

Autocontrôle eau distribuée

En 2014, un autocontrôle réseau a été mis en œuvre sur les UDI contrôlées moins de 2 fois par an dans le cadre du contrôle sanitaire, à savoir :

- Monterminod Haut et Bas (Saint-Alban-Leyse),
- Montgelas (Curienne),
- Les Beaux (La Thuile).

D'autre part, Chambéry métropole réalise des prélèvements de contrôle systématiques avant la remise en eau de toute conduite neuve après travaux (82 prélèvements en 2014).

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996, une synthèse des résultats obtenus sur la qualité de l'eau en 2014 est jointe aux factures 2015 des abonnés de toutes les communes de Chambéry métropole. Par ailleurs, les communes affichent l'ensemble des résultats d'analyses à la porte de la mairie.

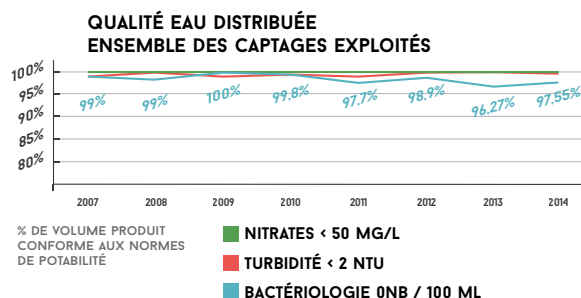
Les analyses d'eau potable sont également consultables sur le site internet de Chambéry métropole. Ainsi, après avoir renseigné son adresse exacte sur le plan interactif du site internet, chaque abonné peut accéder aux résultats d'analyses de son secteur.

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS RÉALISÉS EN 2014

	EAU BRUTE	EAU DISTRIBUÉE	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014
Contrôle sanitaire	13	513	551	516	526
Autocontrôle	469	150	502	523	619
Total	482	663	1 053	1 039	1 145

FAITS MARQUANTS

■ **Puits Joppet, puits des Iles, puits Pasteur, source de Saint Saturnin :** les analyses pesticides réalisées sur chacun de ces puits laissent apparaître la présence à l'état de traces de certaines molécules. Ces résultats s'expliquent par l'amélioration des méthodes d'analyses qui permettent depuis juin 2012 d'abaisser le seuil de détection de ces substances. Les résultats, 100 fois inférieur à la limite de qualité, restent conformes aux normes réglementaires.



■ Puits des Iles :

Suivi travaux Iveco / Camiva :

Un site Iveco / Camiva s'est implanté au sein du périmètre de protection rapproché du puits des Iles courant 2014, avec pour spécificité la mise en place d'une cuve enterrée de 2.30 m de diamètre et environ 12 m de profondeur.

Ce projet de cuve enterrée a nécessité la modification de l'arrêté préfectoral du puits des Iles (en date du 05 octobre 1994) pour rendre possible les terrassements à plus de 2 mètres de profondeur, interdit jusqu'alors au sein de ce périmètre de protection.

Au cours des travaux, les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé) ont imposé au service des eaux la réduction des pompages de 5 000 m³/jour à 2 500 m³/jour au droit du puits des Iles. Cette contrainte a impliqué de fortes modifications sur le réseau d'eau potable afin de garantir la distribution de l'eau aux abonnés. Cette réduction de pompage au puits des Iles a été effective d'avril 2014 à mars 2015.

Par ailleurs, un suivi qualitatif renforcé (de février à décembre 2014, à raison d'une analyse par semaine) a été mis en place au droit du puits des Iles. Ce suivi a été réalisé par les agents du service des eaux, aux frais du pétitionnaire (SAIEM de Chambéry).

Sur demande de l'ARS, la SAIEM de Chambéry a par ailleurs créé un piézomètre de contrôle au droit du site Iveco/Camiva. Ce piézomètre a fait l'objet de prélèvements hebdomadaires, à l'image de ceux réalisés au puits des Iles.

Episode de chloration :

Au cours du printemps puis de l'été 2014, les analyses réalisées au droit du Puits des Iles ont révélé la présence d'un faible nombre de bactéries "coliformes totaux" (de 1 à 5 / 100 ml).

Face à cette situation, par mesure de précaution, le service des eaux a activé le dispositif de chloration de cet ouvrage au cours des périodes du 28/05/14 au 16/06/14, puis du 17/07/14 au 19/08/14.

En effet, la présence limitée de bactéries "coliformes totaux" dans les eaux souterraines n'a qu'une signification réduite sur le plan sanitaire. Cependant, le caractère exceptionnel de ce phénomène, et le niveau de nappe exceptionnellement haut de juin à août 2014, ont conduit le service des eaux à recourir à un traitement au chlore, afin de se prémunir d'une éventuelle apparition de bactéries indésirables.

Ces deux épisodes de chloration ont été mis en place en accord avec les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS). La dose de chlore injectée est notamment contrôlée rigoureusement, de manière à répondre aux normes de potabilité en vigueur.

BILAN 2014 :

	PROBLÈME CALCAIRE	DEMANDE DE RÉSULTAT (DURETÉ...)	PLAINTES ORGANOLEPTIQUES (COULEUR, ODEUR, GOÛT, APPARENCE)	DIVERS	TOTAL TRAITÉ (DEMANDE D'INFORMATIONS + PLAINTES)
Nombre de cas traités	11	64	42	19	136

CONTRÔLE RESSOURCES PRIVÉES : FORAGES / SOURCES / RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

L'arrêté du 17 décembre 2008 relatif au « contrôle des installations privatives de distribution d'eau potable, des ouvrages de prélèvement et des ouvrages de récupération d'eau de pluie », impose aux services publics de distribution d'eau potable de procéder au recensement, au contrôle et au suivi de la mise en conformité des ressources privées.

Dans ce cadre, la cellule qualité eau potable procède au recensement de ce type d'installations privatives.

Fin 2014, **449 ressources alternatives** (puits privés, sources privées, récupération d'eau de pluie) ont été répertoriées au sein du territoire de Chambéry métropole.

Les premiers contrôles ont été mis en œuvre en 2013, suite au

BILAN DU CONTRÔLE 2014

NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS CONTRÔLÉES	NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS CONTRÔLÉES EN 2014	NOMBRE D'INSTALLATIONS CONTRÔLÉES ET CONFORME	NOMBRE D'INSTALLATIONS CONTRÔLÉES ET RESTANT À METTRE EN CONFORMITÉ
72	36	55	17

ZONAGE EAU POTABLE

La loi sur l'eau de 2006 impose la mise en place d'un zonage de distribution d'eau potable permettant de déterminer avec précision les parcelles (cadastrales) desservies par le réseau AEP.

Ce travail engagé en 2013 est réalisé en deux temps :

- travail cartographique : les zones actuellement desservies par le réseau public d'eau potable sont repérées via le SIG.

Le puits des Iles ne fait habituellement l'objet d'aucun traitement. Les usagers concernés ont pu par conséquent constater un goût de chlore inhabituel pendant les périodes de chloration.

Le puits des Iles est équipé depuis le 11/03/15 d'un traitement par ultra-violet, qui permettra à l'avenir de s'affranchir du traitement par chloration en cas de situation similaire. Ce traitement par ultra-violet a pour avantage d'être efficace, sans générer de goût ni d'odeur à la consommation.

Mesures d'exploitation visant à améliorer la qualité de l'eau :

Il est important de noter que tous les ouvrages (captages, puits, réservoirs, bâches de pompage) font l'objet d'une campagne annuelle de lavage et stérilisation.

RELATIONS ABONNÉS

La cellule qualité eau potable a également pour mission d'assurer l'information des abonnés en matière de qualité de l'eau, et de traiter les plaintes éventuelles sur ce sujet.

renfort d'un agent arrivé fin 2012 au sein de la cellule qualité eau potable, et se sont poursuivis en 2014.

Ces contrôles ont notamment pour finalité de détecter les installations représentant :

- un risque sanitaire pour le réseau public : maillage de réseaux de qualité différente, et risque de retour d'eau de ressource privée non contrôlée dans le réseau public d'eau potable,
- un risque sanitaire pour la ressource en eau potable : forage privé situé au sein des périmètres de protection des captages AEP,
- un risque sanitaire pour l'abonné qui consomme l'eau issue d'une ressource privée (puits ou source).

La présence d'un compteur est également contrôlée, notamment pour permettre la facturation des volumes issus d'une ressource privée et rejetés au réseau d'eaux usées.

Les ressources privées présentes dans ces zones sont cartographiées :

- investigation terrain : Les bâtiments situés hors des zones desservies font l'objet d'un contrôle terrain permettant de définir leur mode d'alimentation en eau : absence d'eau, ressource privée, récupération eau de pluie...

03.

EAU POTABLE



Le résultat de ce travail est retranscrit de manière cartographique, sous forme de code couleur :

- vert : zone constructible du PLU (U ou AU) desservie par le réseau d'eau potable,
- bleu : bâtiments desservis en eau potable, et situés hors zone U ou AU du PLU,
- rose : alimentation dégradé. Bâtiments alimentés par une eau non traitée ou avec une pression insuffisante,
- rouge : double alimentation. Bâtiments alimentés par le réseau d'eau potable et par une ressource privée (Puits, source, récupération d'eau de pluie),

■ jaune : zone non desservie. Bâtiments alimentés par une ressource privée répertoriée,

■ blanc : zone non desservie. Absence d'eau à l'intérieur des bâtiments.

En 2014, le travail de terrain a été réalisé sur les communes de Barberaz, Barby, Bassens, Chambéry, Cognin, La Motte-Servolex, La Ravoire, Sonnaz, Saint-Alban-Leysse, Saint-Baldoph, Saint-Jean-d'Arvey.

La mise en œuvre du zonage AEP au sein du territoire de Chambéry métropole permet une lecture géographique précise des dispositions actuelles et à venir en matière d'alimentation en eau potable.

LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE

Chambéry métropole s'est engagée auprès de ses communes membres à conserver en fonctionnement toutes les ressources existantes, en poursuivant ou en procédant à la mise en œuvre des protections nécessaires : procédures réglementaires, travaux, conformément aux schémas directeurs qui seront retenus.

Toutes les ressources doivent donc être prises en considération et faire l'objet de la même attention, afin de garantir à tous les habitants la sécurité qualitative et quantitative de la production en eau potable.

Notons également qu'à partir de certains ouvrages (notamment ceux à vocation communautaire), des communes extérieures peuvent être alimentées ou secourues.

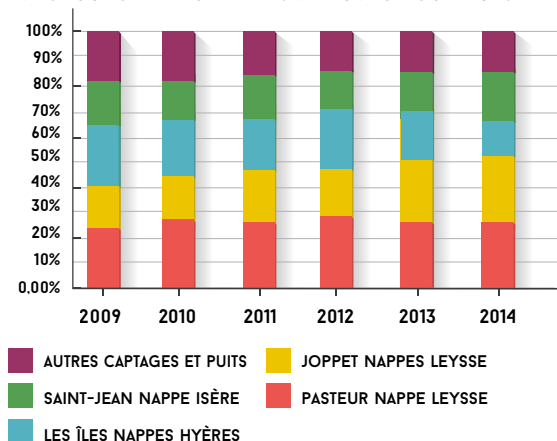
En 2014, le volume total prélevé s'élève à **9 091 840 m³**, alors que la quantité totale d'eau vendue est de **6 347 054 m³** pour Chambéry métropole et **252 580 m³** pour les communes extérieures.

Les 4 captages principaux (Joppet, Pasteur, Les Îles, Saint-Jean-de-la-Porte) ont produit, en 2014, 83% de la production totale d'une eau de très bonne qualité naturellement potable.

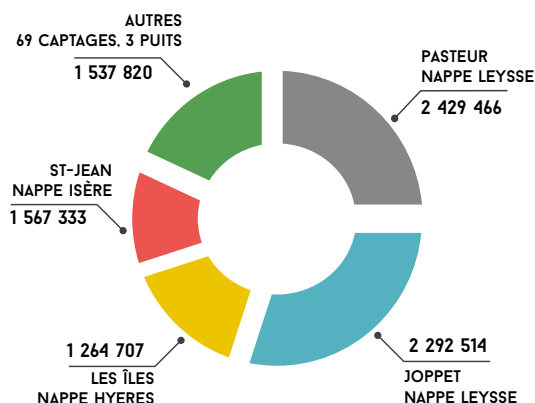
Tous les autres ouvrages à vocation locale ont produit, en 2014, 17% de la production totale : eau nécessitant un traitement (chlore, U.V., U.F.) soit **1 537 820 m³**.

Le respect des normes de qualité pour la distribution - turbidité, bactériologie - oblige régulièrement le service des eaux à interrompre la production à partir de certains de ces captages en aquifère fissuré, en compensant par les ressources à vocation communautaire.

PRODUCTION ANNUELLE DES PRINCIPAUX OUVRAGES



REPARTITION DE LA PRODUCTION EAU POTABLE EN 2014 : 9 091 840 M³



PRODUCTION EAU POTABLE 2014

EAU POTABLE PRÉLEVÉE EN RÉSERVOIR AQUIFÈRE POREUX			SECTEUR DESSERVI	
Nappe de La Leysse	Puits Pasteur	2 429 466 m ³	Agglomération Centre Ouest	7 554 020 M ³
	Puits Joppet	2 292 514 m ³	Agglomération Centre Est	
Nappe de l'Hyère	Puits des Iles	1 264 707 m ³	Agglomération Nord	
Nappe de l'isère	Puits Saint-Jean	1 567 333 m ³	Agglomération Sud	
Nappe de l'Albanne	Puits du Stade	233 479 m ³	Commune Barberaz	
Nappe de Chignin Au Bon de Loge	Puits de Lachat	86 734 m ³	Commune St Jeoire-Prieuré	
TOTAL Aquifères Poreux		7 874 233 m³		
EAU POTABLE PRÉLEVÉE EN RÉSERVOIR AQUIFÈRE FISSURE				
MASSIF DES BAUGES	Marles	30 865 m ³		1 537 820 M ³
	Fontanettes			
	Pissards haut/bas	0 m ³	Commune de Puygros	
	Fougères	16 680 m ³	Commune de Thoiry (y compris les bassins)	
	Pré Dolin + Barbouillon	15 163 m ³	Commune de Thoiry	
	Ravenets + Les Monts	139 347 m ³	Commune de Thoiry	
	Rongère	22 m ³	Commune de La Thuile	
	Fasseman	242 m ³	Commune de La Thuile	
	Le Mont	54 m ³	Commune de La Thuile	
	Combe Noire	31 777 m ³	Commune de La Thuile	
	Mongelas	329 m ³	Commune de La Thuile	
	Triviers	177 931 m ³	Commune Challes-les-Eaux	
	Saint-Saturnin	143 275 m ³	Communes Chambéry/Sonnaz	
	Preventorium	39 169 m ³	Commune de St Alban Leysse	
	Lovettaz	4 394 m ³	Commune Saint-Jean-d'Arvey	
	Fontaine Noire	89 299 m ³	Commune Saint-Jean-d'Arvey	
	Boisserette	3 265 m ³	Commune Saint-Jeoire-Prieuré	
	Barbarin	3 429 m ³	Commune Saint-Jeoire-Prieuré	
	La Croix	41 853 m ³	Commune Vérel-Pragondran	
La Savatine				
Les Fontaines	0 m ³	Commune Vérel-Pragondran		
MASSIF DE L'EPINE	Les Fées	35 193 m ³	Commune La Motte-Servolex	
	Les Creux	94 117 m ³	Commune La Motte-Servolex	
	Les 3 Murgiers	16 157 m ³	Commune La Motte-Servolex	
	Le Lard	73 298 m ³	Commune Vimines	
	Pierre Rouge Saint-Martin	18 861 m ³	Commune Vimines	
	La Dhuy	38 248 m ³	Commune Saint-Sulpice	
MASSIF DE LA CHARTREUSE	Secteur Sud	48 650 m ³	Commune de Montagnole	
	Secteur Nord	3 432 m ³	Commune de Montagnole	
	Les Huires	50 950 m ³	Commune de Saint-Cassin	
	La Combe	38 120 m ³	Commune Saint-Cassin	
	Le Feu	0 m ³	Commune de Saint-Cassin	
	Fontaine Froide Fontaine Lamée Grandes Favières	63 487 m ³	Commune Saint-Baldoph	
	Total Aquifères Fissurés	1 217 607 m³		
TOTAL GLOBAL			9 091 840 m³	

03.

EAU POTABLE



LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

LES RÉSEAUX

L'inventaire du patrimoine est en 2014 complété au maximum des données collectées après enquête auprès des communes en fonction des compléments apportés pour la modélisation des chaînes de production et distribution en eau potable. La mise à jour se poursuit aux rythmes des travaux de réparation, maintenance et renouvellement et de plus, dans le cadre du Grenelle II, une évaluation des dates de construction des tronçons non renseignés sera engagée en lien avec les communes concernées. Ainsi à fin 2014, l'inventaire des principaux équipements nécessaires au fonctionnement se décompose selon le tableau suivant :

NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES (FIN 2014)

AEP 2014 EQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES					
Commune	PI - BI	Régulation	Ventouse	Vanne	Débitmètre
Barberaz	73	13	18		2
Barby	41	4	14		3
Bassens	55	8	16		4
Challes-les-Eaux	84	0	27		3
Chambéry	571	23	71		30
Cognin	80	12	11		6
Curienne	19	3	6		3
Jacob Bellecombette	35	6	11		6
La Motte-Servolex	192	18	48		14
La Ravoire	111	2	14		14
La Thuile	23	5	6		0
Les Déserts	82	10	17		1
Montagnole	39	15	24		7
Puygros	22	9	17		3
Saint-Alban-Leyse	115	11	21		5
Saint-Baldoph	81	18	11		10
Saint-Cassin	29	8	15		1
Saint-Jean-d'Arvey	38	10	17		1
Saint-Jeoire-Prieuré	35	1	11		3
Saint-Sulpice	35	5	15		1
Sonnaz	37	8	16		7
Thoiry	22	4	5		5
Vérel-Pragondran	16	5	3		5
Vimines	64	10	27		0
St Jean-de-la-Porte	0	1	31		4
Total	1 899	209	472	0	138
Le Bourget Du Lac	92	11	17		1
Voglans	50	3	19		5
TOTAL	142	14	36	0	6

Nous définissons plusieurs catégories :

les réseaux d'adduction et de transport à vocation communautaire

Ces canalisations assurent la liaison gravitaire ou par refoulement entre les puits et les premiers réservoirs, ainsi que la liaison entre les stations de reprise et les étages supérieurs et la liaison entre les réservoirs et les entrées de communes.

Ces conduites sont en majorité maillées entre elles et permettent des interconnexions entre les grands secteurs de production.

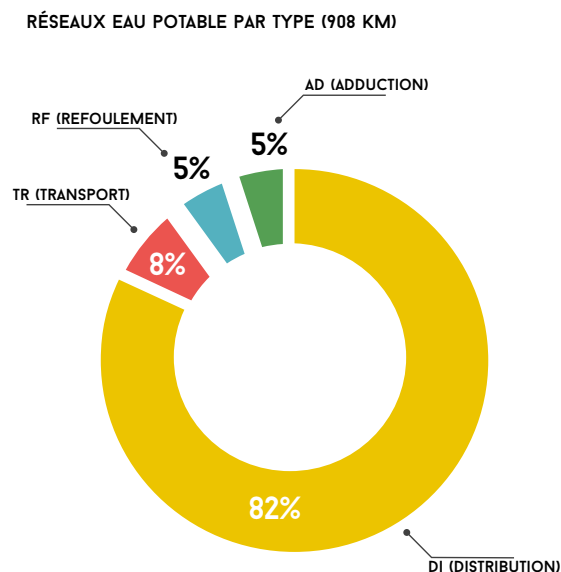
La longueur de ces conduites est actuellement de **120 kilomètres (46 km d'adduction et 74 km de transport)**.

les réseaux de refoulement à vocation locale leur linéaire atteint 41,5 kilomètres.

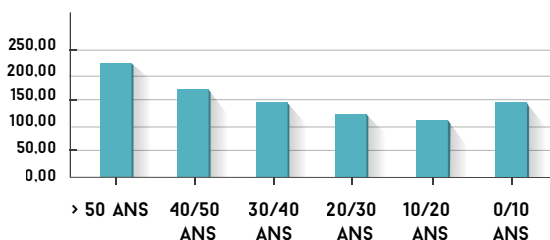
le réseau de distribution

Il est en partie très ancien puisque l'on peut dire que toute la partie agglomérée de la ville de Chambéry a été desservie par des conduites construites entre 1885 et 1890. Il a été rénové en grande partie en coordination avec les aménagements de surface mais l'effort devra être poursuivi régulièrement dans toutes les communes par Chambéry métropole.

La longueur totale des canalisations de distribution est de **746 kilomètres. Leurs diamètres varient du 40 mm au 600 mm.**



RÉSEAU PAR TRANCHE D'ÂGE (908 KM)

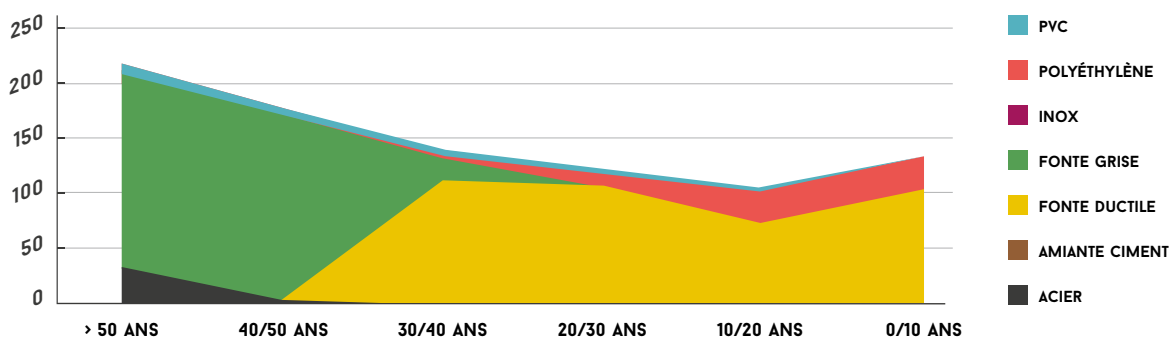


L'âge moyen du réseau eau potable est de **36,95 ans**.

Selon les éléments connus fin 2014, près de 24% du linéaire a plus de 50 ans et 40% a moins de 30 ans.

Les matériaux qui constituent ce patrimoine sont à forte dominante de fonte ductile et de fonte grise.

BILAN PAR TRANCHE D'ÂGE ET CATÉGORIE DE MATÉRIAUX 2014



LES BRANCHEMENTS

Sur ces conduites sont raccordés près de **25 878 branchements** particuliers, depuis le plus petit en plomb ou polyéthylène diamètre 15/25 jusqu'au plus gros en fonte diamètre 300 mm, dont la longueur totale peut être estimée à 100 km sous le domaine public (5 ml environ par branchement).

L'inventaire précis détaillant les branchements se poursuit au rythme du programme de suppression sous domaine public de ceux en plomb et des précisions apportées au SIG, auxquels se sont ajoutées les données recueillies au cours des études de modélisation et schéma directeur.

Le programme pluriannuel est conduit pour supprimer, dans les zones à fort potentiel de dissolution, la majorité des branchements plomb sous l'emprise du domaine. Les propriétaires des branchements sont tenus informés de l'avancement de ce programme, afin de les inciter à rénover la partie située dans leur propriété, et pour permettre également le déplacement des compteurs en limite de propriété (sauf en cas de remplacement ponctuel).

Les coûts unitaires comprennent l'ensemble des interventions, à savoir : enquête de terrain, travaux en régie directe et l'entreprise, y compris les réfections définitives de chaussées et également la fourniture et pose d'un coffret compteur en limite de propriété.

Les travaux sont conduits selon 3 axes : rénovation des branchements à l'occasion des travaux de renouvellement des conduites, remplacement ponctuel en cas de fuites ou intervention en domaine privé par un particulier, marché à commandes avec travaux spécifiques (tirages, forages, gainages).

Ainsi, 326 branchements ont été rénovés en 2014 à l'occasion des travaux sur les canalisations ou de la suppression des branchements en plomb sous domaine public. La campagne de rénovation des branchements plomb a été arrêtée en 2014. En effet, le nombre de branchements plomb à rénover ne justifie plus de campagnes spécifiques et fera l'objet de rénovations ponctuelles.

ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES USAGERS - VOLUMES VENDUS PAR COMMUNE

RÉPARTITION DES POINTS DE DISTRIBUTION D'EAU ET VOLUMES DISTRIBUÉS ET VENDUS PAR COMMUNE

En prenant en compte les 23 communes (hors Les Déserts), le volume d'eau vendu en 2014 (consommations réelles ou intermédiaires) est en baisse par rapport à 2013.

Aux abonnés de Chambéry métropole s'ajoutent également le relevé des compteurs, la production, la distribution d'eau ainsi que les services accueil et facturation des 2 201 abonnés du Bourget du Lac et des 948 abonnés de Voglans en 2014.

La consommation d'eau potable facturée sur 12 mois en 2014 s'élève à 6 347 054 m³, alors que le volume de 2013 était de 6 506 773 m³.

03.

	VOLUME EAU POTABLE EN M ³										POINTS DE COMPTE							
	2014	Evol	2013	Evol	2012	Evol	2011	Evol 2014 / 2011 / moyen	Moyenne 2013, 2012, 2011	Répart	2014	Evol	2013	Evol	2012	Evol	2011	Répart
Barberaz	188 205	-1,6%	191 323	-0,9%	192 989	-1,8%	196 597	-2,8%	193 636	3,0%	2 497	3,6%	2 411	-0,7%	2 427	0,7%	2 409	3,9%
Barby	170 956	1,8%	167 997	4,9%	160 080	-8,4%	174 777	2,0%	167 618	2,7%	1 363	4,3%	1 307	0,4%	1 302	0,5%	1 295	2,1%
Bassens	171 328	2,6%	166 928	-1,4%	169 290	-2,6%	173 853	0,8%	170 024	2,7%	1 870	6,1%	1 762	3,8%	1 697	-0,5%	1 706	2,9%
Challes-les-Eaux	304 379	3,5%	294 020	8,5%	271 103	2,2%	265 236	10,0%	276 786	4,8%	2 518	2,6%	2 454	1,8%	2 411	1,7%	2 371	3,9%
Chambéry	3 208 582	-4,8%	3 370 035	2,2%	3 296 327	0,0%	3 295 563	-3,4%	3 320 642	50,6%	32 236	1,8%	31 670	0,3%	31 583	0,8%	31 332	50,0%
Cognin	268 224	7,0%	250 719	-11,5%	283 179	6,5%	266 007	0,6%	266 635	4,2%	3 303	5,0%	3 146	3,4%	3 043	1,0%	3 012	5,1%
Curienne	21 704	-7,1%	23 351	6,4%	21 939	-6,4%	23 436	-5,3%	22 909	0,3%	290	-0,7%	292	0,0%	292	2,5%	285	0,4%
Jacob-Bellecombette	147 338	-0,8%	148 452	1,4%	146 442	2,8%	142 447	1,1%	145 780	2,3%	1 755	1,2%	1 734	0,3%	1 729	-0,2%	1 733	2,7%
La Motte-Servolex	636 882	-2,2%	651 224	0,7%	646 432	-12,5%	738 683	-6,2%	678 780	10,0%	5 017	2,5%	4 893	3,0%	4 749	2,9%	4 615	7,8%
La Ravoire	380 548	-4,1%	396 668	3,2%	384 212	3,1%	372 517	-1,0%	384 466	6,0%	4 180	4,5%	3 999	-0,3%	4 010	1,0%	3 970	6,5%
La Thuile	13 765	-10,5%	15 383	-5,8%	16 332	6,1%	15 395	-12,3%	15 703	0,2%	197	3,7%	190	-3,6%	197	0,5%	196	0,3%
Montagnole	38 580	4,0%	37 100	-7,0%	39 913	5,7%	37 746	0,9%	38 253	0,6%	418	1,7%	411	0,5%	409	1,0%	405	0,6%
Puygros	22 670	2,4%	22 130	-6,7%	23 728	10,2%	21 540	0,9%	22 466	0,4%	197	0,5%	196	-0,5%	197	2,1%	193	0,3%
Saint-Alban-Leyse	263 753	2,8%	256 456	-0,2%	256 936	3,5%	248 284	3,9%	253 892	4,2%	2 860	1,2%	2 826	1,3%	2 789	0,3%	2 781	4,4%
Saint-Baldoph	122 537	-8,7%	134 233	1,4%	132 365	1,9%	129 844	-7,3%	132 147	1,9%	1 388	2,2%	1 358	0,3%	1 354	0,1%	1 353	2,2%
Saint-Cassin	31 862	2,6%	31 053	-4,1%	32 375	5,5%	30 675	1,6%	31 368	0,5%	313	1,6%	308	1,0%	305	5,9%	288	0,5%
Saint-Jean-d'Arvey	60 334	3,1%	58 539	1,6%	57 634	1,3%	56 906	4,6%	57 693	1,0%	812	0,6%	807	3,3%	781	7,3%	728	1,3%
Saint-Jeoire-Prieuré	69 149	-4,1%	72 069	20,1%	59 998	-1,5%	60 928	7,5%	64 332	1,1%	764	18,3%	646	4,4%	619	9,2%	567	1,2%
Saint-Sulpice	28 984	-2,9%	29 837	-3,1%	30 804	6,9%	28 804	-2,8%	29 815	0,5%	327	0,3%	326	1,6%	321	0,6%	319	0,5%
Sonnaz	80 646	3,2%	78 162	3,1%	75 806	11,1%	68 203	8,9%	74 057	1,3%	795	3,8%	766	2,1%	750	2,9%	729	1,2%
Thoiry	18 327	-1,3%	18 563	-9,1%	20 416	-0,5%	20 513	-7,6%	19 831	0,3%	247	1,2%	244	0,0%	244	2,5%	238	0,4%
Vérel-Pragondran	19 951	5,0%	19 004	-1,0%	19 194	-0,6%	19 308	4,1%	19 169	0,3%	211	1,9%	207	2,0%	203	1,0%	201	0,3%
Vimines	78 350	6,6%	73 527	-0,3%	73 743	1,2%	72 833	6,8%	73 368	1,2%	905	1,9%	888	4,5%	850	2,5%	829	1,4%
TOTAL	6 347 054	-2,5%	6 506 773	1,5%	6 411 237	-0,8%	6 460 095	-1,7%	6 459 368	100%	64 463	2,6%	62 841	0,9%	62 262	1,1%	61 555	100%

BILAN COMPTEURS

Le recensement permet de déterminer l'âge moyen des compteurs sur l'ensemble de l'agglomération et celui par commune. Cette notion fondamentale est utilisée lors des campagnes de renouvellement de compteurs engagées par le Service des eaux. Un compteur vieillissant se caractérise en effet par une moindre précision des volumes comptés réellement, et donc en règle générale à une sous-facturation en faveur des usagers notamment dans les petits débits, (sachant que la durée de vie moyenne des appareils de mesure est de 15 ans, et que de nouveaux arrêtés datant de 2007 entraînent des obligations de contrôle dans la précision des mesures).

L'âge moyen du parc compteur s'établit donc à 5,74 ans pour 2014. En 2014, 3 693 compteurs ont été changés (voir tableau).

CONSOMMATION ET RENDEMENTS

Outre les recherches et réparations diverses, le service des eaux a défini une méthodologie pour contrôler le rendement des réseaux en pratiquant un diagnostic préalable annuel (mesures de débits nocturnes). Ce diagnostic permanent étendu à toutes les communes de Chambéry métropole fait l'objet de la procédure suivante :

- suivi des consommations et débits de nuit en sortie des réservoirs,
 - en fonction des données constatées précédemment et à partir du découpage des réseaux de distribution en secteurs géographiques définis en fonction des réservoirs ou de points névralgiques pour les réseaux maillés :
- l/ isolement des secteurs jugés non conformes et enregistrement des débits,

2/ après étude des enregistrements, déclenchement des recherches de fuites si nécessaire et réparations,

3/ après réparations, nouvel enregistrement des débits nocturnes pour comparaison et quantification des gains réalisés.

Il ressort de ces mesures un ratio indiquant le **rendement résiduel en m³/h/km** de chaque zone. Celui-ci est fortement dépendant de l'état des canalisations, de la complexité du réseau et du nombre de branchements, et des utilisateurs éventuels en consommation nocturne (refroidissement, fabrication, etc...).

Un ratio complémentaire peut également être calculé à partir de la comparaison des volumes produits sur l'année civile et des volumes distribués vendus en fonction des dates de relevés de compteurs : **rendement global brut**.

De ce ratio, complété par les volumes non vendus mais connus et estimés comprenant les besoins propres du service (lavage réservoirs, purges canalisations etc.), ainsi que les fuites sous domaine privé non réparées et le sous-comptage du parc, il ressort un **rendement global net**.

Ces ratios (rendements kilométriques et globaux présentés ci-après) sont très complémentaires.

Ils sont le résultat d'un travail régulier et permanent qui doit, toutefois, être complété par une programmation pluriannuelle pour le renouvellement des conduites, en fonction de leur âge et de données complémentaires provenant de l'exploitation : nombre de fuites réparées, type de casse, nature des terrains, etc.

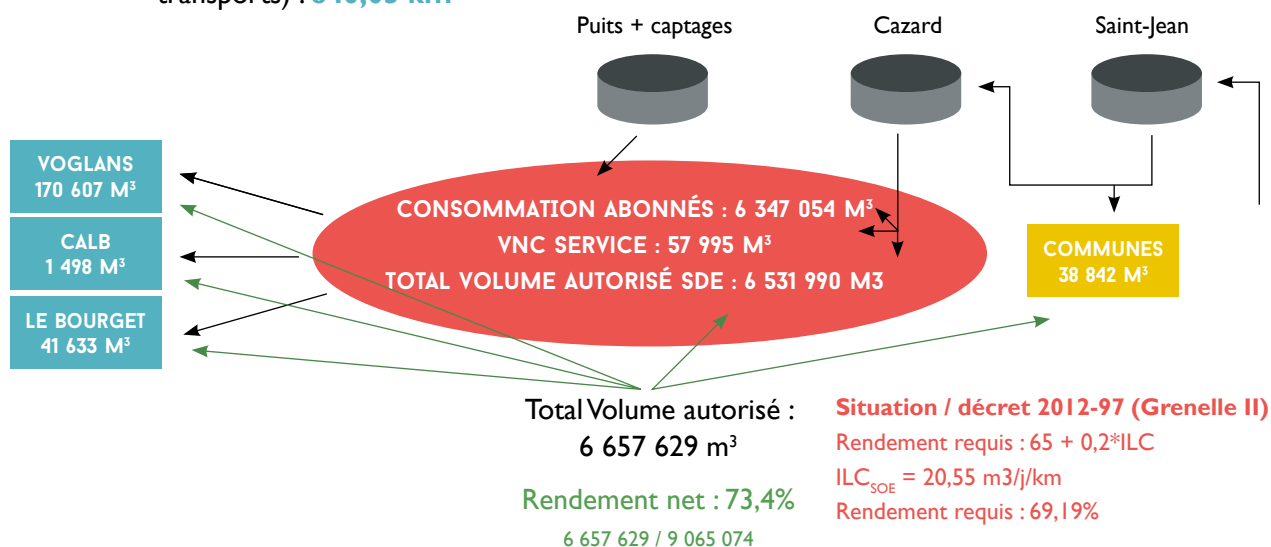
La réduction des pertes constitue en effet la première économie en eau potable.

2014 tous diamètres	Barberaz	Barby	Bassens	Challes-les-Eaux	Chambéry	Cognin	Curienne	Jacob-Bellecombette	La Motte-Servolex	La Ravoire	La Thuile	Montagnole	Puygros	Saint-Alban-Leyse	Saint-Baldoph	Saint-Cassin	Saint-Jean-d'Arvey	Saint-Jeoire-Prieuré	Saint-Sulpice	Sonnaz	Thoiry	Vérel-Pragondran	Vimines	Total
Total	2 562	1 332	1 850	2 645	33 430	3 284	286	1 801	5 055	4 217	200	422	195	804	2 940	1 400	314	831	796	325	242	210	895	66 036
% aug	3,3%	1,0%	5,4%	6,9%	2,0%	5,5%	-1,0%	0,8%	3,8%	3,8%	0,0%	2,7%	1,6%	-71,6%	114,9%	369,8%	-60,2%	34,5%	149,5%	-57,3%	1,3%	3,4%	5,4%	3,1%
Rappel 2013	2 480	1 319	1 756	2 475	32 790	3 114	289	1 786	4 870	4 061	200	411	192	2 835	1 368	298	788	618	319	762	239	203	849	64 022
Age moyen (ans)	5,81	7,63	6,38	6,19	5,52	6,44	3,47	6,04	6,44	5,52	4,87	5,17	3,96	5,76	5,34	5,41	5,16	5,87	5,45	4,66	5,55	4,24	6,96	5,74
Rappel 2013	5,90	7,16	6,61	6,69	5,73	6,98	3,00	7,18	7,51	5,10	4,01	4,39	3,02	5,20	6,79	4,83	4,38	4,99	5,73	6,89	4,67	3,98	6,27	6,00
Rappel 2012	6,80	6,29	6,03	6,71	5,87	7,26	14,37	9,29	8,23	5,15	3,59	6,16	2,55	8,34	5,00	3,58	4,27	5,09	11,65	6,50	3,77	4,28	5,61	6,35
Rappel 2011	6,38	5,35	7,08	7,42	6,98	6,87	15,41	8,90	9,37	6,52	3,01	7,60	9,38	8,62	7,47	3,02	3,69	4,56	11,47	7,24	2,66	3,53	4,80	7,16
Rappel 2010	10,57	4,46	7,11	6,81	10,47	7,34	16,36	9,21	9,73	7,71	6,89	6,94	8,85	8,90	8,11	6,39	2,92	3,92	14,10	7,06	2,12	11,82	4,01	9,27

BILAN HYDRAULIQUE 2014

PRODUCTION 2014 : 9 091 840 M³
 PRODUCTION 2014 : CORRIGÉE DES VOLUMES TECHNIQUES (UF, LAVAGES RÉSERVOIRS) : 9 065 074 M³

Linéaire de réseau (hors transports) : **840,05 km**



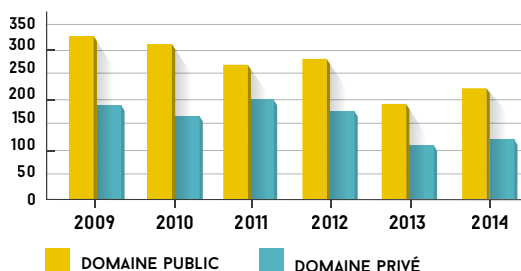
Le travail effectué sur les réseaux (recherches préventives, réparations, renouvellement) se poursuit en parallèle de la politique engagée pour le rajeunissement du parc compteurs usagers.

En 2014, en prenant la méthode ONEMA, le rendement de l'agglomération s'établit à **73,44%** pour un rendement requis (décret d'application de la loi Grenelle II à 69,19%).

En 2014, **328 fuites ont été réparées** dont 107 se situent en domaine privé.

Le volume annuel correspondant à ces fuites représenterait un volume total de **157 413 m³**.

RECHERCHE ET RÉPARATION DE FUITES



LES CONSOMMATIONS MOYENNES 2014

COMMUNE	PRODUCTION ANNUELLE	VOLUME VENDU	RENDEMENT BRUT	VOLUME VENDU +NON COMPTABILISÉ CONNU	RENDEMENT NET
	(m ³ /an)	(m ³ /an)	(%)	(m ³ /an)	(%)
Barberaz	247 687	191 969	77,50	196 506	79,34
Barby	218 483	174 375	79,81	174 738	79,98
Bassens	208 028	174 755	84,01	176 015	84,61
Challes-les-Eaux	403 713	310 467	76,90	310 876	77,00
Chambéry	4 222 581	3 272 754	77,51	3 327 047	78,79
Cognin	340 904	273 588	80,25	279 849	82,09
Jacob-Bellecombette	170 536	150 285	88,12	150 485	88,24
La Motte-Servolex	902 790	649 620	71,96	650 528	72,06
La Ravoire	437 213	388 159	88,78	393 240	89,94
Saint-Alban-Leysses	359 152	269 028	74,91	277 427	77,25
Saint-Baldoph	214 679	124 988	58,22	126 320	58,84
Saint-Jean-d'Arvey	81 658	61 541	75,36	62 375	76,39
Saint-Jeoire-Prieuré	87 514	70 532	80,60	70 683	80,77
Sonnaz	110 212	82 259	74,64	84 110	76,32
Vérel-Pragondran	33 106	20 350	61,47	21 445	64,78
Vimines	109 358	79 917	73,08	80 821	73,90
Sous Total	8 147 614	6 294 585	77,26	6 382 463	78,34

LES RENDEMENTS GLOBAUX 2014 À TITRE INDICATIF CAR HORS MÉTHODE ONEMA

03.

EAU POTABLE



BILAN SUR L'ACTIVITÉ DÉFENSE INCENDIE

COMPÉTENCE

L'arrêté préfectoral du 21 décembre 2005 définissant les compétences de Chambéry métropole prévoit en matière de défense incendie que la Communauté d'agglomération est compétente pour :

- l'entretien et la maintenance des poteaux et bouches d'incendie,
- la participation aux dépenses d'investissement du réseau de défense incendie, dans des conditions à définir par délibération du Conseil communautaire – proposition non validée à ce jour.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Les dépenses relatives à la maintenance et au renouvellement des hydrants sont supportées par le budget général de Chambéry métropole.

- Section fonctionnement : une ligne sur laquelle sont affectées les dépenses correspondant aux travaux réalisés pour l'entretien des poteaux et bouches à la suite des rapports d'inspection réalisés par le SDIS (pièces et main d'œuvre sont facturées par le service des eaux qui réalise les travaux : changement de pièces, graissages, peinture, etc...),

- Section d'investissement : une ligne sur laquelle sont affectées les dépenses correspondant aux travaux de renouvellement des poteaux et bouches en fonction d'une liste des hydrants prioritaires établie en relation avec le SDIS.

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Une partie des prestations d'entretien, de maintenance et de renouvellement est assurée par les agents du service distribution d'eau potable du service des eaux. Pour le reste, les entreprises extérieures sont sollicitées.

Les interventions sont enregistrées en activité analytique, et sont facturées au budget général. Les interventions d'entretien découlent directement des rapports de visite établis par le SDIS.

BILAN DE L'ACTIVITÉ 2013

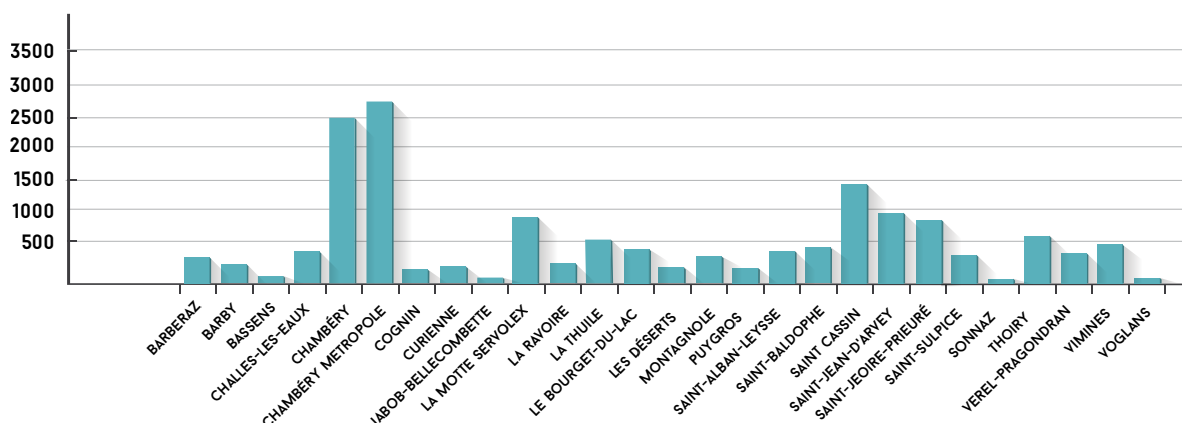
Selon la répartition de l'activité générale du service distribution, sur les 39 294 heures travaillées en 2014, 4% étaient consacrées aux travaux incendie, bornes de puisage et bornes fontaines, soit légèrement moins de 1 569 heures.

Ce volume prend en compte les heures des agents d'encadrement.

DES ÉQUIPES TECHNIQUES MOBILISÉES AU SERVICE DES USAGERS

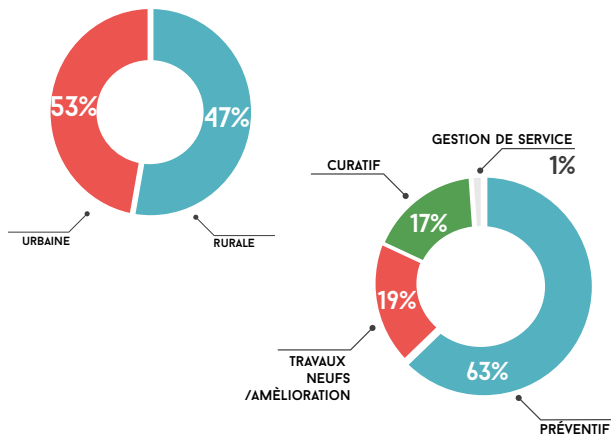
LE SERVICE PRODUCTION

L'activité du service production se répartit sur 17 agents, encadrement compris et 1 apprenti. Les travaux de fonctionnement intègrent les visites d'ouvrages, les jaugeages de source, les interventions sur les équipements électriques, électromécaniques, hydrauliques et de traitement (chlore, UV, UF).



Les travaux d'investissement correspondent aux renouvellements des installations de pompage (vannes, canalisations, électricité ...), aux travaux de sécurisation des sites...

Les "divers" comprennent les congés maladie, les récupérations d'heures supplémentaires, les heures d'absence syndicale...

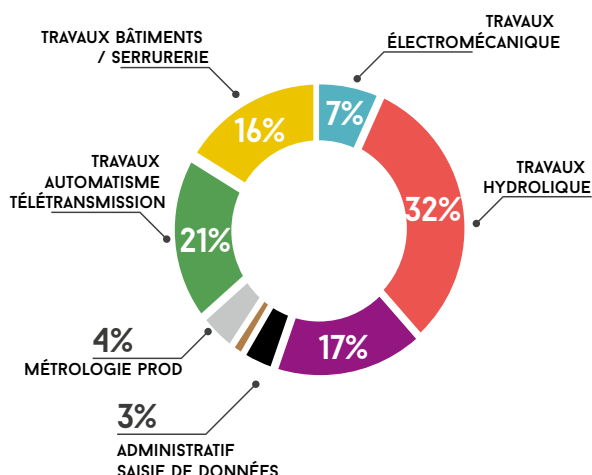


Les lavages de réservoirs sont effectués sur deux périodes : au printemps pour ceux alimentés par des sources, en automne pour ceux alimentés par les nappes : plus de 1 018 heures ont été consacrées à cette activité obligatoire.

Les visites d'ouvrages et captages sont maintenues pour accroître la surveillance des sites malgré le système centralisé : inspection visuelle des installations et des périmètres immédiats : 1 500 heures environ.

Les travaux d'entretien comprennent les interventions sur les armoires électriques, les appareils de stérilisation ou filtration, les équipements hydrauliques : près de 8 500 heures ; de nombreuses heures ont été effectuées pour la régulation et la mise en place de systèmes de traitement au niveau des ressources karstiques des nouvelles communes.

Les travaux de surveillance comprennent l'examen des courbes de débits en sortie de réservoirs ou compteurs généraux depuis le poste central, l'évolution de la pression en certains points, l'évolution de la turbidité sur les eaux brutes des sources, la gestion des alarmes et défauts au poste central : 484 heures.



Le jaugeage des sources ne concerne que quelques centaines d'heures.

Le coût des traitements pour garantir une qualité bactériologique aux usagers s'établit en 2013 à **0,22€ Chlore / 0,05€ UV / 0,44€ UF**.

Le coût au m³ pour les UF (en hausse) s'explique par la mise en place de l'UF de Saint-Cassin et du temps passé à sa prise en main.

A noter également que le coût de l'énergie en m³ pompé pour les 4 grands puits à vocation communautaire (Joppet, Pasteur, les Iles, Saint-Jean-de-la-Porte) s'établit en 2014 à **0,020 €** (0,020 € en 2013).

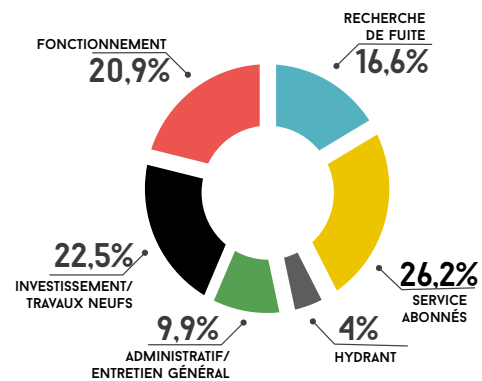
L'énergie nécessaire mesurée s'établit à : **0,412 kwh/m³ en 2014** (0,393 kwh/m³ en 2013).

LE SERVICE DISTRIBUTION

L'activité du service distribution se répartit sur 33 agents en 2014 encadrement compris.

Le graphique ci-après présente les tâches accomplies au cours de l'année 2014, regroupées en type d'activité.

Les travaux de fonctionnement intègrent : les visites de réseaux,



les travaux d'entretien sur les organes de régulation : vannes, réducteurs et stabilisateurs de pression, ventouses, les réparations de fuite, la recherche de fuite, l'entretien des hydrants, les manœuvres de réseau...

Les travaux d'investissements ont porté principalement sur les chantiers suivants :

- surpresseur de secours, réservoir de Cazard,
- Les Déserts : hameau de La Combe.

Fonctionnement : visite réseau, travaux sur branchement et conduite (répartition de fuite, branchement plomb ponctuel, changement de vanne, entretien des appareils hydrauliques...).

Administratifs / entretien général : nettoyage véhicule, matériel, parc à fonte, magasin, réunion/formation.

Investissement / travaux neufs : tous les branchements neufs et les raccordements de conduites.

Hydrant : entretien, numérotation, peinture et changement des Pi.

Services abonnés : tous les rendez-vous de changement de compteurs ou rendez-vous de coupure d'eau, manque de pression...

04.

ASSAINISSEMENT INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE

LA COLLECTE DES EAUX USÉES

Le réseau de collecte des eaux usées de l'agglomération chambérienne s'est développé à partir du réseau d'assainissement de la Ville de Chambéry, lui-même issu d'anciens canaux.

Nous distinguons 3 types de réseaux :

- le réseau de Chambéry Centre raccordé à la station d'épuration et par lequel transite la plus grande partie des effluents des communes de Chambéry métropole,
- les émissaires principaux de collecte qui constituent la structure du réseau intercommunal,
- les réseaux de collecte secondaires destinés à réceptionner les effluents en provenance des habitations.

LE RÉSEAU DE CHAMBÉRY

Le réseau d'assainissement de Chambéry est un système unitaire sur une grande partie du territoire. **Ce réseau constitue le patrimoine historique de l'assainissement.** Il se compose de **14,76 km d'égouts visitables ou semi-visitables** (largeur de 0,60 à 5,00 m, hauteur de 0,80 à 4,00 m).

Ce réseau doit faire l'objet de soins attentifs afin d'assurer sa pérennité et son bon fonctionnement, notamment pour la rénovation du génie civil et le confortement des radiers pour améliorer l'étanchéité et faciliter l'entretien et l'autocurage.

Des études approfondies, dans le cadre du Contrat de Lac, ont été menées pour définir le rôle réel de ce réseau dans le drainage de la nappe phréatique en période de hautes eaux et dans les volumes de dépôts en période de temps sec et de pluie.

De plus, le programme de réhabilitation des réseaux unitaires du centre de Chambéry, engagé depuis 2009, se poursuit jusqu'en 2016 (prochaines phases collecteur B place porte Reine, Le Manège).

Ces travaux sont réalisés dans un triple objectif : rénover le génie civil très ancien, améliorer le fonctionnement en temps sec (pour éviter les dépôts et odeurs), supprimer les infiltrations et exfiltrations au niveau des radiers.

LES ÉMISSAIRES À VOCATION COMMUNAUTAIRE

Bien que l'ensemble du réseau n'ait pas fait l'objet d'émissaires de transit séparés des réseaux de collecte, nous pouvons toutefois répertorier certains collecteurs par lesquels s'écoulent les effluents des communes les plus éloignées pour ensuite traverser les communes en aval jusqu'au réseau de Chambéry et la station d'épuration.

Ceux-ci présentent des diamètres de 200 à 400 mm sur une longueur de **23 km**.

LES RÉSEAUX DE COLLECTE SECONDAIRES

L'assainissement collectif des secteurs prioritaires, en raison de la difficulté à assurer un assainissement autonome performant et de l'impact de pollutions domestiques sur le milieu naturel, est à ce jour réalisé en très grande partie.

Ces réseaux représentent un linéaire total de près de 558 km.

Le programme se poursuit en fonction des priorités retenues au Schéma Directeur d'Assainissement de l'agglomération collectif/ autonome (zonages), et dans le cadre du Contrat de Lac et de la réflexion sur le Schéma de Cohérence Territoriale (Etude Métropole Savoie).

CONSOMMATIONS ASSAINISSEMENT ET NOMBRE DE POINTS DE COMPTAGE PAR COMMUNES 2014

										NOMBRE DE POINTS DE COMPTAGE								
	2014	Evol	2013	Evol	2012	Evol	2011	Evol 2013 / moyen.	Moyenne 2013 2012, 2011	Répart	2014	Evol	2013	Evol	2012	Evol	2011	Répart
Barberaz	182 800	1,5%	180 046	-2,5%	184 727	-2,7%	189 758	-1,1%	184 844	2,9%	2 343	1,3%	2 313	-0,8%	2 332	0,6%	2 318	3,9%
Barby	165 693	2,2%	162 151	4,3%	155 456	-9,3%	171 313	1,7%	162 973	2,6%	1 284	-0,2%	1 286	0,3%	1 282	0,5%	1 275	2,1%
Bassens	219 034	1,0%	216 940	-5,2%	228 920	-11,2%	257 935	-6,6%	234 598	3,4%	1 726	0,6%	1 716	3,8%	1 653	-0,6%	1 663	2,9%
Challes-les-Eaux	294 414	3,7%	283 904	7,7%	263 699	1,8%	259 064	9,5%	268 889	4,6%	2 457	1,7%	2 415	1,6%	2 376	1,8%	2 334	4,1%
Chambéry	3 486 667	-5,4%	3 685 357	4,7%	3 520 367	-6,0%	3 743 383	-4,5%	3 649 702	54,8%	31 494	0,5%	31 346	0,3%	31 258	0,7%	31 048	52,4%
Cognin	235 983	4,4%	226 119	-1,9%	230 512	0,0%	230 452	3,0%	229 028	3,7%	2 967	0,8%	2 943	3,4%	2 845	1,0%	2 816	4,9%
Curienne	12 826	-4,4%	13 417	4,2%	12 878	-2,9%	13 267	-2,7%	13 187	0,2%	163	-1,2%	165	-0,6%	166	2,5%	162	0,3%
Jacob-Bellecombette	144 657	-0,3%	145 035	0,6%	144 107	4,7%	137 591	1,7%	142 244	2,3%	1 697	-1,2%	1 717	0,2%	1 714	-0,3%	1 719	2,8%
La Motte-Servolex	611 085	-0,3%	612 702	3,6%	591 652	-1,5%	600 688	1,6%	601 681	9,6%	4 610	0,2%	4 603	3,3%	4 458	2,7%	4 341	7,7%
La Ravoire	369 131	-4,0%	384 462	2,3%	375 809	4,1%	360 971	-1,2%	373 747	5,8%	3 934	-0,1%	3 939	-0,3%	3 952	1,0%	3 911	6,5%
La Thuile	2 778	-31,3%	4 045	1,9%	3 970	8,4%	3 663	-28,6%	3 893	0,0%	55	25,0%	44	-8,3%	48	0,0%	48	0,1%
Montagnole	14 004	4,3%	13 432	-11,0%	15 091	6,5%	14 167	-1,6%	14 230	0,2%	178	5,3%	169	0,0%	169	1,2%	167	0,3%
Saint-Alban-Laysse	251 454	1,7%	247 226	-1,7%	251 494	6,4%	236 303	2,6%	245 008	4,0%	2 743	0,9%	2 719	1,0%	2 691	0,3%	2 683	4,6%
Saint-Baldoph	118 591	-1,8%	120 735	-2,0%	123 183	1,2%	121 727	-2,7%	121 882	1,9%	1 289	1,9%	1 265	0,6%	1 257	0,2%	1 254	2,1%
Saint-Cassin	18 677	13,9%	16 391	4,5%	15 682	3,4%	15 160	18,6%	15 744	0,3%	198	3,7%	191	6,7%	179	7,2%	167	0,3%
Saint-Jean-d'Arvey	44 984	7,3%	41 939	8,5%	38 661	9,1%	35 450	16,3%	38 683	0,7%	594	1,5%	585	9,3%	535	16,1%	461	1,0%
Saint-Jeoire-Prieuré	50 959	0,7%	50 614	18,9%	42 562	-7,2%	45 861	10,0%	46 346	0,8%	706	19,1%	593	4,6%	567	10,1%	515	1,2%
Saint-Sulpice	8 035	35,5%	5 930	56,1%	3 800	2,8%	3 696	79,5%	4 475	0,1%	88	46,7%	60	7,1%	56	36,6%	41	0,1%
Sonnaz	62 684	2,5%	61 142	2,3%	59 748	11,7%	53 507	7,8%	58 132	1,0%	734	3,2%	711	2,3%	695	2,7%	677	1,2%
Thoiry	10 742	2,7%	10 455	29,7%	8 064	-28,8%	11 324	8,0%	9 948	0,2%	124	15,9%	107	9,2%	98	19,5%	82	0,2%
Vérel-Pragondran	18 383	4,0%	17 670	-1,2%	17 892	-3,1%	18 464	2,1%	18 009	0,3%	206	1,5%	203	2,0%	199	1,0%	197	0,3%
Vimines	40 691	7,7%	37 777	10,5%	34 189	5,2%	32 514	16,8%	34 827	0,6%	475	1,5%	468	12,2%	417	8,9%	383	0,8%
TOTAL	6 364 272	-2,6%	6 537 489	3,4%	6 322 463	-3,6%	6 556 258	-1,7%	6 472 070	100,0%	60 065	0,9%	59 558	1,0%	58 947	1,2%	58 262	100,0%

31% en matériau de constitution des réseaux d'eaux usées et unitaire restent à confirmer.

Ces connaissances seront améliorées grâce aux inspections vidéo ainsi qu'aux visites effectuées par le service collecte : inspections et contrôles des branchements neufs ou campagnes diagnostiques eaux claires parasites.

En 2014, le volume d'eaux usées facturé pour 12 mois s'élève à 6 364 272 m³, alors que le volume de 2013 était de 6 537 489 m³.

Le nombre d'abonnés raccordés aux réseaux collectifs d'assainissement est inférieur à ceux bénéficiant des prestations d'eau potable du fait des assainissements.

En revanche, l'évolution du nombre de points de comptage (+0,9% par rapport à 2013) en assainissement est inférieure à l'augmentation du nombre de points de comptage en eau potable (+2,6% par rapport à 2013).



POLICE DES BRANCHEMENTS ET DIAGNOSTIC DES RÉSEAUX

Ce contrôle concerne :

- l'état des collecteurs d'eaux usées (diagnostics par inspection vidéo),
- la recherche ciblée et l'élimination d'eaux parasites (tests à la fumée, traçages à la couleur, inspection vidéo),
- la recherche ciblée et l'élimination de « mauvais branchements » : raccordement d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales ou défaut de raccordement des eaux usées en zonage d'assainissement collectif.

Pour l'année 2014, 5 non conformités ont été identifiées sur les 12 contrôles réalisés.

RECHERCHE ET ÉLIMINATION DES EAUX PARASITES

Il s'agit de rechercher et d'éliminer les branchements non conformes (chêneaux et grilles reliés au collecteur séparatif d'eaux usées).

Pour l'année 2014, 3 non conformités ont été identifiées sur les 3 contrôles réalisés.

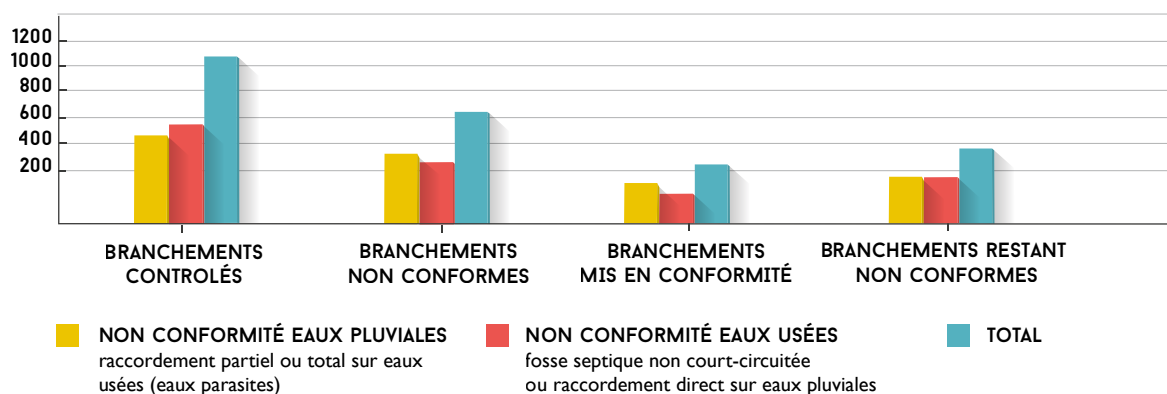
CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS EU

Parallèlement aux recherches d'eaux parasites, les « mauvais branchements » d'eaux usées sont recherchés : il s'agit de raccordements d'eaux usées dans les eaux pluviales ou de l'existence de fosses septiques dans des zones où le raccordement est obligatoire.

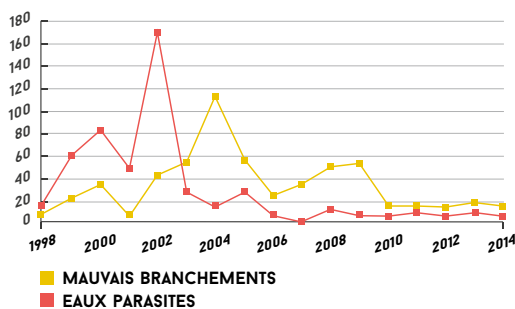
04.

ASSAINISSEMENT

BILAN CONTRÔLE DES BRANCHEMENTS 1998 À 2014



CONTRÔLE DE BRANCHEMENTS EU-EP

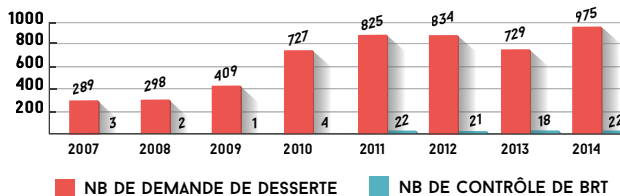


DEMANDES DE NOTAIRES SUR LA SITUATION DES HABITATIONS AU REGARD DE L'ASSAINISSEMENT LORS DES VENTES

En 2014, **975** demandes de notaires sur l'état d'assainissement ont été instruites dont **40** ont concernées des habitations en assainissement non collectif.

22 contrôles effectifs ont été réalisés sur le terrain (vérification du raccordement), 10 contrôles se sont avérés non-conformes, dont 1 a été mis en conformité dans l'année.

DEMANDE DE NOTAIRES



Pour les demandes de notaires concernant l'assainissement non collectif, un diagnostic est obligatoire (applicable à partir de janvier 2011).

En 2014, 40 demandes de notaires concernaient des habitations en assainissement non collectif, 31 contrôles ont été effectués sur le terrain (dont le dernier contrôle datait de plus de 3 ans).

Sur les 40 demandes, 22 installations ont été classées en réhabilitation. Les usagers concernés (acheteurs) ont alors 1 an à partir de l'acte de vente pour réaliser les travaux de mise en conformité.

	NOMBRE DE DEMANDES	NOMBRE DE CONTRÔLES SUR PLACE	INSTALLATIONS CONFORMES	INSTALLATIONS À RÉHABILITER	INSTALLATIONS RÉHABILITÉES (+ EN COURS)	AUTRES (PAS DE TRAVAUX DEMANDÉS, RACCORDEMENT)
2011	61	40	4	36	12 (+5)	21
2012	40	27	6	27	5 (+5)	7
2013	43	28	12	22	3 (+5)	8
2014	40	31	16	22	1 (+2)	2

EAUX USÉES INDUSTRIELLES

CONTEXTE / ENJEUX

Cadre réglementaire

Les eaux usées non domestiques sont des eaux provenant d'une utilisation autre que domestique et autre que pluviale, issues notamment de tout établissement à vocation industrielle, commerciale ou artisanale. Le déversement de ces effluents est soumis à certaines conditions, notamment un prétraitement adapté et/ou une surveillance.

Le règlement d'assainissement de Chambéry métropole, révisé au 1^{er} janvier 2013, fixe les conditions techniques, administratives et financière de raccordement des eaux usées non domestiques.

Enjeux

La mise en place d'un contrôle de ces rejets spécifiques permet de :

- prévenir et lutter contre les pollutions des cours d'eau via les réseaux d'eaux pluviales,
- protéger les ressources en eau : sols, nappes, réseau AEP (puits et réseaux privés, fondations, stockages),
- protéger et faciliter la collecte des eaux usées : graisses et rejets solides qui obstruent les canalisations, rejets dangereux pour le personnel, rejets corrosifs...,
- améliorer et fiabiliser le traitement à l'usine d'épuration : variation de charges, déversements d'éléments toxiques...,
- établir une facturation de la prestation du service des eaux proportionnelle à la charge polluante et aux volumes rejetés.

Cadre opérationnel

Les actions du service des eaux liées à la thématique "rejets non domestiques" s'inscrivent, depuis la mise en place d'un service dédié au début des années 2000, dans le cadre du bassin versant du lac du Bourget :

- collaboration étroite avec le CISALB qui coordonne les actions au niveau du bassin, et les autres collectivités du territoire, notamment la CALB et la Communauté de communes du Canton d'Albens,
- soutien technique et financier de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- partenariat étroit avec les acteurs économiques internes et externes (CCI, Chambre des métiers), les services de l'état et installations classées (DREAL, DDCSPP).

Le plan d'actions a été inscrit successivement dans :

- 2003-2007 – Contrat industrie inscrit dans le contrat de bassin versant du lac du Bourget,
- 2009-2012 – 1^{ère} opération collective lac du Bourget (nouveau dispositif proposé par l'Agence de l'eau, permettant d'accompagner financièrement les collectivités et les entreprises). Deux conventions d'applications ont été mises en œuvre : 2009-2010 et 2011-2012,
- 2013-2015 – 2^{ème} opération collective lac du Bourget, ciblée sur la réduction des pollutions toxiques d'origine diffuse.



Le plan d'action cible prioritairement :

- les établissements définis comme prioritaires au regard des impacts possibles sur le système d'assainissement : une cinquantaine d'établissements sont visés par une convention de déversement,
- les activités générant des rejets de Chambéry métropole et des communes, à titre d'exemplarité,
- les établissements à l'origine d'une pollution accidentelle dans les réseaux,
- les établissements concernés par des nouveaux rejets (dans le cadre de permis de construire ou d'extension d'activité),
- les établissements faisant partie de branches d'activité ciblées dans l'opération (selon des critères définis en comité de pilotage, notamment : peintres, mécanique et activités liées aux transports (nettoyage de véhicule, de matériel, gestion des déchets, distribution de carburants), chantiers (lavages, eaux de fouilles, sanitaires, déchets), entreprises de nettoyage (façades, toitures, sols...), restaurants.

Un suivi qualitatif spécifique est réalisé, à la fois sur des paramètres classiques et sur les substances dangereuses :

- suivi du rejet des entreprises,
- suivi du système d'assainissement (réseau, poste de refoulement, station d'épuration),
- suivi des milieux récepteurs (déversoirs d'orage, aval des zones d'activité, cours d'eau).

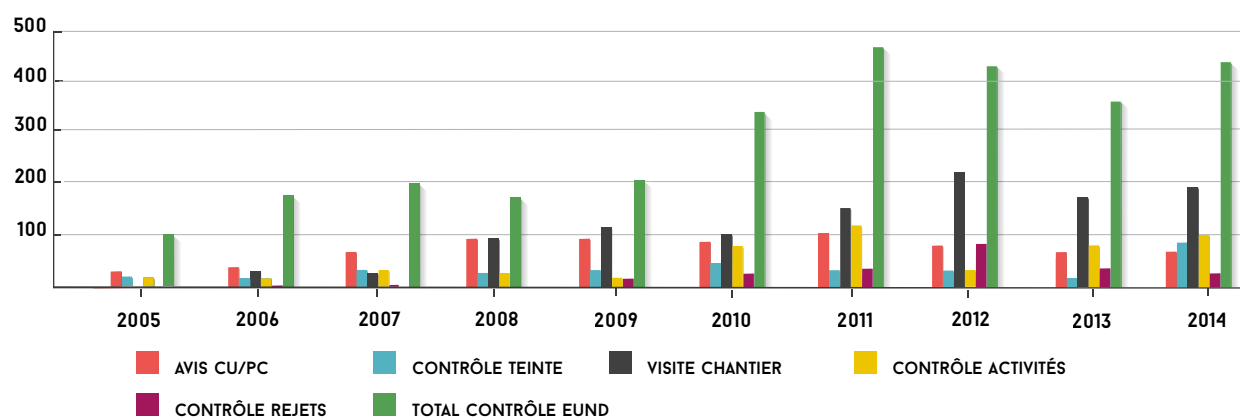
04.

ASSAINISSEMENT

Activités du service – contrôles

Le service a été renforcé depuis mars 2014 par le recrutement d'un technicien, sur un contrat de 2 ans, ciblé sur l'action de branche "mécaniques et activités annexes". 443 visites de contrôle ont été réalisées en 2014 (tableau ci-dessous).

CONTRÔLES EU NON DOMESTIQUES 2005 À 2014



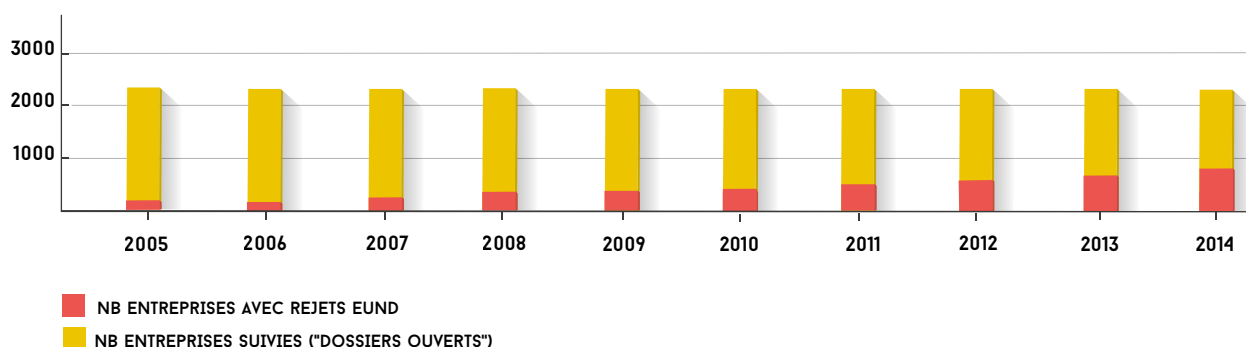
SUIVI DES ENTREPRISES

Parc d'entreprises

Une étude réalisée en 2 000 a permis d'estimer à 2 500 le nombre d'établissements susceptibles de rejeter des eaux usées non do-

mestiques (d'après les déclarations d'activité – codes NAF), sur un nombre d'entreprises total de 6 500 à cette date (environ 7 500 aujourd'hui).

A fin 2014, **835** entreprises ont fait l'objet d'une intervention du service des eaux.

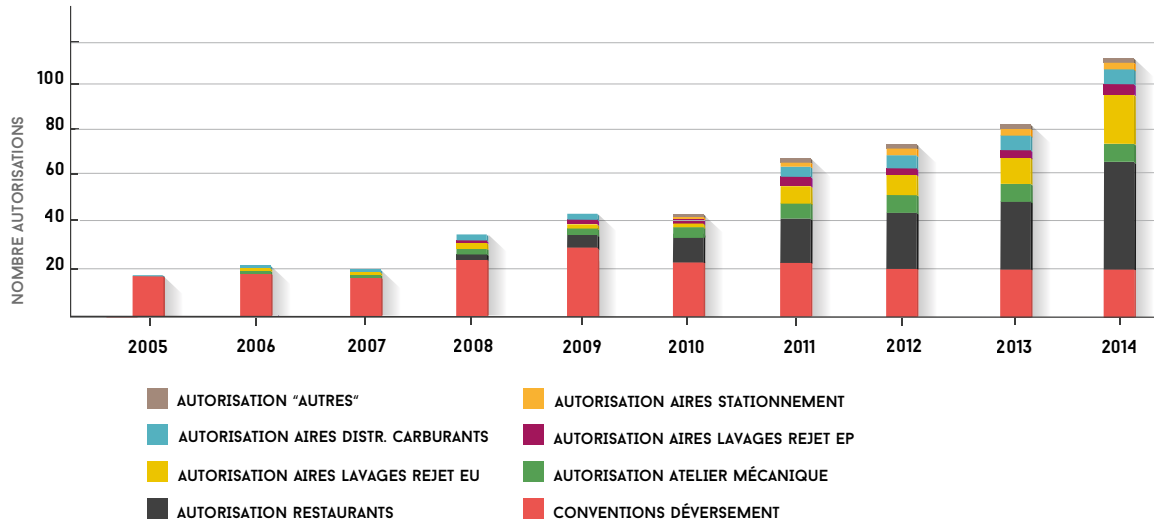


Régularisation administrative - Autorisations et conventions de rejet

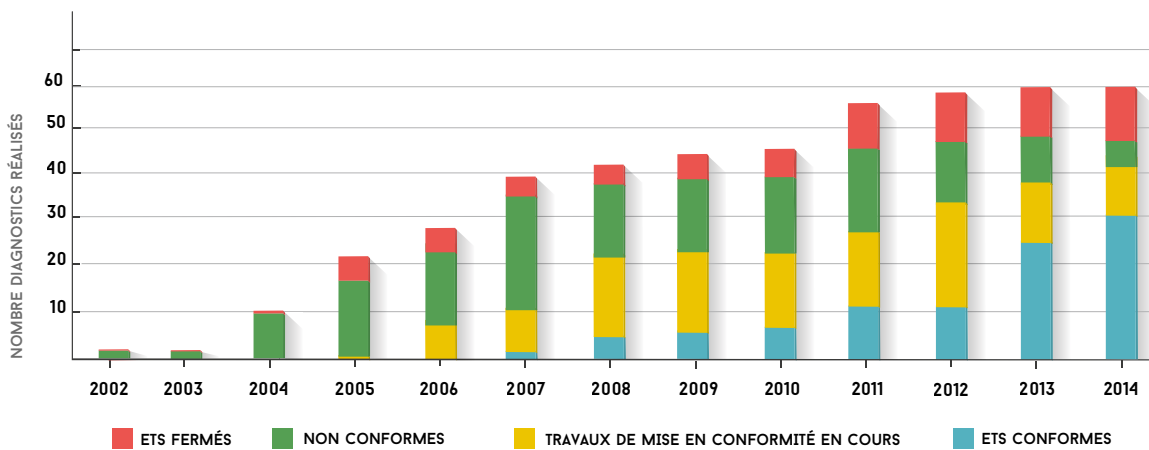
Le renouvellement des conventions de déversement (notamment celles signées en décembre 2005) et la signature de nouvelles conventions ont été mis en attente de l'approbation de la révision du règlement d'assainissement (applicable au 1^{er} janvier 2013). La présentation de ces nouvelles versions des conventions (plus d'une trentaine) a commencé en fin d'année 2012.

Au global, une cinquantaine d'établissements sont ciblés pour une convention de déversement (celles ayant les rejets non domestiques les plus importants), toutes ont fait l'objet d'un diagnostic, et la majorité des établissements devrait être conventionnée fin 2014. Les établissements de moindre importance font l'objet de la même manière d'un diagnostic et d'une régularisation administrative par un arrêté d'autorisation simple (sans convention).

LE STADE NAUTIQUE



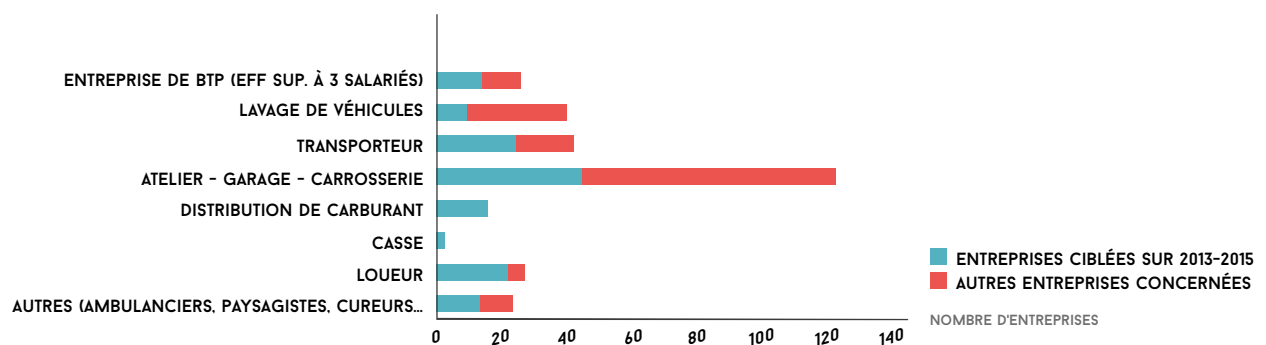
ÉTABLISSEMENTS PRIORITAIRE (VISÉS PAR UNE CONVENTION DE DÉVERSEMENT)



Mécanique et activités annexes

Cette opération débutée en 2013, s'est mise en place en 2014 suite au recrutement d'un technicien chargé de mission sur cette opération en mars 2014. L'objectif fixé initialement est de diagnostiquer une centaine d'établissements sur la période 2013-2015 (sélectionnés parmi 300 établissements potentiellement concernés), et dont l'activité génère des rejets contenant potentiellement des substances toxiques (notamment hydrocarbures, métaux lourds et détergents) directement au milieu naturel ("activités extérieures").

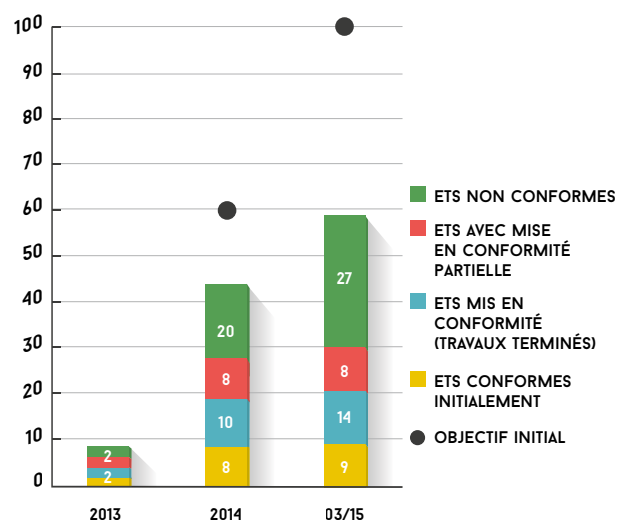
OPÉRATION MÉCANIQUE (NOMBRE D'ENTREPRISES CONCERNÉES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ)



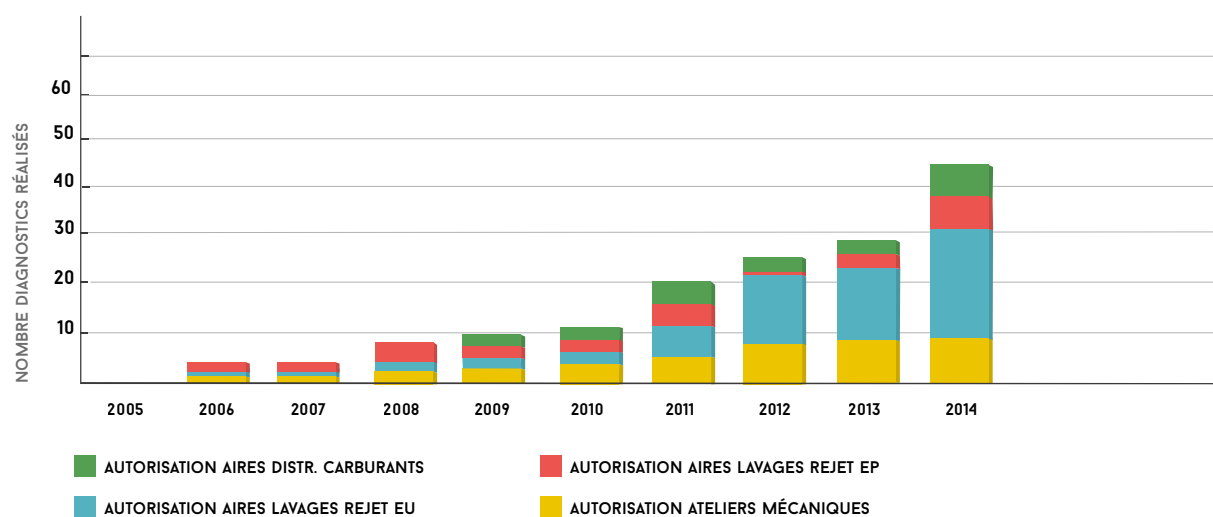
04.

ASSAINISSEMENT

OPÉRATION MÉCANIQUE 2013-2015



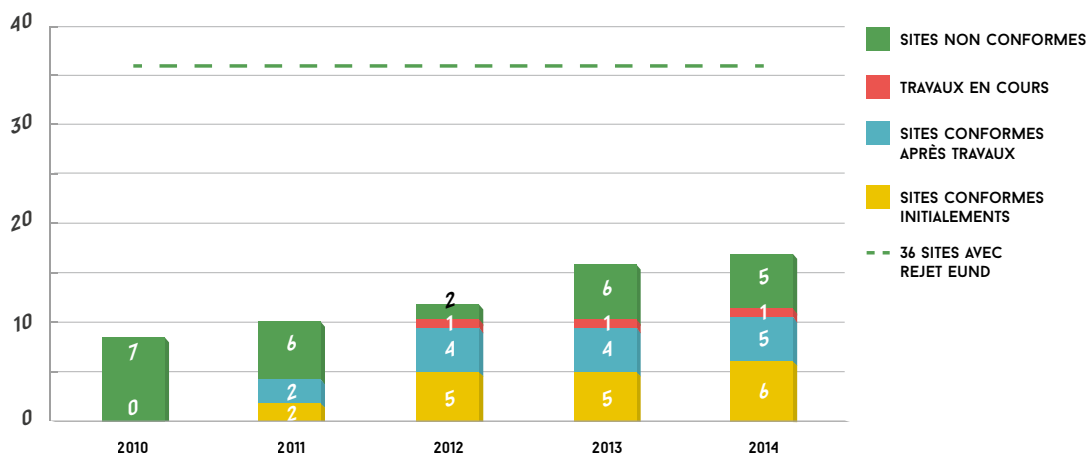
OPÉRATION MÉCANIQUE SUIVI DES AUTORISATIONS



Activités de Chambéry métropole

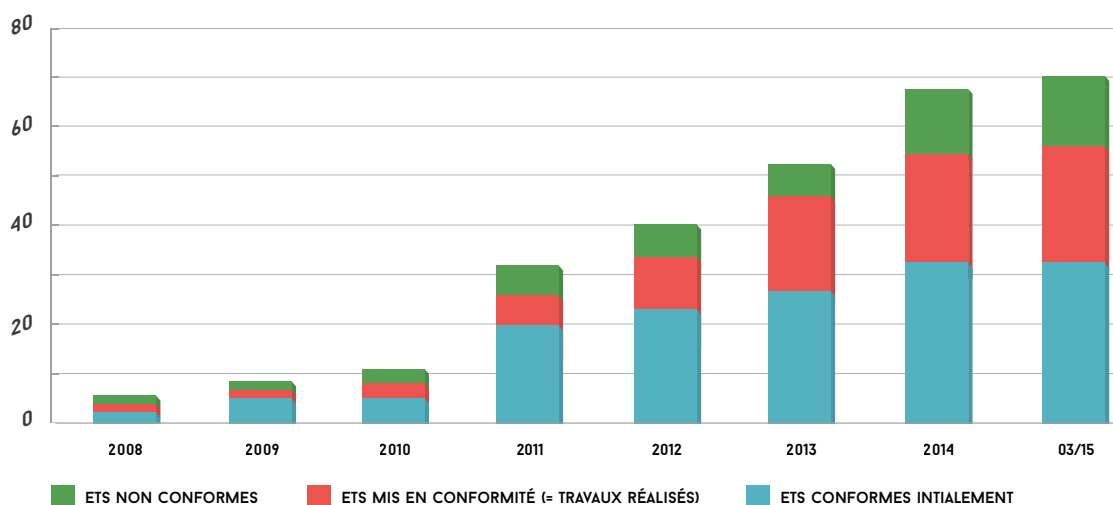
Les activités de la communauté d'agglomération susceptibles de générer des rejets d'eaux usées non domestiques sont ciblées à titre d'exemplarité. Il s'agit notamment des activités liées aux déchets (incinération, compostage, déchetteries), aux transports (centre de bus), à la gestion de l'eau (épuration, laboratoire), aux infrastructures sportives (aérodrome, piscines, patinoire), aux aires des gens du voyage et au centre technique municipal.

DIAGNOSTIC SITES CHAMBÉRY MÉTROPOLE



RESTAURATION

OPÉRATION RESTAURANT 2008-2015 - AVANCEMENT DIAGNOSTICS / MISE EN CONFORMITÉ



Pollutions accidentelles

En 2014, 33 rejets accidentels ont fait l'objet pour le service de recherche de l'origine du déversement puis de son élimination (avec une mise en conformité pour les entreprises concernées, le cas échéant) : 22 dans le réseau public d'eaux pluviales, 2 dans le réseau unitaires et 9 dans le réseau séparatif d'eaux usées.

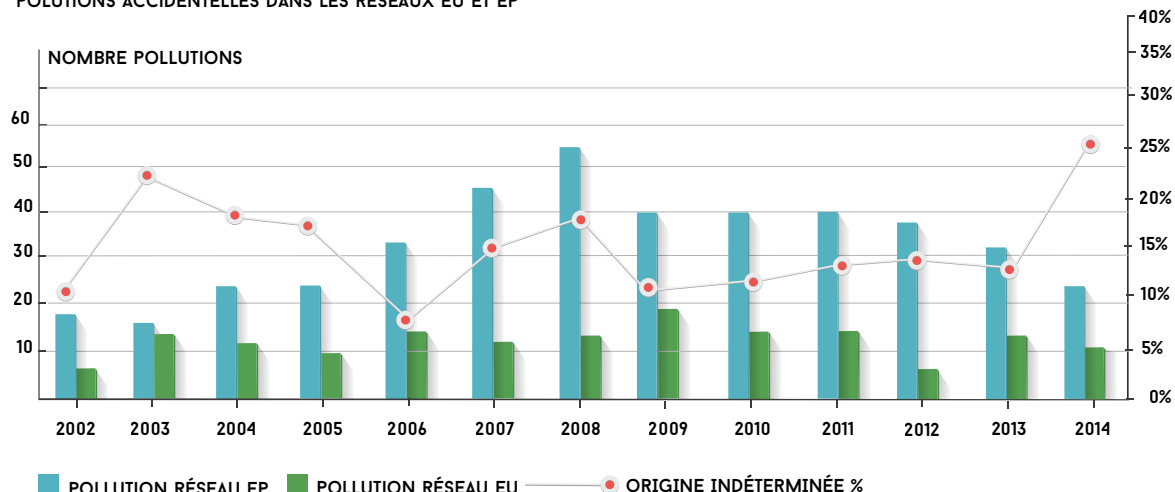
Malgré l'organisation interne mise en place (l'astreinte 24h/24 des égoutiers, procédure "pollution", relation étroite avec le service

de gestion des cours d'eau,...), l'origine de la pollution n'a pas été déterminée pour 36% des cas en 2014 (taux à 14% en 2013).

On constate par ailleurs une baisse régulière des pollutions constatées depuis 2008, traduisant sans doute en partie le travail régulier de mise en conformité des entreprises à l'origine de pollutions accidentelles.

Il faut noter qu'un nombre important de pollutions a été constaté en dehors des zones d'activité (15 sur 33 soit près de 45%).

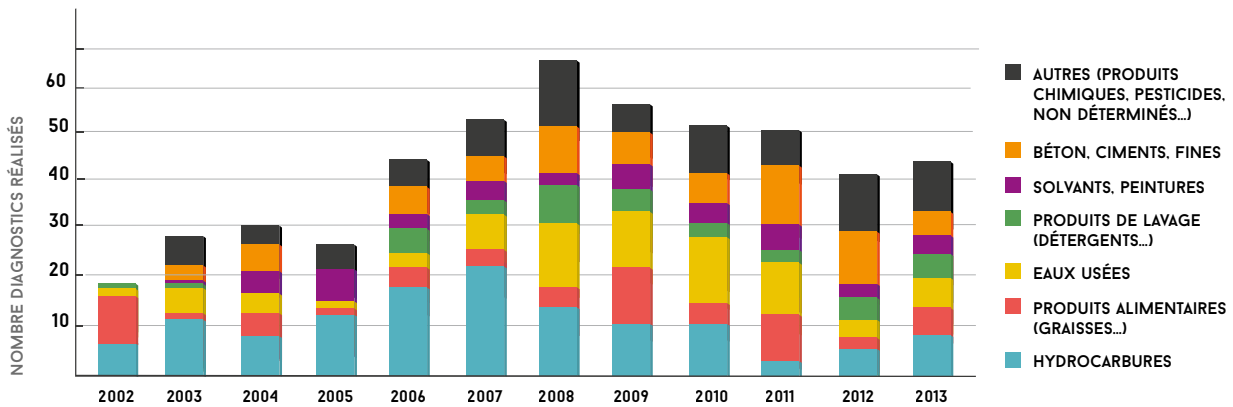
POLLUTIONS ACCIDENTELLES DANS LES RESEAUX EU ET EP



04.

ASSAINISSEMENT

OPÉRATION MÉCANIQUE SUIVI DES AUTORISATIONS



SUIVI REJETS / SYSTÈME ASSAINISSEMENT / MILIEUX

Impact sur le traitement / polluants « classiques »

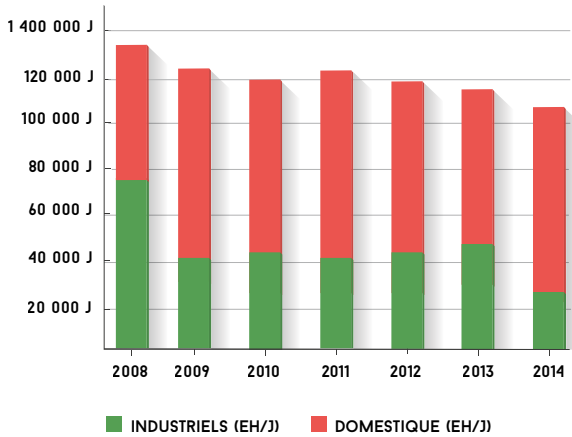
La charge polluante moyenne des entreprises (calculée en équivalents-habitants par jour, EH/j) correspond en 2014 à 29% de la charge entrante à l'UDEP. Cette charge est calculée à partir des données d'autosurveillance ou de contrôle des rejets basés sur des échantillons moyens 24h (34 entreprises concernées en 2014).

En volume, la part des entreprises correspond à 7% des volumes entrants à l'UDEP.

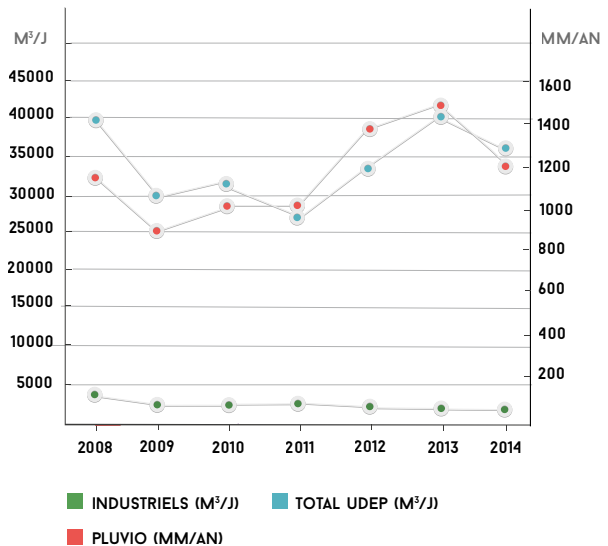
Ces résultats mettent en évidence :

- une baisse globale de la charge polluante moyenne à traiter à la station d'épuration (avec néanmoins des variations importantes liées notamment à la pluviométrie),
- une nette diminution de la charge polluante liée aux industriels depuis 2013 : ceci s'explique notamment par la mise en place de prétraitements par les entreprises, limitant leur charge polluante, ainsi que par une certaine baisse d'activité économique.

CHARGE ENTRÉE UDEP - EH/J MOY.



VOLUME TRAITÉS ENTRÉE UDEP/PLUVIOMÉTRIE



Contrôle rejet des entreprises

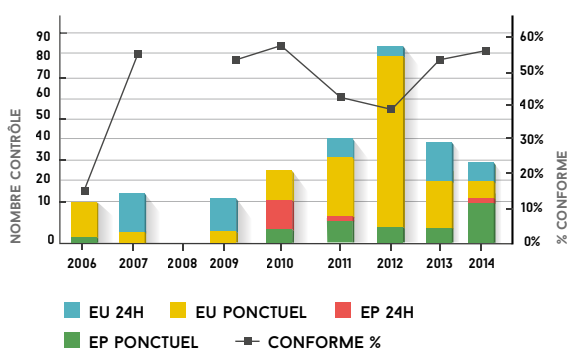
Chambéry métropole organise des campagnes de prélèvements sur les rejets des entreprises. Les contrôles des effluents non domestiques sont réalisés lors de campagnes de mesures de 24h00, sur plusieurs jours consécutifs (26%) ou lors de prélèvements ponctuels (74%).

Ce type d'intervention permet de :

- vérifier le fonctionnement et l'entretien des ouvrages de prétraitement en place,
- aider au dimensionnement d'un prétraitement et vérifier la pertinence de sa mise en place,
- sensibiliser les entreprises sur leur rejet et leur impact environnemental,
- contrôler la conformité des rejets des entreprises en référence au règlement d'assainissement, aux autorisations de rejets et aux conventions de déversements.

Les contrôles ont été réalisés soit dans le cadre du suivi régulier des entreprises, soit dans le cadre d'études spécifiques ("opération restaurant" en 2012 qui explique le nombre important de contrôles réalisés).

Depuis 2006, 254 contrôles ont été réalisés sur les réseaux d'eaux usées (85%) et sur les réseaux d'eau pluviale (15%) et sont répartis comme suit :



ÉLÉMENTS FINANCIERS

Dispositif d'aides financières

L'agence de l'eau s'est engagée dans le cadre de l'opération collective dans un dispositif d'aides financières :

- pour les entreprises : études et travaux d'amélioration des rejets,
- pour Chambéry métropole : salaires et équipements d'un poste supplémentaire sur 2014-2015, en plus de 2 postes créés et financés depuis 2009.

Redevance assainissement des entreprises

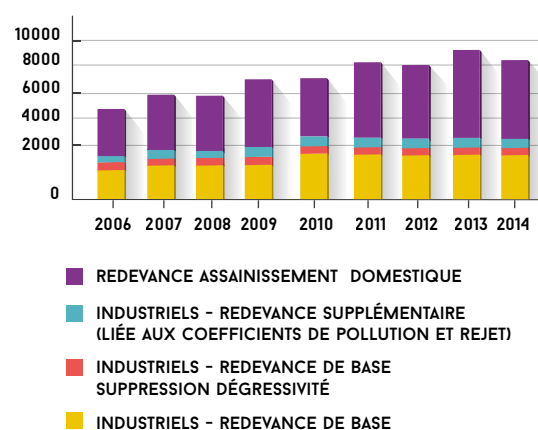
La redevance assainissement des entreprises pour lesquelles une facturation spécifique est appliquée (48 entreprises concernées en 2014) correspond pour cette année à **24,9% de la redevance assainissement globale**.

La redevance assainissement des entreprises est "corrigée" par plusieurs coefficients :

- le coefficient de dégressivité, devenu non réglementaire, a été supprimé progressivement à partir de 2006 (fin d'application en 2010),
- le coefficient de pollution, qui tient compte de la « sur-concentration » de charge polluante à traiter,
- le coefficient de rejet, qui traduit la différence entre volume rejeté et volume consommé (ce dernier servant de base au calcul de la redevance).

Ces deux derniers coefficients sont mis en œuvre au fur et à mesure de la régularisation administrative des entreprises (conventions de déversement), avec pour chacune un dispositif de lissage sur 5 ans d'application de ces coefficients.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE/INDUSTRIELS



BILAN SUR L'ACTIVITÉ EAUX PLUVIALES

COMPÉTENCE

L'arrêté préfectoral du 21 décembre 2005 définissant les compétences de Chambéry métropole prévoit en matière d'eaux pluviales que la Communauté d'agglomération est compétente pour :

- les réseaux unitaires : réparation et amélioration, dans les conditions définies par délibération du Conseil communautaire n°145-06C du 21 décembre 2006,
- les réseaux d'eaux pluviales sous voiries communales ou d'intérêt communautaire : réparation, amélioration et extension, dans des conditions définies par délibération du Conseil communautaire n°145-06C du 21 décembre 2006.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Les dépenses relatives à l'entretien des réseaux sont supportées par le budget général de Chambéry métropole.

- réseaux unitaires : ligne budgétaire spécifique, le montant fixé par la commission locale d'évaluation des charges transférées et indexées annuellement sur l'évolution de la redevance assainissement ;
- réseaux séparatifs : même ligne budgétaire, la refacturation des prestations du service collectif des eaux usées correspond à l'activité réelle du service.

04.

ASSAINISSEMENT

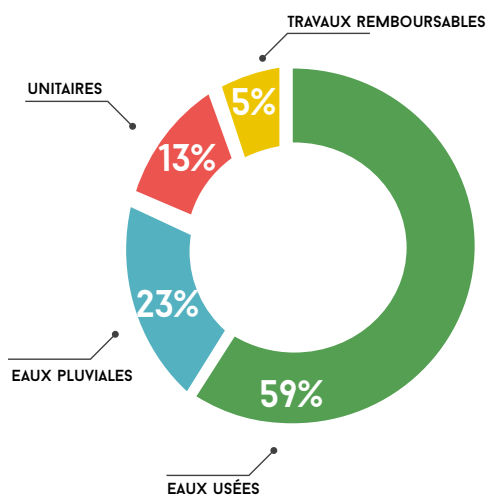
ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Une partie des prestations d'entretien des réseaux est assurée par les agents du service collecte des eaux usées du service des eaux. Pour le reste, des entreprises extérieures sont sollicitées. Les interventions sont enregistrées en activité analytique, et sont facturées au budget général.

DES ÉQUIPES TECHNIQUES MOBILISÉES POUR LA QUALITÉ DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

L'activité du service collecte assainissement se répartit sur 25 agents, encadrement compris.

Selon la répartition de l'activité générale du service collecte, sur les 38 276 heures travaillées en 2014, 23,5% étaient consacrées aux réseaux d'eaux pluviales séparatifs et 12,8% pour les réseaux unitaires. Ce volume prend en compte les heures des agents d'encadrement.



	%	
	2013	2014
Contrôle réseaux	29	33,2
Travaux interne sur réseau	18	8,1
Entretien réseaux	28	41,3
Entretien espaces verts	4	5,2
Gestion de service	12	6,8
Métriologie	9	5,4

Les travaux de fonctionnement regroupent l'entretien des réseaux eaux usées (58,5%), unitaires (12,8%) et eaux pluviales (23,5%) auxquels s'ajoutent les travaux d'investissement (0,1%) et remboursables (5%). L'activité sur les réseaux unitaires ne concerne que l'entretien : visites, curages, dératissage. L'activité sur les réseaux pluviaux est facturée au budget général de Chambéry métropole.

Les travaux remboursables comprennent : entretien espaces verts eau potable, nettoyage de chambres de vannes eau potable, curage de branchements privés etc.

Les interventions du service sont réparties principalement autour de 7 sections analytiques :

- le contrôle de réseaux (inspection pédestre, vidéo, contrôle branchements),
- l'entretien des réseaux (curage, pompage),
- les travaux sur réseaux (maçonnerie, remise à niveau de tampons),
- la métriologie,
- l'entretien d'espaces verts,
- la gestion de service (réunions, formations, entretien véhicules).

CONTRÔLE DE RÉSEAUX

	%	
	2013	2014
Contrôle branchements	4	2
Dératisation	10	6
Inspection pédestre	30	18
Inspection vidéo - diagnostic	54	72
Pollution	2	2

Inspection vidéo

Les inspections par caméra sont programmées par la direction des eaux avant les aménagements de voirie afin de diagnostiquer l'état des collecteurs et ouvrages avant travaux, mais aussi pour la recherche d'eaux parasites et la recherche d'anomalies sur réseaux.

A noter que l'inspection des réseaux intègre depuis 2005 le repérage des branchements, ralentissant le rythme des linéaires contrôlés mais permettant un inventaire plus complet pour l'exploitation et le SIG. En 2014, ont été inspectés :

- 250 branchements,
- 12,6 km de canalisations eaux usées,
- 3,3 km de canalisations eaux pluviales.

ENTRETIEN RÉSEAUX (CURAGE, POMPAGE)

	%	
	2013	2014
Curage préventif	50,1	15,2
Débouchage	5	16
Entretien	7,6	7,2
Pompage grilles	27,2	3
Pompage divers	4,4	3
Contrôle branchements	5,7	2,6
Entretien PR	0	53

70 km de réseau ont été curés préventivement, soit 13% du linéaire total.

Les débouchages sont déclenchés :

- soit sur problèmes constatés de dysfonctionnement (hydraulique ou pollution) notamment en période pluvieuse et sur appel des communes, des services de secours ou des particuliers,
- soit en fonction de travaux programmés sur la voirie ou de désordres constatés : affaissement, débordement.

Le curatif représente 4,6% de l'activité d'entretien des réseaux.

TRAVAUX SUR RÉSEAUX

Remises à niveau de tampons

Elles s'effectuent en fonction des constats réalisés régulièrement lors des visites par les agents du service assainissement. Sauf travaux nécessitant des engins de travaux publics ou coordonnés avec des aménagements de chaussées, elles sont réalisées principalement par le service collecte assainissement.

En 2014 :

- 104 tampons ont été changés sur le réseau d'eaux usées par notre service (103 en 2013),
- 35 tampons ont été changés sur le réseau d'eaux pluviales par notre service (25 en 2013),
- 7 tampons ont été changés sur le réseau unitaire par notre service (0 en 2013),
- 100 tampons ont été changés sur le réseau d'eaux usées par des entreprises (97 en 2013),
- 68 tampons ont été changés sur le réseau d'eaux pluviales par des entreprises (53 en 2013),
- soit un total de 314 tampons changés sur les réseaux (256 en 2013).



04.

ASSAINISSEMENT

LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

UDEP DE CHAMBÉRY

L'usine d'épuration est composée d'un prétraitement et d'un traitement primaire physico-chimique mis en service en 2001. Celui-ci a pour but d'améliorer le fonctionnement par temps sec de la station, et de traiter les excédents de temps de pluie qui, jusque-là, partaient directement au milieu naturel et donc au lac du Bourget (annexe 6).

La capacité du pré-traitement et du traitement primaire est de 8 000 m³/h.

Le traitement secondaire biologique est réalisé par une filtration biologique composée de 7 biofiltres mis en service en 2011 capables de traiter le débit de pointe de temps sec de 3 500 m³/h.

Le rejet des eaux s'effectue vers deux milieux récepteurs distincts avec deux niveaux d'épuration :

- au Rhône : jusqu'au débit maximum de 5 760 m³/h admissible par l'émissaire de rejet diamètre 1 200 mm en amont de la galerie de rejet au Rhône commune à Chambéry métropole et à la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget ; ces eaux sont rejetées après pré-traitement, décantation physico-chimique et jusqu'au débit de pointe temps sec (3 500 m³/h) après épuration biologique,
- à la Leysse : aux débits supérieurs à 5 760 m³/h et jusqu'à la capacité maximale de 8 000 m³/h du pré-traitement ; ces eaux sont rejetées à la rivière après un pré-traitement et une décantation physico-chimique.

La population raccordée reste sensiblement la même :

- 106 000 habitants génèrent une pollution domestique,
- 100 000 équivalents habitants sont d'origine industrielle,
- 14 000 équivalents habitants environ proviennent des matières de vidange dépotées en entrée de l'usine.

Les résultats de l'activité épuratoire de l'usine d'épuration sont présentés en fonction des paramètres suivants :

- Matières En Suspension Totales MEST,
- Demande Chimique en Oxygène DCO,
- Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours DBO5,
- Azote Kjeldhal NK,
- Phosphore Total PT.

LES VOLUMES COLLECTÉS ET ÉPURÉS À L'USINE D'ÉPURATION

Les volumes 2014 s'élèvent à 13 151 843 m³, soit une baisse de 11,4% par rapport à 2013.

Après une baisse continue de 2003 à 2010 des charges de pollution en entrée de l'UDEP, conséquence des actions auprès des industriels

pour réduire les pollutions à la source et le traitement des graisses hors de l'UDEP, celles-ci se sont stabilisées.

LES PRODUITS EXTERNES DÉPOTÉS À L'USINE DE DÉPOLLUTION

Les produits admis au dépotage de l'usine de dépollution sont les sous-produits issus de l'assainissement provenant du département de la Savoie et des départements limitrophes :

- matières de vidanges provenant des installations domestiques ou assimilables,
- boues de petites stations d'épuration,
- graisses organiques qui font l'objet d'une filière de traitement spécifique,
- produits de curage de réseaux.

L'usine de dépollution reçoit environ 60% des matières de vidanges du département de la Savoie. Après dégrillage, ces produits externes rejoignent la filière de traitement des eaux usées.

Les boues des petites stations d'épuration sont dépotées en tête de la filière boues de l'usine de dépollution.

Quant aux graisses, elles sont collectées dans un circuit spécifique par des sociétés de vidangeurs. Elles sont ensuite épaissies sur le site de l'usine de dépollution au moyen de bennes spécifiques, de 2 à 3,5 fois leurs concentrations initiales avant d'être expédiées dans une filière de traitement adaptée. Ce traitement sur filière parallèle permet d'éviter une surcharge des installations de pré-traitement de l'usine de dépollution.

POLLUTION ÉLIMINÉE À L'USINE D'ÉPURATION

En 2014, les quantités de pollution éliminées sont pratiquement similaires à celles de 2013.

PERFORMANCES ÉPURATOIRES À L'USINE D'ÉPURATION

Les rendements épuratoires 2014 évoluent très peu par rapport à ceux de 2013.

QUALITÉ DU REJET

L'arrêté préfectoral du 8 juillet 2013 précise les normes applicables aux rejets de l'UDEP de Chambéry métropole.

Les résultats de 2014 montrent une nouvelle amélioration des résultats par rapport à ceux de 2013.

Lorsque l'on calcule les concentrations moyennes annuelles sur les différents paramètres du rejet, on note une diminution de celles-ci.

LES CONSOMMABLES

La consommation électrique 2014 est en augmentation par rapport à 2013, conséquence du démarrage de la nouvelle filière boues en milieu d'année 2013.

La consommation de réactifs de la filière eau est en légère augmentation en 2013, conséquence d'un volume d'effluents plus important et la nécessité de traiter le phosphore depuis septembre 2013 (exigence du nouvel arrêté d'exploitation).

La quantité de réactifs de la désodorisation physico chimique a évolué en 2013 suite à un fonctionnement erratique des sondes de régulation. Ces installations feront l'objet d'un suivi spécifique en 2014 pour optimiser la consommation de réactifs.

Les nouvelles filières de désodorisation et de traitement des boues ont été mises en service en août 2013.

LES SOUS-PRODUITS DE L'ASSAINISSEMENT

L'élimination des boues d'épuration

Suite au démarrage de la nouvelle filière de traitement des boues en août 2013, le service exploitation de l'usine d'épuration assure l'ensemble des opérations d'épaississement, de digestion, de centrifugation et de stockage avant transfert des boues à l'UIOM de Savoie Déchets où elles sont incinérées avec les ordures ménagères.

Pré-épaississement des boues primaires

Les boues issues du traitement biologique des eaux sont pré-épaissies sur des tambours d'égouttage avant d'être mélangées aux boues issues du traitement physico-chimique.

Digestion des boues produites

2 digesteurs de 3 900 m³ permettent d'assurer une fermentation anaérobie des boues et transforment la matière organique des boues en biogaz (66% CH₄ – 33% CO₂ – 1% impuretés). Une partie du biogaz est ensuite valorisée dans une chaudière pour maintenir en température le digesteur, l'excédent est brûlé en torchère.

Centrifugation des boues

3 centrifugeuses effectuent une déshydratation des boues à 20% de siccité. Les boues ainsi produites sont stockées dans un silo avant transfert par pompe à l'UVE de Savoie Déchets.

Incinération des boues

L'élimination des boues à 20% de siccité est réalisée par incinération dans les tours IBISOC des trois lignes d'incinération de l'UVE de Savoie Déchets.

Les boues sont injectées à contre-courant dans la veine des gaz d'incinération avec un air de barrage pour les brumiser. L'eau dans les boues participe à la baisse de la température des gaz et l'urée comprise dans les boues permet le traitement des NO_x des fumées d'incinération par réduction non catalytique.

Les résidus de cette incinération sont les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères) qui sont envoyés en enfouissement (CET de Classe I) ou en valorisation (comblement de galeries de mines de sels en Allemagne).

L'élimination des autres sous-produits de l'assainissement

Les autres sous-produits de l'assainissement sont :

- les sables,
- les refus de dégrillage,
- les graisses épaissies,
- les refus du traitement des produits de curage de réseaux depuis 2013.

Depuis le démarrage des nouvelles installations de traitement des sables, ces derniers sont aujourd'hui valorisables et n'ont plus à être évacués en CET de Classe 2. Seuls les sables non valorisables produits avant août 2013 ont été exportés, ceux produits depuis ont servi aux besoins sur le chantier de modernisation de l'UDEP.

LABORATOIRE D'ANALYSES

Les analyses sur les eaux usées et les boues résiduairees sont réalisées pour la plupart 5 jours sur 7. Les principaux points de prélèvements, pour des échantillons représentatifs de 24 heures de fonctionnement, sont les suivants :

- entrée du réseau des eaux usées par temps sec,
- entrée du réseau des eaux excédentaires par temps de pluie,
- entrée des matières de vidange,
- sortie des décanteurs lamellaires,
- by-pass à la Leysse,
- sortie traitement biologique,
- sortie by-pass traitement biologique.

D'autres analyses sont effectuées sur les petites stations d'épuration, les matières extérieures dépotées à l'UDEP de Chambéry métropole ainsi que sur les sous-produits de l'assainissement.

Cette activité se traduit en 2014 par :

- 10 515 analyses sur la filière eau,
- 12 639 analyses sur la filière boue,
- 1 080 analyses sur les petites stations d'épuration,
- 1 478 analyses sur les matières extérieures.

Le rôle du laboratoire chargé de l'autocontrôle est très important puisqu'il permet :

- de réaliser les réglages optimums de fonctionnement des installations de traitement des eaux, des boues, en fonction des paramètres mesurés quotidiennement en différents endroits de l'usine d'épuration,
- de valoriser les résultats de dépollution par la prime à l'épuration de l'Agence de l'eau.

04.

ASSAINISSEMENT



STEP DE CURIENNE

Les réseaux d'assainissement collectif de la commune de Curienne (Chef-lieu) sont raccordés à la station d'épuration de Curienne, de capacité de traitement 500 équivalents habitants et de type "filtres plantés de roseaux" (surface utilisée : 2,45 m²/habitant) ; elle a été mise en service en 1993.

Elle comporte les bassins suivants :

- 1^{er} étage à écoulement semi-vertical divisé en 5 casiers (dont un non planté) alimenté en continu (pas de bâteaux) (50 x 40 m² de bassins),
- 2^{ème} étage à écoulement horizontal (1 bassin de 600 m²),
- 3^{ème} étage à écoulement horizontal (1 bassin de 500 m²).

Les rendements d'épuration sont très bons, du même ordre que ceux des années précédentes, comme l'indique le tableau ci-après.

STEP LA THUILE

Les réseaux d'assainissement collectif de la commune sont raccordés à la station d'épuration de La Thuile, de capacité de traitement 150 équivalents habitants et de type « lit bactérien faible charge », mise en service en 1995.

L'exploitation de cette station a été transférée au Service Traitement des Eaux de Chambéry métropole en 2007. Les campagnes d'analyses réalisées en 2009 révèlent des difficultés de fonctionnement. Les analyses réalisées préalablement étaient effectuées sur échantillons filtrés. Une étude visant à déterminer les modifications nécessaires a été réalisée en 2011 ; elle conclut à la nécessité de réaliser de nouveaux équipements de traitement.

Le projet sera finalisé courant 2015 et un dossier de demande de subvention présenté pour une réalisation en prévision 2016.

STEP DE CHALLOT EST

Les réseaux d'assainissement collectif du hameau de Challot Est de la commune de Chambéry sont reliés à la STEP de Challot Est d'une capacité de traitement 65 équivalents habitants et de type « filtres plantés de roseaux » (surface utilisée : 2 m²/habitant).

Cette station a été mise en service en octobre 2008. En 2011, suite à un problème de colmatage, les sables du 2nd étage de traitement ont été changés. Les rendements épuratoires 2014 sont en augmentation.

STEP DE CHALLOT OUEST

Les réseaux d'assainissement collectif du hameau de Challot Ouest de la commune de Chambéry sont reliés à la STEP de Challot Ouest, d'une capacité de traitement 40 équivalents habitants et de type "filtres plantés de roseaux" (surface utilisée : 2 m²/habitant).

Cette station a été mise en service en octobre 2008. Les sables du 2nd étage de traitement ont été changés en 2012 comme pour la STEP de Challot Est en 2011. Les rendements épuratoires 2014 sont en augmentation.

STEP DE THOIRY

Les réseaux d'assainissement collectif de la commune sont raccordés à la station d'épuration de Thoiry, de capacité de traitement 365 équivalents habitants et de type "filtres plantés de roseaux" (surface utilisée : 1,6 m²/habitant).

STEP DE LA FÉCLAZ

La STEP de La Féclaz fait l'objet d'un contrat de délégation auprès de la société VEOLIA.

Les réseaux d'assainissement collectif de la commune de Les Déserts sont raccordés à la STEP de La Féclaz pour les habitations situées sur la station touristique. Les analyses effectuées montrent de bons rendements épuratoires.

DES ÉQUIPES TECHNIQUES MOBILISÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'activité du service dépollution des eaux se répartit sur 33 agents encadrement compris.

Les activités d'exploitation et de maintenance s'exercent sur l'usine de dépollution (UDEP), les 32 postes de relèvement (PR) des eaux usées dont 25 font l'objet d'une autosurveillance et sur 5 petites stations d'épuration (STEP) : Curienne, La Thuile, Thoiry, Challot Est et Challot Ouest à Chambéry.

Le laboratoire a réalisé les analyses des eaux usées sur 260 journées d'analyses complètes sur l'UDEP et 66 sur les 5 petites STEP, et 365 journées d'analyses sur les boues conformément au programme de l'autosurveillance des installations de traitement.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

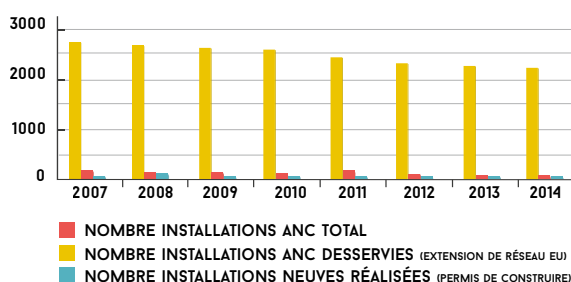
Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif, créé en décembre 2005 a pour compétences obligatoires :

- le contrôle de conception et de réalisation des installations d'assainissement non collectif,
- le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages,
- la prestation d'entretien des ouvrages,
- la prestation de réhabilitation des ouvrages.

Le nombre total d'installations en assainissement non collectif sur Chambéry métropole est de **2 289** fin 2014, dont :

- 1 939 installations zonées en assainissement non collectif.
- 350 installations zonées en assainissement collectif (desserte par le réseau public d'eaux usées envisagé à échéance 2014-2015).
- En 2014, 35 installations ont été desservies par une extension du réseau public d'eaux usées, et 6 installations nouvelles en ANC ont été réalisées (dans le cadre de permis de construire).

ANC - CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES

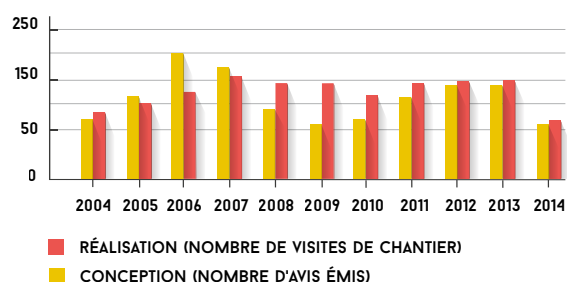


CONTRÔLE DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pour 2014, **118 contrôles** de conception / réalisation des installations neuves et réhabilitées ont été effectués (tableau annexe 5) :

- 51 contrôles de conception sur CU et PC,
- 67 contrôles de réalisation (visites de chantiers).

ANC - CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES



CONTRÔLE PÉRIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES OUVRAGES

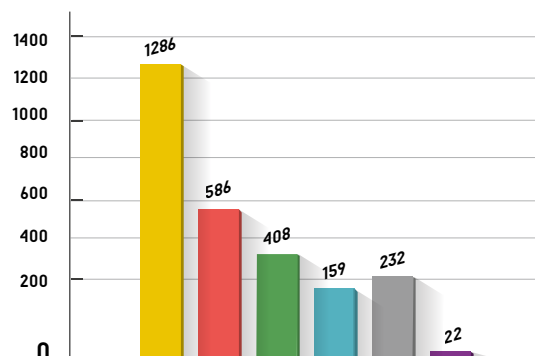
Le contrôle de Bon Fonctionnement et d'Entretien consiste à vérifier que :

- le fonctionnement des ouvrages est satisfaisant, qu'il n'entraîne pas de pollution des eaux ou du milieu aquatique, ne porte pas atteinte à la santé publique et n'entraîne pas d'inconvénient de voisinage,
- l'entretien des ouvrages a été effectué, et les matières de vidange correctement éliminées.

En 2014, les visites de contrôle de bon fonctionnement ont concerné les communes de Saint Sulpice, de La Thuile, de Vimines, de Saint-Cassin et de Cognin.

Soit 18 visites effectives réalisées sur le terrain.

BILAN DU CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT DEPUIS FIN 2007



- NOMBRE INST. CONTRÔLÉES
- NOMBRE INST. NÉCESSITANT UN ENTRETIEN
- NOMBRE INST. NÉCESSITANT DES PETITS TRAVAUX
- NOMBRE INST. NÉCESSITANT UNE RÉHABILITATION - PRIORITÉ 1
- NOMBRE INST. NÉCESSITANT UNE RÉHABILITATION - PRIORITÉ 2
- NOMBRE INST. NÉCESSITANT UNE RÉHABILITATION - PRIORITÉ 3

PRIORITÉ 1 : Installation inexistante ou dysfonctionnements majeurs.

PRIORITÉ 2 : Simples dysfonctionnements : traitement non suffisant avant rejet au milieu naturel, ou le puits d'infiltration est équipé d'une surverse pouvant engendrer occasionnellement ou fréquemment des rejets non conformes, ou le puits d'infiltration est colmaté et génère des résurgences.

PRIORITÉ 3 : Installations présentant des dysfonctionnements : (cas 1b ou cas n°2). Cependant elles seront à moyen terme (moins de 5 ans) raccordées au réseau public d'assainissement.

Les installations nécessitant une réhabilitation sont classées par ordre de priorité, pour les opérations groupées de réhabilitation qui sont lancées (cf. paragraphe réhabilitation).

04.

ASSAINISSEMENT

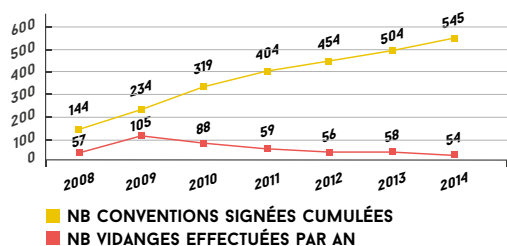
PRESTATION D'ENTRETIEN DES OUVRAGES

Dans le cadre de la compétence « *entretien des installations d'assainissement non collectif* », décidée par les élus de Chambéry métropole lors de la création du SPANC, il est proposé aux usagers qui le souhaitent une prestation d'entretien de leurs ouvrages (principalement la vidange de la fosse).

Cette prestation est opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2008 et a concerné principalement, pour l'année 2014, les installations visitées en contrôle de bon fonctionnement par le SPANC et par le délégataire Véolia (commune de Les Déserts).

Au 1^{er} juillet 2011, le marché a été relancé. Le territoire a été découpé en seulement 2 lots au lieu de 4. Après consultation, la société ORTEC a été retenue pour l'ensemble du territoire.

PRESTATION D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS ANC



PRESTATION DE RÉHABILITATION DES OUVRAGES

Suite aux contrôles périodiques réalisés, les installations diagnostiquées peuvent nécessiter des travaux de réhabilitation si elles présentent des risques pour la salubrité ou pour l'environnement. Il s'agit pour la plupart de problèmes de rejets directs avec absence de traitement.

Chambéry métropole propose un accompagnement aux usagers concernés selon la méthodologie suivante :

- Réalisation d'études de faisabilité groupées sous Maîtrise d'Ouvrage Chambéry métropole.
- Travaux réalisés par la suite sous maîtrise d'ouvrage privée (usagers), avec appui technique du SPANC (aide financière de l'Agence de l'Eau RMC et reversée aux usagers).

Une première opération de réhabilitation avait été lancée en 2009-2010, une deuxième opération a été lancée fin 2011 (les 2 opérations sont toujours en cours aujourd'hui) et une troisième opération a été lancée fin 2014 :

1^{ÈRE} OPÉRATION DE RÉHABILITATION

phase étude	Listing installations	Choix du prestataire (marché)	Réunion publique démarrage	Conventions de prestation d'étude	Réalisation études
	110 installations	Fin 2009 DAEC	Juillet 2010	Fin août 2010 - 46 installations	Septembre 2010 - janvier 2011
Phase travaux				Convention de mandat / aides Juillet 2011 32 installations = 30% du public visé	Travaux réhabilitation Délai 2 ou 4 ans 25 installations réhabilitées fin 2014

2^{ÈME} OPÉRATION DE RÉHABILITATION

phase étude	Listing installations	Choix du prestataire (marché)	Réunion publique démarrage	Conventions de prestation d'étude	Réalisation études
	112 installations	Fin 2011 DAEC / ALP'EPUR	Avril 2012	Fin mai - 32 installations	Juillet - octobre 2012
Phase travaux				Convention de mandat / aides Février 2013 26 installations = 23% du public visé	Travaux réhabilitation Délai 2 ou 4 ans 14 installations réhabilitées fin 2014

3^{ÈME} OPÉRATION DE RÉHABILITATION

phase étude	Listing installations	Choix du prestataire (marché)	Réunion publique démarrage	Conventions de prestation d'étude	Réalisation études
	129 installations	Fin 2014 DAEC / ALP'EPUR	Avril 2015	Fin mai 2015	Septembre - janvier 2015
Phase travaux				Convention de mandat / aides -	Travaux réhabilitation Délai 2 ou 4 ans

05.

LES INDICATEURS FINANCIERS

PRIX DE L'EAU

La tarification est composée :

- d'une partie fixe appelée abonnement dont l'objet est de couvrir notamment les frais de location du compteur et les frais de gestion des branchements publics,
- d'une partie proportionnelle correspondant au coût du service rendu, appliquant au volume d'eau consommé le tarif unitaire de l'eau (production et distribution) et de l'assainissement (collecte et traitement).

S'ajoutent à ces tarifs votés par l'assemblée délibérante de Chambéry métropole, les différentes taxes fixées et perçues par l'Agence de l'Eau, et reversées en intégralité à celle-ci (lutte contre la pollution, modernisation des réseaux de collecte et redevance prélèvement).
Le principe de la facturation au prorata temporis est appliqué.

COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU

Evolution d'une facture d'eau d'une consommation moyenne de 120 m³

TARIF EAU	AU 1 ^{ER} JANVIER 2013		Evolution 2014/2013	AU 1 ^{ER} JANVIER 2014		Evolution 2015/2014	AU 1 ^{ER} JANVIER 2015	
	€/m ³	Pour 120 m ³		€/m ³	Pour 120 m ³		€/m ³	Pour 120 m ³
Location de compteur/an		18,74 €	5,0%		19,68 €	5,0%		20,66 €
Abonnement eau potable		12,10 €	10,0%		13,31 €	10,0%		14,64 €
Abonnement eaux usées								
Fourniture d'eau potable								
Fourniture d'eau potable < 15 m ³	0,890 €	13,350 €	0,0%	0,890 €	13,350 €	0,0%	0,890 €	13,350 €
Fourniture d'eau potable > 15 m ³	1,372 €	144,060 €	3,0%	1,413 €	148,365 €	2,2%	1,444 €	151,620 €
Eaux usées								
Eaux usées < 15 m ³	0,855 €	12,825 €	0,0%	0,855 €	12,825 €	0,0%	0,855 €	12,825 €
Eaux usées > 15 m ³	1,346 €	141,330 €	0,9%	1,358 €	142,590 €	2,2%	1,388 €	145,740 €
Sous-total 1 Pour le compte du service des Eaux pour 120 m³	2,853 €	342,405 €	2,3%	2,918 €	350,120 €	2,5%	2,990 €	358,835 €
Redevances Agence de l'Eau								
Prélèvement	0,068 €	8,16 €	0,0%	0,068 €	8,16 €	0,0%	0,068 €	8,16 €
Pollution domestique	0,28 €	33,60 €	0,0%	0,28 €	33,60 €	3,6%	0,29 €	34,80 €
Modernisation des réseaux de collecte	0,15 €	18,00 €	0,0%	0,15 €	18,00 €	3,3%	0,155 €	18,60 €
Sous-total 2 Pour le compte de tiers pour 120 m³	0,498 €	59,76 €	0,0%	0,498 €	59,76 €	3,0%	0,513 €	61,56 €
Total H.T.	3,351 €	402,165 €	1,9%	3,416 €	409,880 €	2,6%	3,503 €	420,395 €
TVA 5,5% sur l'eau potable		11,99 €			12,27 €			12,57 €
TVA 7% sur les eaux usées		12,898 €			18,673 €			19,181 €
TVA 10% sur les eaux usées				0,258 €	30,946 €		0,265 €	31,753 €
Total TVA	0,207 €	24,883 €			440,826 €	2,5%		452,148 €
Total T.T.C.		427,048 €	3,1%			2,5%		
Prix moyen au m³ pour 120 m³		3,56 €	3,1%		3,67 €	2,5%		3,77 €

Ainsi, la facture pour une consommation moyenne de 120 m³ augmente de 3,1% entre 2013 et 2014 (rappel 2012/2013 = 3,6%).

05.

INDICATEURS FINANCIERS

LES ÉVOLUTIONS DES COMPOSANTES

Les tarifs de l'eau potable et des eaux usées comportent deux tranches tarifaires avec en 2014 :

■ Les 15 premiers mètres cubes consommés sur l'année sont facturés à 0,890 € HT / m³ pour l'eau potable et 0,855 € HT / m³ pour les eaux usées. Ces tarifs sont inférieurs aux tarifs d'équilibre budgétaire dans l'hypothèse d'un tarif unique.

Ils servent à compenser autant que faire se peut l'incidence de la mise en place des abonnements sur la facture des petits consommateurs.

■ La consommation annuelle au-delà de 15 m³ est facturée au tarif de seconde tranche, soit 1,413 € HT / m³ pour l'eau potable et 1,358 € HT / m³ pour les eaux usées.

Le taux de la redevance Lutte contre la pollution domestique passe de 0,28 € HT/m³ en 2013 à 0,28€ HT/m³ en 2014. Celui de la redevance Modernisation des réseaux de collecte est à 0,15€ HT/m³. Ces deux taux sont notifiés par l'Agence de l'Eau.

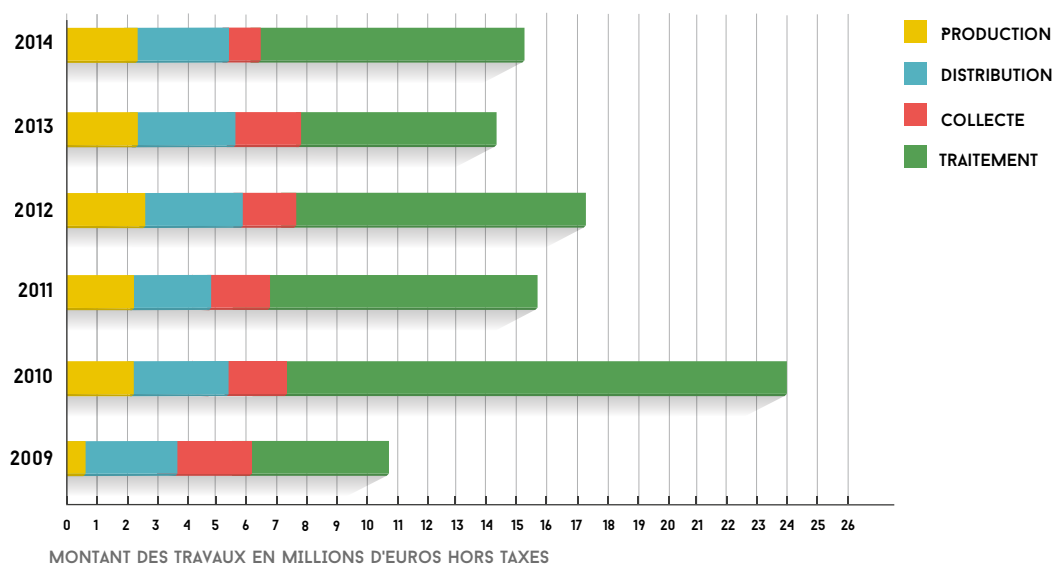
COMPARAISON

Pour rendre en partie homogène la comparaison des tarifs, l'INSEE, la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) et l'Observatoire National de l'Eau ont retenu le calcul du tarif réel à partir d'une consommation de 120 m³, qui représente la consommation moyenne annuelle d'un ménage constitué de 4 personnes (2 adultes et 2 enfants).

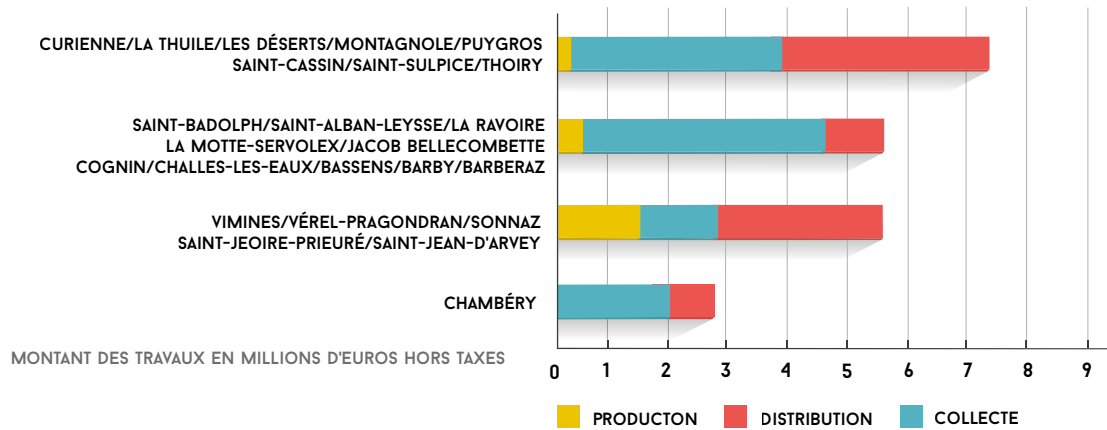
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montant HT eau potable	158,000 €	165,600 €	168,580 €	173,000 €	174,375 €	176,150 €	181,395 €
Montant HT eaux usées	113,400 €	120,840 €	134,280 €	151,300 €	161,225 €	166,255 €	168,725 €
Redevances et taxes	62,655 €	63,482, €	64,386 €	71,642 €	76,217 €	84,643 €	90,706 €
Prix de l'eau	2,784 €	2,916 €	3,060 €	3,299 €	3,430 €	3,560 €	3,670 €

AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

BILAN INVESTISSEMENT ANNUEL

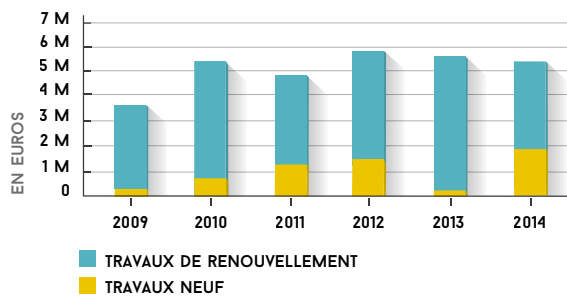


BILAN INVESTISSEMENT PAR GROUPE DE COMMUNES

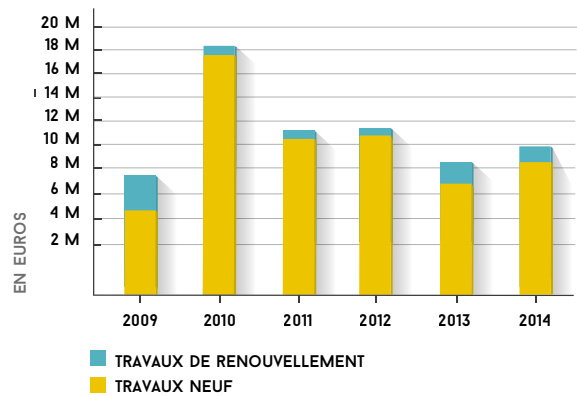


RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS EAU POTABLE
OUVRAGES ET RÉSEAUX



RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS EAUX USÉES
OUVRAGES ET RÉSEAUX



- A**
ATEX Atmosphères EXplosibles
- C**
CACES Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
CALB Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget
CGCT Code Général des Collectivités Territoriales
- D**
DB05 Demande Biologique en oxygène sur 5 jours
DCO Demande Chimique en Oxygène
DICT Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
DO Déversoir d'Orage
DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DT Déclaration de projet de Travaux
DUER Document Unique d'Évaluation des Risques
- E**
EPI Équipements de Protection Individuelle
ERDF Électricité Réseau Distribution France
- F**
FCO Formation Continue Obligatoire
- G**
GRDF Gaz Réseau Distribution France
- M**
MES Matière En Suspension
- P**
PI Poteau Incendie / borne incendie
PLU Plan Local d'Urbanisme
PRE/PFAC Participation pour Raccordement à l'Égout / Participation Financière à l'Assainissement Collectif
- S**
SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif
- U**
UDEP Usine De Dépollution
UV Ultra-Violet
UF Ultra-Filtration

Rédaction

Direction des eaux et de l'assainissement

Coordination - synthèse

Direction de la communication

Design graphique et mise en page

l'atelier de Balthazar

04 79 52 17 12

www.adbcommunication.com

Impression

Uberti-Jourdan

04 50 97 24 79

www.ubertijourdan.fr

Certifié Imprim'Vert

Imprimé sur papier 100% recyclé

Crédits photographiques

Couverture :

Caroline Moureaux

Aurélie Poilvet

Hobbyone

Chambéry métropole

Elenathewisec - Fotolia

Auremar/Fotolia

Pierre Morel

Colin Laurent/Koala

Jean-Jacques Raynal

Cécile Pavia

Image Extrem

Barberaz
Barby
Bassens
Challes-les-Eaux
Chambéry
Cognin
Curienne
Jacob-Bellecombette
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile
Les Déserts
Montagnole
Puygros
Saint-Alban-Leyse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Vérel-Pragondran
Vimines

Chambéry métropole
Communauté d'agglomération

106, allée des Blachères
73026 Chambéry Cedex
Tél. : 04 79 96 86 00
Fax : 04 79 96 86 01

www.chambery-metropole.fr